

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES ET SOCIALES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL  
AND EDUCATIONAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

**FEMME ET POLITIQUE AU TCHAD : CAS DU  
PARLEMENT ET DU GOUVERNEMENT (1962-2018)**

Mémoire présenté en vue d'obtention du diplôme de Master en Histoire

*Spécialisation : Histoire Économique et Sociale*

Par

**Chryssel NADJILEM RIBAR**

*Licencié en Histoire*

Sous la direction de

**Gabriel Maxime DONG MOUGNOL**

*Professeur des Universités*



Juillet 2024

*À mes parents*

*Romain Ribardjé Djetobalmian et Emilienne Londogoto.*

*À mon défunt frère*

*Princy Djetobalmian.*

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	ii
REMERCIEMENTS .....	iii
SIGLES ET ACRONYMES .....	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
<i>ABSTRACT</i> .....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : LA FEMME TCHADIENNE AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT A L'ERE DU MONOPARTISME (1962-1990) .....	28
I- LES DIFFERENTS REGIMES POLITIQUES A L'ERE DU MONOPARTISME ET LEUR HOSTILITE VIS-À-VIS DE LA FEMME (1962-1990) .....	29
II- LES PARCOURS DE QUELQUES FIGURES FEMININES MARQUANTES DE L'HISTOIRE POLITIQUE DU TCHAD.....	40
CHAPITRE II: L'EMERGENCE DE L'EMANCIPATION POLITIQUE DE LA FEMME TCHADIENNE DEPUIS L'INSTAURATION DE LA DEMOCRATIE EN 1990 .....	46
I- LE COMBAT POUR L'ÉGALITÉ DE DROITS .....	47
II- LA CONQUETE DES DROITS POLITIQUES .....	49
III- L'EMANCIPATION DES FEMMES AU NIVEAU DU LEADERSHIP EN POLITIQUE AU TCHAD.....	67
CHAPITRE III : LES POLITIQUES LIEES AUX FEMMES ET LEUR NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE AU TCHAD .....	75
I. LA POLITIQUE NATIONALE DE GENRE AU TCHAD .....	76
II- LE CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE.....	88
III- LES AUTRES POLITIQUES LIEES AUX FEMMES : LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU TCHAD .....	95
CHAPITRE IV : LE QUOTA ET LA PARITE : DEUX STRATEGIES DE RESOLUTION DE LA SOUS-REPRESENTATION DES FEMMES TCHADIENNES EN POLITIQUE.....	100
I-LA POLITIQUE DU QUOTA.....	101
II- LA POLITIQUE DE LA PARITE DANS LES FONCTIONS NOMINATIVES ET ELECTIVES : UN SOUHAIT A REALISER.....	107
III- LES PROCESSUS D'IMPLICATION DE LA FEMME TCHADIENNE DANS LES INSTANCES DE PRISE DE DECISION .....	111
CONCLUSION .....	119
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	119
ANNEXES .....	119
TABLES DES MATIERES .....	119

## REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail. Hommage rendu particulièrement au Professeur Gabriel Maxime DONG MOUGNOL, pour sa disponibilité et ses qualités professionnelles et humaines. Malgré ses multiples occupations, il a toujours trouvé le temps pour nous. Qu'il trouve dans ces propos, notre profonde reconnaissance et le fruit de ses exigences scientifiques.

Nous remercions également tous les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, pour leurs enseignements dont la portée a été particulièrement significative dans notre formation.

Nos sincères remerciements au Conseil National de Transition, au Secrétariat Général du Gouvernement, au Centre de Formation pour le Développement, au Centre Al-Mouna et à la Bibliothèque Nationale du Tchad, pour nous avoir fourni les informations nécessaires pour la réalisation de ce mémoire. Une pensée précisément aux Dr. Bakari Sali, Dr. Walbadet Sir Lucain, Dr. Nom-osso Dara, et Dr. Marcelin Abdelkerim. Un merci aussi à tous nos informateurs, pour leur disponibilité.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de Abdias Ndoubamian, Constant Sorobé, Enos Londogoto, Hyppolite Mbairamadji, Julius Ndaïouradé, Fortunatus Ndoubamian, Sandrine Moudjimaryo, Eunice Londogoto, Éveline Londogoto, Saturnin Laomaye, Tirolien Laotaye Guy, Sabine Netadjé, Jean Bouanougam, pour leur appui moral durant notre parcours universitaire au Cameroun.

Ces remerciements vont également à notre promotion du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, en particulier Marie Noëlle Madjingar, Abdel-Salam Abdoulaye Harine, Djebaroum Madjitoingar, pour leurs encouragements. Merci également à l'ainé académique, Dr. Dalouta Tououpain Mouncharou, pour ses conseils.

À nos frères et sœurs qui n'ont jamais cessé de manifester leur affection, qu'ils trouvent ici, l'expression de notre sympathie. Qu'ils reçoivent également un sentiment de reconnaissance en raison de leur assistance, leur considération pendant notre séjour au Cameroun.

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AFA</b>	: Association Fille Aussi
<b>AFED</b>	: Association des Femmes pour l'Entraide au Développement
<b>AFEM</b>	: Association Femme en Marche
<b>AFJT</b>	: Association des Femmes Juristes du Tchad
<b>ASTBEF</b>	: Association Tchadienne pour le Bien-être familial
<b>BEPC</b>	: Brevet d'Étude du Premier Cycle
<b>CCFAN</b>	: Conseil de Comite des Forces Armées du Nord
<b>CEFOD</b>	: Centre de Formation pour le Développement
<b>CELIAF</b>	: Cellule de Liaison des Associations Féminines
<b>CEDEF</b>	: Convention sur l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes
<b>CNS</b>	: Conférence Nationale Souveraine
<b>CNIFD</b>	: Comité National d'Intégration de la Femme au Développement
<b>CSM</b>	: Conseil Supérieur Militaire
<b>CST</b>	: Conseil Supérieur de la Transition
<b>DAPRO</b>	: Direction de l'Analyse et de la Prospective
<b>EDST</b>	: Enquête Démographique et de santé au Tchad
<b>FAN</b>	: Forces Armées du Nord
<b>FAR</b>	: Fédération Action pour la République
<b>FROLINAT</b>	: Front de Libération Nationale du Tchad
<b>IFD</b>	: Intégration de la Femme au Développement
<b>MASSNF</b>	: Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille
<b>MICS</b>	: Enquête par Grappe à Indicateur Multiple
<b>OFUNIR</b>	: Organisation des Femmes de l'UNIR (Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution)
<b>PAA</b>	: Plan d'Action Annuel
<b>PPT/RDA</b>	: Parti Progressiste Tchadien/section du Rassemblement Démocratique Africain
<b>PSIT</b>	: Parti Social Indépendant du Tchad
<b>RAJEUNIR</b>	: Rassemblement des Jeunes de l'Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution
<b>REFEMPT</b>	: Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad
<b>UDR</b>	: Union pour la Démocratie et le Renouveau

<b>UDT</b>	: Union Démocratique Tchadien
<b>UNACOT</b>	: Union Nationale des Commerçants
<b>UNDR</b>	: Union Nationale pour la Démocratie le Renouveau
<b>UNIR</b>	: Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution
<b>URD</b>	: Union pour le Renouveau et la Démocratie
<b>TBS</b>	: Taux Brut de Scolarisation

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### - Tableaux

1:Évolution du nombre de femmes élues au parlement et nommées au gouvernement tchadien à l'ère du monopartisme de 1962-1990.....	36
2:Nombre des femmes au parlement de 1991 à 2018 .....	50
3:Nombre des femmes au gouvernement à l'ère du multipartisme de 1991- 2018.....	56
4 :Quelques partis politiques dirigés par les femmes de 1990 à 2018: .....	106

### - Photos

1:Bourkou Louise Kabo, (première femme élue à l'Assemblée Nationale tchadienne de 1962-1973).....	40
2:Fatime Kimto, (première femme Secrétaire d'État puis ministre du Tchad de 1982-1986). 42	
3:Khadidja Touré, (Femme militante, avocate et défenseuse des droits humains) .....	44

### - Carte

Carte 1: Carte administrative du Tchad.....	7
---	---

### - Diagramme

1:Diagramme en bâtons présentant l'évolution du nombre de femmes élues au parlement ou nommées au gouvernement à l'ère du monopartisme entre 1962 et 1990 .....	37
2:Diagramme en bâtons présentant le nombre de femmes au parlement de 1991 à 2018 .....	51
3:Diagramme en bâton présentant l'évolution du nombre de femmes aux gouvernements entre 1991 à 2018 .....	57

## RÉSUMÉ

La présente étude intitulée ‘‘Femme et politique au Tchad : cas du parlement et du gouvernement (1962-2018)’’. L’interrogation principale qui sous-tend cette analyse est la suivante : la femme tchadienne est-elle valablement représentée au parlement aussi bien qu’au gouvernement de son pays depuis l’indépendance ? Ceci étant, cette étude se propose de passer au crible à évaluer les réalisations de la femme tchadienne dans la vie politique au Tchad. Elle analyse la situation de la femme tchadienne au parlement et au gouvernement à l’ère du monopartisme, démontre l’émergence de l’émancipation politique de la femme tchadienne depuis l’instauration de la démocratie en 1990, identifie les politiques liées aux femmes et leur niveau de mise en œuvre au Tchad, examine la politique du quota à la parité comme stratégie d’implication des femmes dans la vie politique. Pour évaluer les réalisations de la femme tchadienne, plusieurs sources ont été indispensables, il s’agit de celles écrites, iconographiques, orales et l’approche invitée est la diachronie. La méthode utilisée a permis d’obtenir les résultats selon lesquels malgré la clarté de la loi fondamentale qui dit que les Tchadiens de deux sexes ont le même droit et les mêmes devoirs, ils sont égaux devant la loi. Pendant longtemps, la femme a été écartée de la sphère décisionnelle, aussi bien au parlement qu’au gouvernement. Ceci s’explique, entre autres, par le poids de la tradition et la politique peu favorable. En effet, la femme est considérée comme un être inférieur. Outre cette situation, le contexte politico-institutionnel marqué par les guerres et les violences politiques n’a guère favorisé l’émergence des femmes en politique. Force est de constater que même dans l’exercice de l’activité politique, les femmes continuent d’être victimes des discriminations ; d’où l’impérieuse nécessité de soutenir l’action politique féminine en institutionnalisant le système de quota et de la parité dans les listes électorales, en finançant les femmes, ou encore les aidant à organiser leur campagne politique.

**Mots clés : Femme, Politique, Parlement, Gouvernement, Tchad.**

**ABSTRACT**

*This study entitled “Women and politics in Chad: case of parliament and government (1962-2018)”. The main question underlying this analysis is the following: have Chadian women been validly represented in parliament as well in the government of their country since independence? This being said, this study aims to assess the achievements of Chadian women in political life in Chad. She analyzes the situation of Chadian women in parliament and government in the era of one-party politics, demonstrates the emergence of the political emancipation of Chadian women since the establishment of democracy in 1990, identifies policies related to women and their level of implementation in Chad, examines the policy of the parity quota as a strategy for involving a large number of women in political life. To evaluate the achievements of the Chadian woman, several sources were essential, it is about those written, iconographic, oral and the invited approach is the diachrony. The method used made it possible to obtain the results according to which despite the clarity of the fundamental law which says that Chadians of both sexes have the same rights and the same duties, they are equal before the law. For a long time, the woman was excluded from the decision-making sphere, as well particularly in parliament and government. This is explained, among other things, by the weight of tradition and unfavorable politics. Indeed, the woman is considered as an inferior being. In addition to this situation, the politico-institutional context marked by wars and political violence has hardly favored the emergence of women in politics. It is clear that even in the exercise of political activity, women continue to be victims of discrimination; hence the imperative need to support women's political action by institutionalizing the quota system in the electoral lists, by financing women, or by helping them to organize their political campaign.*

**Keywords: Women, Politics, Parliament, Government, Chad.**



**INTRODUCTION**

## 1- CONTEXTE HISTORIQUE

La conquête des libertés, la reconnaissance et le respect des droits des individus ne s'obtiennent pas sans heurt. Les guerres furent et demeurent nécessaires pour triompher des tyrannies. Les révolutions ont coûté d'innombrables vies humaines aux Nations qui se sont soulevées pour parvenir à leur indépendance de la domination coloniale. Dans ces Nations, les hommes et les femmes ont été les principaux acteurs de la conquête de cette liberté. Toutefois, au moment de récolter les fruits du succès si durement acquis, les femmes ont été parfois privées de reconnaissance pour leur participation à ces différentes manifestations. Cette discrimination trouve sa justification dans des préjugés, selon lesquelles la femme est naturellement faible pour mener des luttes. Ce sont des préjugés fondés sur des mythes et des légendes que se font les hommes à l'égard des femmes car, comme l'écrit Pierre Bourdieu, "le mensonge à soi-même, collectivement entretenu et encouragé (...) est, en toute société au fondement des valeurs les plus sacrées et, par-là de toute l'existence de la société"<sup>1</sup>.

D'abord, le concept femme. Littéralement, on entend par femme, la femelle de l'homme. Elle désigne un être humain de sexe féminin<sup>2</sup>. Dans le cadre de cette étude, le mot "femme" désigne les personnes de sexe féminin, y compris les filles<sup>3</sup>. Un humain de sexe qui conçoit et met au monde des enfants. Dans la croyance populaire, la femme ayant pour raison première la procréation, est un être inférieur à l'homme, et doit à cet effet jouer un rôle de second plan. Cette perception imaginaire est soutenue par Laobele Dangde pour qui la femme ne doit pas oublier son statut éternel de féminité, c'est-à-dire un être sur la terre pour donner des enfants aux hommes<sup>4</sup>. Une telle perception est le fruit d'une simple imagination qui résume à suffisance l'état d'esprit qui prévaut à l'endroit de cette catégorie d'être humain et minimise sa contribution majeure à la société.

Dans la société traditionnelle africaine, la femme en réalité, occupe une place fondamentale non pas seulement sur le plan moral de l'éducation des enfants, mais aussi et surtout sur le plan politique. En plus de l'éducation des enfants, elle est le pilier de la famille

---

<sup>1</sup> P. Bourdieu, *La place des Femmes : enjeux de l'identité et de l'égalité au regard de Sciences Sociales*, Paris, Karthala, 1998, p.34.

<sup>2</sup> Le Petit Larousse Illustré, 2013, p.452.

<sup>3</sup> Art.1er al. (g) du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

<sup>4</sup> L. Dangde, "La Place de la femme dans la société traditionnelle Igbo", *Revue Scientifique du Tchad – Série A*-décembre 2015, p. 55.

qui doit former le foyer et préserver les traditions ; bref la formation de l'homme à la culture citoyenne dans la société traditionnelle relève de sa compétence.

En général la femme, qu'elle soit noire, blanche ou jaune, comparativement à l'homme, est spécifique en son genre pour le don gratuit de la vie. C'est pourquoi, elle a un charisme qui incarne et porte les véritables valeurs de l'amour. Or, rien de grand ne se construit sans le don de l'amour parce que l'égoïsme détruit<sup>5</sup>. En Afrique, la situation de domination, de soumission et de négation de droits de la femme n'est pas aussi totale car, il y eut des femmes qui se sont illustrées par leur présence (Brunehaut, Jeanne d'Arc) en Occident, tout comme il y eut des sociétés qui étaient gouvernées par des femmes en Afrique, notamment Abla Pokou, la généreuse reine Baoulé qui accepta de sacrifier son fils pour sauver son peuple; de Ranavalona III de Madagascar ; Aline Sitoe Diatta du Sénégal, symbole de la résistance casamançaise ; Ngaliforou de la RDC, souveraine du Royaume Téké ; les reines Candace qui dirigèrent l'empire Koushite de Méroé (Soudan) ; Ana Nzinga d'Angola, qui s'opposa à la domination portugaise ; Néfertiti d'Égypte et Efunroye Tinubu du Nigeria<sup>6</sup>. Ces femmes, ont marqué l'histoire du leadership féminin politique en Afrique.

Les femmes étaient autrefois, dans de nombreux villages africains, des autorités religieuses et des membres puissants et respectés de leurs communautés<sup>7</sup>. Sur la scène politique, même si bien souvent que le rôle de la femme n'était pas au premier plan, elle était toujours consultée pour la prise de grandes décisions, nomination d'un chef, acte d'alliance, acte de guerre, de destitution etc. Son rôle dans le développement de la conscience politique traditionnelle a laissé des empreintes indélébiles<sup>8</sup>. Elle forgeait le moral des guerriers en les exhortant par des chansons poétiques et pleines de signification, valorisant le courage et reléguant la mort à l'arrière- plan. Au niveau du règlement des affaires internes, dans la société traditionnelle, les femmes se placent derrière les hommes pour orienter les débats, suggérer les questions, faire valoir leurs points de vue<sup>9</sup>.

L'élément central de la loi est la femme, car, c'est elle qui transmet de génération en génération les mœurs, la langue, les idées à l'homme qui demain, va prendre les commandes

---

<sup>5</sup> J. Guirayo et al, "Le rôle de la femme dans la gestion de la cité au Tchad", *Annales de l'Université de Moundou*, Série A-FLASH Vol.7(2), Juin, 2020, p. 2.

<sup>6</sup> S. Serbin, *Reines d'Afrique et Héroïnes de la diaspora Noire*, Paris, Sépia, 2004, p.12.

<sup>7</sup> Guirayo et al, "Le rôle de la femme", p. 3.

<sup>8</sup> *Ibid*, p.5.

<sup>9</sup> *Ibid*, p. 6.

de la cité<sup>10</sup>. Sous l'arbre à palabre constitué des notables et du chef, la femme intervient. Elle parle toujours assise, c'est un honneur qu'on lui rend, une vénération, un respect pour ce que l'homme lui doit de reconnaissance.

En 1962 Bourkou Louise Kabo<sup>11</sup>, entra à l'hémicycle en tant que première femme parlementaire au Tchad. Avec le flux démographique des années 1970, les crises sociales liées aux coups d'État et les guerres civiles de 1977 et 1984<sup>12</sup>, le pays va se plonger dans une crise politique et sociale défavorable à l'intégration de la femme dans la politique. A partir de cette date, la vie politique fut dominée par les militaires. Les femmes se retrouvèrent absentes du partage du pouvoir, mais étaient employées dans la fonction publique et dans le secteur privé industriel. Il a fallu attendre 1982 pour qu'une femme, Fatimé Kimto entre dans le gouvernement au poste de Secrétaire d'État au Travail et à la Promotion Féminine, puis Ministre des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine en 1984<sup>13</sup>.

En effet, les régimes qui se sont succédés au Tchad n'étaient que de courtes durées et étaient beaucoup portés à régler leurs dissensions internes. Dans cette atmosphère de violence politique et de terreur, la femme n'avait pas voix au chapitre. Elle se trouvait confinée à son rôle d'épouse et de mère ainsi qu'agent économique. Cette situation de guerre a accentué l'absence de la femme tchadienne de l'activité politique. Avec les tentatives de démocratisation vécues dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne à l'aube des années 1990, on assiste à une nette présence féminine dans le domaine public à travers les associations et leur militantisme dans les partis politiques<sup>14</sup>. Le multipartisme ouvrit pour ainsi dire la voie aux manifestations publiques tant du côté des formations politiques que du côté des organisations de la société civile avec une émergence des femmes longtemps vues comme des citoyennes de seconde zone.

Ce dernier a permis à la femme d'être active dans la vie politique à travers les partis politiques, les mouvements syndicaux, les associations féminines. Cette action lui confère le rôle d'actrice politique au sens plein du terme, où son implication dans la gestion des affaires de la nation n'est plus à discuter. Force est de constater que cette volonté féminine d'investir le champ politique reste émaillée d'embuches en Afrique et plus particulièrement au Tchad.

<sup>10</sup> Guirayo et al, "Le rôle de la femme", p. 2.

<sup>11</sup> M. N'gangbet, *Peut-on encore sauver le Tchad*, Paris, Karthala, 1984, p 12.

<sup>12</sup> R. Buijtenhuijs, *Le FROLINAT et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Paris, Karthala, 1997, p.47.

<sup>13</sup> Décret n° 001/PR/CAB/82, portant nomination des membres du gouvernement, pp.1-3.

<sup>14</sup> E. Sherif, "La participation politique des Femmes au Sahel", rapport d'activité, Avril 2013, Bruxelles, p. 2.

Un tel thème a été choisi certainement pour plusieurs motivations. Ainsi les raisons du choix sont déclinées dans les prochaines lignes.

## **2- RAISON DE CHOIX DU SUJET**

Le choix de ce sujet n'est pas ex- nihilo. Il réside sur des raisons personnelles et scientifiques. Les motivations personnelles sont dues au fait que, le parlement et le gouvernement demeurent largement dominé par les hommes au Tchad. Ces derniers continuent d'occuper majoritairement les postes clés à tous les niveaux dans les sphères décisionnelles dans tous les secteurs et dans la politique. Les femmes sont pratiquement invisibles sur la scène politique, compte tenu de la domination masculine. D'où il faut les amener à la visibilité et à affirmer leur attachement aux choses politiques et contribuer au développement du pays. Certaines femmes sont compétentes et disposent des potentialités énormes, mais, non exploitées. Alors pourquoi ne pas les encourager à s'intéresser à la chose politique et exploiter ces potentialités au profit de leur pays. Ce choix se justifie également du désir d'approfondir les études sur femme en politique et spécialiser dans la politique du genre.

Les raisons scientifiques viennent de la nature lacunaire des travaux existants, sur la question de la femme et la politique au Tchad, notamment au parlement et au gouvernement. Par contre, très peu de chercheurs tchadiens se sont intéressés à la question de la femme tchadienne. Cette situation préoccupante interpelle le chercheur, à apporter sa contribution dans l'enrichissement de ce sujet.

Cependant, dans le but de contenir la présente étude, il convient d'opter pour une délimitation spatio-temporelle.

## **3- DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE**

Dans cet angle, il est question de faire non seulement de faire une étude géographique du Tchad, mais également une justification chronologique.

### **3.1- Cadre spatial**

Le cadre spatial est nécessaire dans une recherche en Histoire. Il permet de mieux définir la zone d'étude du chercheur. L'histoire a pour objet d'étudier l'homme. L'on ne peut pas faire une analyse historique en écartant l'homme de son environnement. A ce titre le professeur Albert Pascal Temgoua affirme que :

L'histoire est en effet, dans une perspective évolutive, sanctionnée par une infinité d'éléments naturels et géographiques qui lui ont servi de cadre et de support. Le cadre géographique est d'une grande importance dans la dynamique sociale, politique et économique, car les sociétés humaines sont en respiration avec le milieu naturel<sup>15</sup>.

La présente analyse portant sur "femme et politique au Tchad : cas du parlement et du gouvernement (1962-2018)", impose la description préalable de la situation géographique du Tchad.

Ainsi donc, le Tchad est situé au cœur de l'Afrique, entre le 8<sup>ème</sup> et le 24<sup>ème</sup> degré de Latitude Nord et comprise entre le 13<sup>ème</sup> et le 24<sup>ème</sup> degré de Longitude Est, le Tchad couvre une superficie de 1.284.000km<sup>2</sup>; il est le cinquième pays le plus vaste d'Afrique après le Soudan, l'Algérie, le Zaïre actuelle RDC et la Libye. Du Nord au Sud, il s'étend sur 1700 km et, de l'Est à l'Ouest, sur 1000km. Il partage ses frontières avec six pays voisins. Au Nord, la Libye, à l'Est, le Soudan, au Sud, la République Centrafricaine et, à l'Ouest, le Cameroun, le Nigeria et le Niger<sup>16</sup>. De par sa position géographique, au Sud du tropique du Cancer et au cœur du continent africain, le Tchad est marqué par une continentalité accentuée dont l'étranglement économique est l'une des conséquences.

En effet, le pays est dépourvu de toute façade maritime. C'est-à-dire, le pays est enclavé et ne dispose d'aucun accès à la mer. Le port le plus proche est le Port Harcourt (Nigeria), à 1700 km de N'Djamena et celui de Douala (Cameroun), situé à environ 2000 km de N'Djamena, la capitale. Cet enclavement extérieur est accentué par une insuffisance des réseaux routiers qui rend difficile la circulation durant une bonne partie de l'année<sup>17</sup>.

Peuplé d'environ 17.000.000 d'âmes<sup>18</sup>, le Tchad appartient politiquement et économiquement à l'Afrique Centrale, mais en raison des similitudes des conditions climatiques, il est rattaché également aux pays sahéliens. Il occupe le bassin du lac Tchad, une vaste cuvette continentale de faible altitude (environ 200m). A l'extrémité du Nord, le massif du Tibesti culmine à 3415m au pic d'Emi-koussi. La capitale N'Djamena se trouve à la confluence des fleuves Chari et Logone. La capitale économique se trouve à Moundou, au Sud du pays<sup>19</sup>. L'agriculture et l'élevage constituent essentiellement les deux mamelles de

<sup>15</sup> A. P. Temgoua, *Le Cameroun à l'époque allemande 1884-1916*, Paris, L'Harmattan, 2014, p.192.

<sup>16</sup> D. Kélos, "Pauvreté des Ménages et Travail des enfants au Tchad : Niveaux et Déterminants", Mémoire de Master Professionnel en Démographie, IFORD, 2009, p.9.

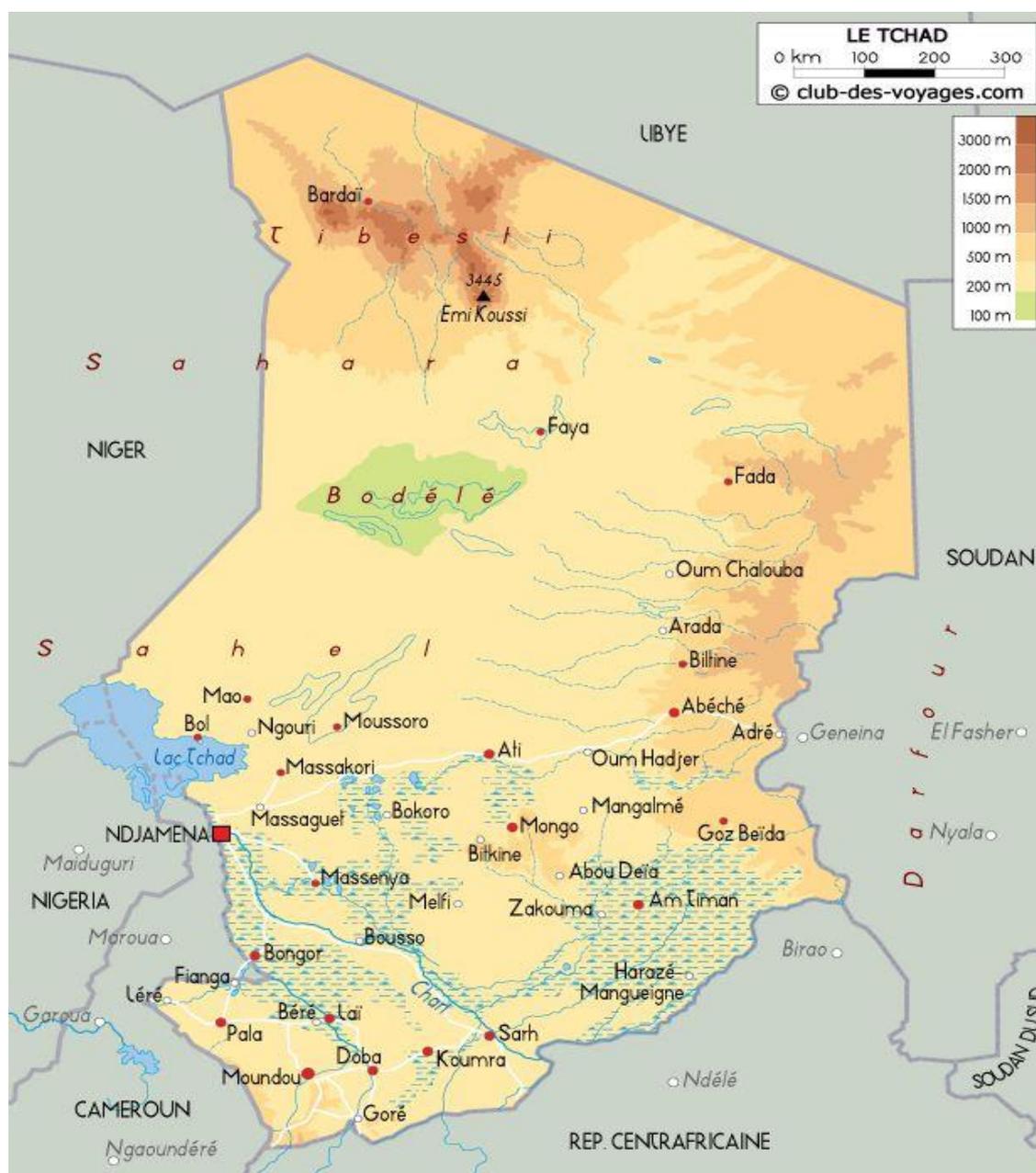
<sup>17</sup> Kélos, "Pauvreté des Ménages et Travail", p.10.

<sup>18</sup> A. Ramadji, "l'opposition partisane dans le système politique tchadien : 1993-2011", Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux, 2015, p.24.

<sup>19</sup> *Ibid*, p.11.

l'économie nationale (plus de 80% de la population active) n'arrivent pas à assurer des revenus substantiels aux populations en raison d'une pluviométrie souvent déficitaire et d'une avancée sans cesse du désert<sup>20</sup>. Ainsi donc, l'on présente la carte administrative du Tchad.

**Carte 1: Carte administrative du Tchad**



**Source :** Saleh M.J., “Offre de transport durable à N’Djamena (Tchad) : amélioration des déplacements entre le centre-ville et le quartier périphérique Toukra”, Mémoire de Master en Transport et Mobilité Durable, Université Senghor, 2019, p. 15.

Après avoir délimitée géographiquement, l’on présente le cadre temporel.

<sup>20</sup> Ramadji, “L’opposition partisane”, p.16.

### 3.2- Cadre temporel

L'on accorde avec Joseph Ki-Zerbo, lorsqu'il affirme " l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique ressemble à un voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur une piste sans borne chronologique"<sup>21</sup>. Le cadre temporel s'étend de 1962 à 2018. La première date est la borne inférieure, elle s'explique par le fait que l'année 1962 introduit la nouvelle législature qui accordait la participation de la femme dans la vie politique du Tchad indépendant<sup>22</sup>. C'est cette année qu'une première femme politique, Bourkou Louise Kabo est élue à l'hémicycle en tant que parlementaire<sup>23</sup>. L'année 2018 quant à elle est la borne supérieure. Elle marque la signature d'une ordonnance accordant un quota de 30% de places aux femmes dans toutes les fonctions nominatives et électives<sup>24</sup>. Il s'agit d'une nouvelle politique de la femme tchadienne dans la vie politique.

Pour mieux cerner les mots clés de cette thématique, une clarification conceptuelle est évidente.

## 4- CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Pour mieux saisir le sens des termes et expressions clés utilisées dans ce travail, un cadre conceptuel s'impose. Émile Durkheim précise d'ailleurs que "le savant doit d'abord définir les choses, dont-il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question (...)"<sup>25</sup>. Cette conceptualisation porte entre autres sur les expressions suivantes :

### La politique

Le terme "*politic*" désigne les "produits" de l'action gouvernementale, c'est-à-dire les programmes, des décisions et d'actions imputables aux autorités politiques : on parlera ainsi de la "politique étrangère du Tchad ou du Cameroun" ou de la "politique culturelle" de Jack Lang par exemple. Et le terme "*politics*" désigne plutôt les "processus" liés à l'exercice et à la conquête du pouvoir d'État dans une société donnée<sup>26</sup>. Des auteurs comme Georges Burdeau et Pierre Braud, n'hésitent pas à cultiver l'androgynie au masculin "le politique"

<sup>21</sup> J. Ki-zerbo, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.

<sup>22</sup> N'gangbet, *Peut-on encore sauver*, p.12.

<sup>23</sup> *Ibid*, p.13.

<sup>24</sup> Ordonnance N° 012/PR/2018 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad.

<sup>25</sup> É. Durkheim, *les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1968, p.95.

<sup>26</sup> E. Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes à la vie politique au Tchad : 1990-2003", Mémoire de Maîtrise en Sciences Juridique et Politique, UCAC, Yaoundé, 2003, p.30.

intègre l'ensemble des régulations qui assurent l'unité et la pérennité d'un espace social hétérogène et confidentiel ; au féminin, "la politique" indique la scène où s'affrontent les individus en compétition pour la conquête et l'exercice du pouvoir<sup>27</sup> ; ce qui laisse une ouverture pour la participation politique.

Dans le cadre de ce travail, la politique indique la scène, où s'affrontent les individus en compétition pour la conquête et l'exercice du pouvoir.

### **La participation politique**

Participer c'est prendre part à une action, c'est contribuer soit directement ou indirectement à la construction d'une chose, d'un État, bref d'une société<sup>28</sup>. La participation politique signifie l'acte par lequel le citoyen assume et tente d'influencer, directement ou indirectement le cours des affaires publiques dans sa société<sup>29</sup>. Elle suppose une décision consciente et libre de la part du citoyen, de s'occuper de ce qui est censé orienter la vie de tous dans la cité. C'est pourquoi elle se situe à l'opposé de l'apathique c'est-à-dire du citoyen qui néglige de prendre part à la discussion et à la gestion des problèmes de la cité.

Pour Huntington et Nelson<sup>30</sup>, la participation politique est une activité opérée par des citoyens privés "*private citizens*" et qui vise à influencer la formation des décisions gouvernementales. La participation politique désigne les activités volontaires par lesquelles les citoyens prennent part aux sélections des dirigeants, directement ou indirectement, à la formation de l'action publique. Ou encore, elle renvoie comme le soulignent Verba et Nice, à ces activités exercées par des citoyens privés qui visent plus ou moins directement, à influencer la sélection du personnel gouvernemental et/ou des actions qu'il entreprend<sup>31</sup>. Dans le cadre de ce travail, la participation politique désigne l'ensemble des activités d'ordre politique que peuvent avoir les individus dans une société.

### **La représentation**

La représentation est le fait de représenter une personne ou un groupe et de parler en leur nom<sup>32</sup>. En d'autres termes, la représentation est une action de représenter quelqu'un, le fait de

---

<sup>27</sup> G. Grunberg, "Acteurs et comportement politiques : la participation politique", *Cahiers français*, n° 276, 1996, p.10.

<sup>28</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.30.

<sup>29</sup> *Ibid*, p. 31.

<sup>30</sup> M. Grawitz et J. Leca, *Traite de sciences politiques : T3 ; action politique*, Paris, PUF, 1985, p.76.

<sup>31</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.32.

<sup>32</sup> M. Legain, (dir), *Le Nouveau Dictionnaire petit Robert*, Paris, 1993, p. 1943.

tenir sa place ou de parler en son nom. En droit, la représentation est le fait de remplacer quelqu'un, d'agir à sa place. Représentation du mandat par le mandataire. En politique, c'est le pouvoir législatif exercé par les représentés élus. La représentation dans le cadre de ce travail, désigne la proportion des femmes à l'assemblée Nationale Tchadienne et au gouvernement. Mais force est de constater une disproportion entre elles et les hommes dans cette représentation nationale.

## **Parlement**

Le parlement est une institution représentative titulaire d'un pouvoir législatif à caractère consultatif et prend forme en Grande-Bretagne au XIIIème siècle. Il se définit comme étant un système de séparation souple des pouvoirs. C'est un régime politique dans lequel le Gouvernement est dirigé par un Premier Ministre, responsable devant le parlement<sup>33</sup>. Par contre, un parlementaire est une personne physique, membre du Parlement, élue dans une circonscription déterminée pour faire partie d'une Assemblée délibérante. En effet, il porte soit le titre de sénateur, soit de député. Les parlementaires constituent l'ensemble des composantes humaines institutionnalisées dont la fonction est la représentation du peuple souverain<sup>34</sup>. Le Tchad comme tout État africain issu de la colonisation française, va adopter le système parlementaire. En effet, la constitution de 1962 consacre le parlement comme un pouvoir public succédant au pouvoir exécutif. Il est constitué d'une chambre unique dit Assemblée Nationale ou Monocamérale dont les membres portent le titre de Députés.

## **Gouvernement**

Ce concept désigne l'ensemble de ceux qui gouvernent un État, membre d'un même ministère. Le gouvernement est le troisième élément constitutif d'un État. Pour qu'un gouvernement soit obéi, il doit être légitime. C'est pour cela que pour maintenir l'ordre sur le territoire, il doit devenir légitime et respecter les règles en vigueur dans la société. Cette notion du gouvernement a un double sens. Le premier sens, utilisé communément désigne l'exécutif, le législatif et le judiciaire et le deuxième sens ne concerne que le premier ministre et son équipe<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> S. Hadidja, "L'institution parlementaire et l'État de Droit au Cameroun", Mémoire de Master en Droit Public, Université de N'Gaoundéré, 2013, p.12.

<sup>34</sup> *Ibid*, p.16.

<sup>35</sup> F. Kaponga, "Le désengagement du gouvernement congolais face à l'efficacité des politiques de développement des entités locales : cas de la ville de Lubumbashi", Mémoire de Master en planification de Développement, Institut Supérieur interdiocésain Monseigneur Mulowa, 2010, p. 23.

## **Leadership**

Le terme leadership vient de l'anglais "*leader*" qui désigne un chef (choisi par ses pairs) d'un parti politique. Le leadership est la capacité, la qualité, l'art de conquérir, exercer et conserver une fonction de leader. Dans la langue française, le leadership est une forme d'anglicisme qui désigne un meneur, un chef de file "un dirigeant de terrain, un acteur influent, écouté, qui conduit des personnes vers un objectif"<sup>36</sup>.

L'usage du mot leader dans ce mémoire est compris dans le sens de meneur d'Hommes, pour l'expression de la féminité d'une part et d'autre part, est leader cette femme qui fait preuve d'une grande influence dans la communauté ou dans la société. Enfin le leader est aussi cette femme qui inspire et suscite de l'engouement auprès de la population du fait de sa personnalité, de son comportement et sa position sociale.

## **Leadership féminin**

En allant dans le même sens que le mot leadership, le leadership féminin commence à se développer à partir de l'accession des femmes aux postes de pouvoir (travail rémunéré, administration, commandement, accession aux postes électifs...). Le leadership féminin vise à analyser les efforts fournis par les femmes dans la sphère publique. Plus concrètement, le leadership féminin vise à mettre en évidence "les forces et les faiblesses" du genre féminin dans le processus du développement. La particularité du leadership féminin est qu'elle prend en compte les approches personalistes et situationnelles dans la perspective de l'entrepreneuriat, de l'économie, de management et de la gestion. L'on peut donc reconnaître avec Noémie Allard Gaudreau que "s'intéresser au leadership des femmes, c'est s'intéresser à la construction du genre féminin et aux représentations de la féminité"<sup>37</sup>.

## **Pesanteurs**

Elles sont comme "une force d'inertie, d'une résistance au changement"<sup>38</sup>. Autrement dit, les pesanteurs socioculturelles quant à elles, peuvent être définies comme "des forces d'inertie, des attitudes de résistance spécifiques à un groupe donné, qui se veut conservateur et très attaché aux traditions culturelles qui ne militent pas toujours en faveur d'un

---

<sup>36</sup> E. Wassouo, "Représentations du leadership politique féminin différences Culturelles : comparaison entre la France et le Cameroun", Thèse de doctorat en psychologie, Université de Grenoble Alpes et Université de Yaoundé I, 21 avril 2017, p.25.

<sup>37</sup> N. A. Gaudreau, "Représentations sociales : femme leader, leader idéal et leadership personnel, une approche biographique du leadership", Mémoire en Psychologie, Université du Québec à trois rivières, 2016, p.23.

<sup>38</sup> Wassouo, "Représentations du leadership politique féminin", p.26.

changement utile ou non, face à l'évolution actuelle des sociétés''. Dans ce mémoire, le terme pesanteur est utilisé pour désigner les ripostes aux changements, les freins à l'évolution de la femme tchadienne.

Après avoir clarifié les concepts clés, il convient de présenter la revue critique de la littérature.

## 5- LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

La recherche est un domaine qui est loin d'être statique. L'on est toujours appelé sur ce que les autres avaient déjà évoqués mais dans d'autres aspects, c'est à dire que l'on est loin d'être les premières personnes à aborder un thème de recherche. Il revient à dire que certains auteurs ont abordé la question de la femme et la politique que ce soit sur le volet social, le domaine économique, ou encore dans le domaine politique. C'est ce qui donne raison à Guillaume Fongang lorsqu'il tirait la sonnette d'alarme en ces termes :

L'essentiel de la découverte scientifique ne tient pas seulement à la nouveauté d'une observation, mais aussi au fait d'établir un rapport solide entre le déjà connu et ce qui était jusqu'alors inconnu, car c'est grâce à ce processus que l'on parvient le plus sûrement à la compréhension véritable et au progrès réel.<sup>39</sup>

Il devient vital de passer en revue ces multiples publications en rapport avec ce travail. C'est pourquoi l'étude de la revue critique de la littérature est capitale. Car elle permet de voir si les études ont été faites sur la femme et la politique dans tous les aspects. C'est sans doute dans cette perspective que Michel Beaud<sup>40</sup> écrit : "ce qu'on attend d'une thèse, comme dans tout travail de recherche c'est un progrès dans la connaissance : soit un éclairage sur la question en débat, soit la reconstruction d'un corpus explicatif, soit un approfondissement de la connaissance dans le domaine qu'elle analyse." Cette rigueur méthodologique oblige le chercheur à faire une fouille des documents d'une manière minutieuse en rapport avec le thème à traiter. Pour combler cette exigence scientifique, l'on a eu recours à moult publications scientifiques en rapport avec ce thème, d'une manière directe ou indirecte. Il s'agit des travaux de :

Fred Constant<sup>41</sup>, dans son livre intitulé : "la citoyenneté", pense que, contrairement à l'idée populaire, la citoyenneté est loin de disparaître. Selon ses dires, ce serait plutôt la

---

<sup>39</sup> G. Fongang, *les mutations du secteur agricole bamiléké (Cameroun) étudiées à travers ses acteurs ; une analyse à partir des localités de Fokoué et de Galim*, Paris, Gregnon, 2008, p. 24.

<sup>40</sup> M. Beaud, *l'art de la thèse*, Paris, la découverte, 1997, p. 78.

<sup>41</sup> C. Fred, *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, 1998.

représentation universelle, spécifique de celle-ci et de son implication dans l'espace public qui serait en dégénérescence. Pour soutenir sa thèse, l'auteur avance, que la citoyenneté se présenterait sous de nouveaux visages. Pour lui, ce serait l'aboutissement d'une forme récente d'implication dans le domaine public. Conséquemment, la citoyenneté ne peut être un acquis pour tous. Elle est considérée par l'auteur comme un métier qui nécessiterait une longue formation. De plus, un citoyen sera porté à participer dans le système à partir du moment, où il devient conscient de ses exigences civiques ; d'où l'idée constante chez l'auteur que la participation politique est directement corrélée au degré d'intégration de l'individu à la collectivité. Constant admet que le fait d'avoir la potentialité de prendre part à l'exercice du pouvoir, ne permet pas de régler les conflits. Encore faudrait-il que le citoyen puisse abroger les clivages majeurs qui sont présentes dans la société. L'auteur ne montre pas l'indispensabilité de la femme et la citoyenneté. Il y a pourtant lieu de penser que la citoyenneté est indispensable comme un défi majeur pour la bonne gouvernance et le vivre ensemble.

Pour Bérengère Marques-Pereira, le problème se pose autrement. Dans son ouvrage, *La citoyenneté politique des femmes*, l'auteure met en garde contre toute considération spécifique quand on traite de la citoyenneté des femmes. Pour cette dernière, la citoyenneté révélerait des images métaphoriques qu'ont les sociétés d'elles-mêmes et "l'état de réflexivité que sociologues et politistes entretiennent à leur champ politique"<sup>42</sup>. Cette thèse se confirme dans ses propos quand elle affirme que c'est à partir des années quatre-vingts que les politicologues ont commencé à aborder la question de la citoyenneté des femmes dans la perspective des genres. Nonobstant, l'apport bénéfique de cette question à la théorie politique et à la sociologie politique, cette dernière n'est toujours pas considérée comme un thème de recherche distinct. Marques-Pereira explique cela par la forte domination des hommes dans les domaines de la science et la sociologie politique. Dans ce cas-là, il n'est pas étonnant de voir que la question de la citoyenneté des femmes ne fut pas consacrée comme objet de recherche. L'avis de l'auteur attire l'attention puisqu'elle ne montre pas l'importance de la citoyenneté des femmes dans le développement politique au Tchad.

Il convient de saisir la difficulté pour les femmes de s'identifier à un modèle donné de citoyen. Pour Jane Jenson<sup>43</sup>, c'est le citoyen issu de la Révolution française qui fut considéré

---

<sup>42</sup> B. Marques-Pereira, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, 2003.

<sup>43</sup> U. Jost Hans, M. Pavillon et F. Valloton (sous la dir.), *La politique des droits. Citoyenneté et construction des genres au 19 et au 20 siècle*, Paris, Éditions KIMÉ, 1994.

comme le modèle type de citoyenneté. D'ailleurs, de nombreux mouvements de femmes l'ont dénoncé lors des deux grandes vagues du féminisme en Europe occidentale. Aujourd'hui, ce prototype a grandement évolué. Il fut rejeté au profit d'une toute autre définition de la citoyenneté ainsi que de la démocratie. Mais aussi, c'est grâce à l'acquis des droits politiques des femmes, que d'autres images de la citoyenneté sont apparues. Désormais, cette dernière n'est plus figée dans le temps ni l'espace, mais définie par la diversité des statuts des citoyens et des besoins distincts de ces derniers. Malheureusement, cette diversité ne facilite en aucun cas l'engagement politique des femmes. Par ailleurs, l'auteure soutient l'idée que les femmes ont fait d'énormes efforts pour rendre les pratiques politiques plus accessibles, plus égalitaristes. Ces dernières sont devenues beaucoup moins hiérarchiques et attirent de plus en plus de gens. Toutefois, le travail à effectuer est colossal puisque les femmes ne sont toujours pas pourvues d'une citoyenneté à part entière. Elles font face à des contrariétés phénoménales quand vient le temps de s'engager dans la vie publique. Cet ouvrage explique clairement que les différents problèmes que rencontrent les femmes sont d'ordre politique. Toutefois, l'auteure ne montre pas les obstacles de la participation de la femme dans le domaine politique au Tchad. Dans l'actuel mémoire, le souci est aussi de montrer que, l'État tchadien accorde une certaine importance à la question de la femme et la politique au Tchad.

Dans l'ouvrage, *Les femmes et la politique*,<sup>44</sup> les auteurs mettent l'emphase sur la difficulté qu'ont les femmes à s'investir dans la vie publique malgré leur citoyenneté théorique. Ils évoquent trois raisons majeures pour lesquelles les femmes s'engagent peu en politique. Il s'agirait d'une question de pouvoir, de possibilité et d'opportunité. Donc, en mots clairs, les femmes n'auraient ni la possibilité, ni la volonté et même pas l'opportunité de s'engager. De plus, les auteurs pointent la famille du doigt puisque ce serait au sein de cette dernière que l'organisation des rapports de sexe consacrerait la domination masculine. Il y a aussi la question de la représentation de la féminité qui est ardemment discutée dans le texte. Ainsi, il est dit que les représentations de la féminité seraient construites et fonctionneraient sur et selon des règles purement masculines. De ce fait, le pouvoir serait vu comme tabou. Donc, prohibé aux femmes. Ce qui explique, selon les auteurs, que ce dernier soit antinomique aux représentations de la féminité. L'argument de force de ce livre demeure l'idée de nature. Ainsi, cette dernière serait à la base de la conception qu'ont les gens des sexes. Les auteurs affirment que c'est derrière l'idée de nature que se cache le statut et le rôle des sexes. Cela a pour effet de s'insinuer dans un discours oppressant qui renforce et

---

<sup>44</sup> S. Piochon et D. Grégory, *Les femmes et la politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004.

maintient la domination des hommes sur les femmes. Cette domination masculine serait le vecteur de l'exclusion des femmes du domaine de la politique. Selon Catherine Achin, les femmes se seraient trouvées des moyens d'engagement alternatifs pour contrer la discrimination dont elles sont les sujets de choix. L'ouvrage de ces auteurs est intéressant pour la rédaction de ce mémoire car, il met en lumière le caractère durable de la représentativité de la femme au sein de la politique. Mais ces auteurs ne montrent pas le rôle qu'occupe la femme dans la politique au Tchad. C'est pourquoi il revient de montrer dans ce travail de recherche, le rôle de la femme dans la scène politique au Tchad.

Dans le livre *Femmes en politique*<sup>45</sup>, l'auteure avance que les femmes sont dominées en politique en grande partie à cause des facteurs structurels liés au fonctionnement du champ politique, renforcés par les représentations sociales de la division de travail entre les sexes. De ce fait, malgré les grands efforts déployés, les capitaux politiques ne changent pas. Ainsi, l'être politique est et "demeure l'homme blanc quelque peu âgé, issue de la classe supérieure possédant un fort capital culturel et soutenu par un parti politique. Quant à la femme, elle est et reste campée dans l'éternel rôle féminin qu'elle endosse elle-même ou qu'on l'impose". Donc, qu'importe ce qu'elles font, les femmes ne peuvent s'en sortir autrement. Leur exclusion est savamment orchestrée. Cette orchestration prend une forme particulière pour Carolle Simard. Mais l'auteure ne montre pas les obstacles à la participation de la femme dans la politique au Tchad. Dans ce travail, il est donc important de montrer les obstacles liés à la participation de la femme dans l'arène politique au Tchad, afin de combler ce vide dans l'historiographie relative à la femme tchadienne.

Dans un article publié dans "Changement et insertion des femmes dans le système politique"<sup>46</sup>, Simard Carolle aborde la question de la participation politique des femmes d'une façon particulière. Dans son texte, elle mentionne que les femmes participent réellement à la vie politique. Cependant, elles peuvent être exclues ou incluses selon les secteurs d'activités politiques. Donc, les femmes ne seraient pas exclues du système représentatif, mais bien dans le processus de décision finale. Dès lors, leur intégration politique reste partielle, voire incomplète. Simard attribue cet état de choses au fait que le pouvoir est mâle et qu'en politique la réalité ne s'exprime qu'à travers un univers essentiellement masculin. Force est de constater que "les femmes s'auto-excluent tandis que les hommes ont le sentiment, né de la conviction, que l'univers politique leur appartient, à eux

<sup>45</sup> C. Achin et S. Lévesque, *Femmes en politique*, Collection Repères, Paris, La découverte, 2006.

<sup>46</sup> C. Simard, "Changement et insertion des femmes dans le système politique", *Politique*, n° 05, 1984, pp.1-13.

seuls''. Bien que cet article donne des éléments sur l'exclusion de la femme des instances décisionnels mais ne montre pas comment les femmes parviennent à faire face aux obstacles politiques pour se hisser dans les instances de prise de décisions politique. En effet, ce travail montre comment la femme parvient à faire face aux obstacles politiques pour se hisser dans les instances de prise de décisions politique au Tchad.

Yolande Cohen<sup>47</sup> rejoint cette idée d'auto-exclusion dans une autre mesure. Dans son texte, elle prétend que la littérature féministe a longtemps laissé comprendre que les femmes subissaient une oppression farouche. Selon elle, ce serait plus ou moins vrai. Les femmes devraient être tenues pour responsables de leur absence. Celles-ci se seraient elles-mêmes exclues de la vie politique puisqu'elles auraient développé des pouvoirs sécrants pour s'exprimer. De ce point de vue, il résulte que la force des femmes découlerait du quotidien. Cependant, des nuances se dégagent dans les propos de l'auteure. Cohen soutient que les femmes se servent de leur quotidien pour combattre un patriarcat dévastateur. De plus, ces dernières seraient loin de normaliser les rapports sociaux entre les sexes qui découlent des règles et des codes préétablis. Par le fait même, elles dénonceraient les tabous et les préjugés qui les dérobent de leurs droits. Par ailleurs, Cohen atteste que les femmes se feraient critiques face à la politique, l'ignoraient, s'esquiveraient au lieu de la confronter. Malgré cela, ces dernières finiraient toujours par se placer ailleurs de celle-ci. Pour Cohen, les femmes tenteraient même de se replier dans une sphère qui leur appartiendrait, soit la sphère privée. L'auteur ne prend cependant pas l'exemple des associations qui luttent sur la promotion féminine dans l'arène politique au Tchad. Ceci dit, il convient de montrer la contribution des associations qui luttent pour la promotion féminine au Tchad et enfin mener des stratégies pour la bonne participation de la femme tchadienne dans la politique.

Michael Taoyang Warai, dans son Mémoire de Master a abordé en 2013 le sujet sur la participation politique des femmes à l'Extrême-Nord du Cameroun. Il a mis l'accent sur les obstacles socioculturels, économiques et institutionnels empêchant les femmes d'être visibles sur la scène politique camerounaise. L'auteur a montré que malgré le vent d'Est qui a soufflé en 1990 ouvrant une nouvelle ère démocratique et impliquée toutes les composantes de la société dans la gestion des choses publiques et politiques, les femmes restent sous-

---

<sup>47</sup> Y. Cohen, *Réflexions désordonnant les femmes du pouvoir*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005.

représentées dans les instances de prise de décisions de l'État camerounais<sup>48</sup>. Ces analyses et sont évidemment d'une grande congruité, mais l'auteur n'a pas évoqué tout au long de sa démarche, les stratégies pour une forte implication de la femme dans les instances de prise de décisions de l'État Tchadien.

Eugène-Le Yota Ngardebaye, dans son Mémoire de Maîtrise s'est penché sur l'aspect participatif de la femme dans la vie politique au Tchad. Il a démontré dans son travail les inégalités que la femme a subies sous les différents régimes qui se sont succédé au Tchad. Néanmoins, la femme a connu un réveil spectaculaire avec l'avènement de la démocratie en Afrique et particulièrement au Tchad. Aussi, l'auteur a-t-il démontré les stratégies qu'a utilisées la femme tchadienne pour pouvoir contourner les obstacles socioculturels et politique afin de se hisser dans les institutions gouvernementales et parlementaires<sup>49</sup>. Toutefois, l'on trouve navré le fait que l'auteur n'a pas évoqué la politique du quota comme une stratégie d'implication de la femme dans la scène politique.

Dans un rapport d'Évaluation du Genre, Élisabeth Powley s'est penchée sur le rôle que jouent les femmes dans le renforcement de la démocratie au Tchad. Le rapport d'évaluation du Genre met en exergue la question du genre et d'égalité au Tchad. Dans ce rapport, il a été aussi souligné le retard du Tchad en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Pour ce faire, le Tchad est l'un des pays subsahariens où le taux des femmes au parlement est plus faible<sup>50</sup>.

Au vu de tout ce qui précède, il faut préciser qu'aucun historien du Tchad, s'est penché sur l'étude ayant trait à la présente thématique portant sur "femme et politique au Tchad : cas du parlement et du gouvernement (1962-2018)". A cet effet, le présent mémoire se veut original et compte analyser de manière objective la politique de l'Etat tchadien dans le processus de l'implication de la femme dans la politique au sein du parlement qu'au gouvernement.

---

<sup>48</sup> M. Taoyang Warai, "La participation politique des femmes au Cameroun : le cas de l'Extrême-Nord", Mémoire de Master en Science Politique, Université de N'Gaoundéré, 2013.

<sup>49</sup> E. Ngardebaye Le-Yota, "La participation de la femme à la vie politique au Tchad", Mémoire de Maîtrise en Sciences Juridiques et Politiques, Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé, 2003.

<sup>50</sup> E. Powley, (Dir.), "les élections au Tchad : le rôle des femmes dans le renforcement de la démocratie", rapport d'évaluation du genre financé par Agence Américaine pour le Développement International (USAID), Global Civil Society Strengthening (GCSS), counterpart international, janvier, 2010.

Après avoir élaboré une revue critique de la littérature à partir de différentes lectures, il apparait donc crucial qu'une problématique de recherche soit formulée.

## **6- PROBLEMATIQUE**

La problématique est une étape importante qui est construite autour d'une question centrale, permettant une meilleure approche et un traitement fécond du sujet choisi. Elle constitue donc la lampe du travail de recherche et son absence dans un travail scientifique pourrait être vide de sens. La question de la femme et la politique au Tchad n'est pas un thème nouveau dans le domaine de la recherche. En effet, depuis l'indépendance, le Tchad est resté, en proie à la guerre civile opposant les pouvoirs centraux successifs à des groupes armés qui cherchent à se renverser. Ceux-ci, le plus souvent, parviennent à leurs fins avant d'être eux-mêmes chassés du pouvoir. C'est donc un cycle infernal de prise violente de pouvoir que le pays a connu depuis à peu près trois décennies. Cette situation de guerre a "militarisé la vie politique" pour ainsi dire, a vu l'absence de la femme tchadienne de l'activité politique. Cependant, les femmes font face à de nombreuses barrières qui leur empêchent de participer pleinement à la vie politique. Celles-ci sont également des barrières empêchant la participation des femmes tchadiennes à la vie politique.

Dans ce contexte, l'on pose la question ci-après : la femme tchadienne est-elle valablement représentée au parlement aussi bien qu'au gouvernement de son pays depuis l'indépendance ? De cette question principale, découlent quatre autres questions secondaires qui méritent quant à elles une réponse. Il s'agit de :

- Quelle est la situation de la femme tchadienne au parlement et au gouvernement à l'ère du monopartisme ?
- Quelle place occupe-t-elle au parlement et au gouvernement dans les instances de prise de décision à l'ère démocratique de son pays ?
- Quelles sont les politiques liées aux femmes et leur niveau de mise en œuvre au Tchad ?
- Que faire pour une forte implication de la femme tchadienne dans les instances de prise de décision au parlement et au gouvernement de son pays ?

Ainsi la problématique posée, il est important de voir quelles sont les théories qui en découlent.

## 7- ETUDE THEORIQUE

En Histoire, toute activité relevant de l'homme mérite d'être connue et comprise grâce aux théories considérées comme outils scientifiques, que le chercheur doit utiliser pour rendre intelligible son objet d'étude. Les théories jouent un rôle de premier plan dans une recherche scientifique car, elles permettent de donner un sens propre à notre objet d'étude. Ainsi, étymologiquement, le terme théorie vient du mot grec théoricien, qui signifie : contempler, observer ou examiner. Une théorie est donc un ensemble d'explications, de notions ou d'idées sur un sujet précis, pouvant inclure des lois et des hypothèses, induites par accumulation de faits trouvés par l'observation ou l'expérience<sup>51</sup>. Cependant, la théorie scientifique est donc un ensemble d'éclaircissements de concepts ou des vues sur une thématique précise. Elle se présente ainsi donc, comme un assemblage d'hypothèses qui se construit à partir des recherches des prédécesseurs dans la science et des faits d'une expérience personnelle ou d'une observation critique propre<sup>52</sup>.

Selon Gilles Willet, les théories scientifiques ne sont que des explications provisoires susceptibles d'être remises en cause par la découverte de nouveaux faits. Il synthétise enfin que, la théorie crée une réalité qui permet de concevoir, de percevoir, de comprendre et d'expliquer un aspect du réel de manière logique et formelle<sup>53</sup>.

La première théorie convoquée pour étayer cette étude est la théorie dite du néo-institutionnalisme sociologique et la seconde théorie que cette étude préconise invitée est le constructivisme structuraliste.

### **Le néo-institutionnalisme sociologique**

Issue du courant néo-institutionnaliste, le néo-institutionnalisme sociologique est en vogue depuis les années 1980 dans les sciences sociales, notamment en science politique, sociologique mais également en science économique. Le néo-institutionnalisme sociologique appréhende les institutions comme variable indépendante, c'est-à-dire la variable explicative puisqu'elles façonnent les acteurs et font naître leurs intérêts et leurs préférences "les institutions ne se contentent pas de contraindre les choix possibles ; elles établissent le critère

---

<sup>51</sup> G. Lecointre, *Les sciences face aux créationnismes. Ré-expliciter le contrat méthodologique des chercheurs*, Paris, éditions Quae, 2012. p.82.

<sup>52</sup> E. Mbonji et P.F Ebongue, *Propédeutique à l'anthropologie sociale et culturelle*, Paris, l'Harmattan, 2007, p.126.

<sup>53</sup> W. Gilles, "Paradigme, théorie, modèle, schéma : qu'est-ce donc ?" *Communication et organisation*, n°5, 1994, p.21.

fondamental au travers duquel les acteurs découvrent leurs préférences<sup>54</sup>». Hall et Taylor de dire que «les institutions sont des règles, procédure ou normes formelle, mais aussi les systèmes de symboles, les schémas cognitifs et les modèles moraux qui fournissent les cadres de signification guidant l'action humaine<sup>55</sup>».

En effet, les institutions structurent le comportement des acteurs par deux canaux : elles leur fournissent d'abord des schémas formels qui se répètent jusqu'à se transformer en pratique routinière intériorisées comme telles ; elles offrent ensuite des systèmes de sens et d'interprétation partagés, des catégories et de cadres normatifs et cognitifs, des paramètres guidant l'action, qui leur permettent d'interpréter les phénomènes sociaux et de choisir non seulement le comportement qui satisfait mieux leur intérêts. Il développe aussi l'idée selon laquelle les institutions incarnent et reflètent des symboles et des pratiques culturelles tenaces qui façonnent les perceptions des acteurs et «informent» la reproduction institutionnelle<sup>56</sup>. Il met l'accent sur le caractère institutionnel, l'influence de l'environnement institutionnel sur les hommes et les structures organisationnelles. Selon cette perspective, les institutions par les codes culturels cognitifs qu'elles génèrent, reproduisent, situent les frontières du politique et inculquent aux acteurs des idées précises à propos de la légitimité de leur action. Cette variante institutionnaliste à l'instar des autres variantes (historique et choix rationnel), accorde aux institutions une influence déterminante dans les constitutions de préférences et des idées.

Dans le cadre de la présente recherche, cette théorie dite néo-institutionnalisme sociologique est convoquée pour permettre de comprendre par quelle alchimie la sous-représentation des femmes au sein du parlement et du gouvernement tchadien comme la résultante des valeurs que défendent les structures traditionnelles fortement ancrées dans les institutions dites modernes. En effet, ces schémas de pensée déclassent la femme en lui accordant des attributs contraires à son émancipation voire à sa participation à la chose politique. De l'institution familiale aux cadres de promotion politique tels que les partis politiques et Associations, tout est minutieusement organisé en défaveur de la gent féminine.

### **Le constructivisme structuraliste**

Fondé par Pierre Bourdieu, le constructivisme structuraliste est un courant de pensée qui se définit selon l'auteur à la jonction de l'objectif et du subjectif :

---

<sup>54</sup> Hall et al, «la Science Politique et les trois néo-institutionnalismes», *Revue française de Science Politique*, vol. 47, no 3-4, 1997, p. 469.

<sup>55</sup>. *Ibid*, p.470.

<sup>56</sup> *Ibid*.

“Par structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu’il existe dans le monde social lui-même (...) des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d’orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Par constructivisme, je veux dire qu’il y a une genèse sociale d’une part des schèmes de perception, de pensée et d’action qui sont constitutifs de ce que j’appelle habitus<sup>57</sup> et d’autre part des structures sociales, et en particulier de ce que j’appelle des champs”.

Le structuralisme affirme ici la soumission de l’individu à des règles structurelles et le constructivisme quant à lui fait du monde social le produit de l’action libre des acteurs sociaux et amène à croire que tout est construit par les individus dans la société et qu’il n’y a pas de données naturelles. A travers ces explications, Bourdieu veut ainsi souligner que le monde social est constitué des structures qui sont seules construites par les acteurs sociaux selon la position constructiviste mais, qui, une fois constituées conditionnent à leur tour l’action de ces agents selon la position structuraliste.

Dans le cadre de ce travail de recherche, l’on a fait appel à cette théorie pour expliquer les controverses qui existent entre les ‘féministes’ d’une part, et les ‘antiféministes’ d’autre part de la représentation de la femme dans les instances du parlement et du gouvernement tchadien. Une politique entretenue par les acteurs politiques, qui visent à écarter les femmes de la sphère politique. D’aucuns pensent que la place de la femme est dans la cuisine, c’est-à-dire pour les antiféministes, la femme n’est pas à mesure intellectuellement ou physiquement à assurer les fonctions politiques. D’autres par contre, pense que la femme peut aussi faire de la politique au même titre que l’homme. Tout cela consiste à maintenir la femme dans le statu quo. C’est un construit car tout phénomène social est un construit, rien n’est naturel. Le constructivisme structuraliste permet de lever le verrou et est au carrefour de l’interactionnisme.

Consécutivement au cadre théorique, il est indispensable d’évoquer les intérêts qui en découlent de cette étude.

## **8- INTERET DU SUJET**

Tout travail de recherche vise à solutionner un problème et à apporter éventuellement sa contribution à la science. En effet, constatant la sous représentativité des femmes tchadiennes en politique à des prises de décisions, notamment au parlement et au gouvernement, il est

---

<sup>57</sup> Ensemble des dispositions, des schèmes d’action ou de perception que l’individu acquiert à travers son expérience sociale par socialisation.

important de se soucier de l'intérêt que pourrait apporter une étude sur la femme et la politique au Tchad. Il s'agit de l'intérêt scientifique, politique, social, théorique et personnel.

### **Intérêt scientifique**

Sur le plan scientifique, la présente recherche s'inscrit dans la réflexion sur la problématique de la femme et la politique au parlement et au gouvernement du Tchad. Cette question n'a pas fait l'objet d'une attention scientifique particulière. Les travaux effectués par nos devanciers ne s'y attardent pas suffisamment. L'analyse met en exergue la faible représentation de la couche féminine dans les instances politiques. L'étude apporte un éclairage dans l'historiographie politique et sociale du Tchad à travers les dynamiques féminines dans un pan de l'appareil sociopolitique du pays à savoir le parlement et le gouvernement. En d'autres termes, une contribution à la connaissance de la prise en compte de la femme dans les institutions sociopolitiques du Tchad.

### **Intérêt politique**

La représentation des femmes au parlement et au gouvernement peut légitimer le pouvoir du politique en impliquant les femmes dans la chose politique, et peut contribuer à la stabilité politique voire sociale du pays. Cette étude peut aider à changer la donne et enfin la contribution dans la problématique du "*women empowerment*" étant d'actualité. Aussi, cette étude permettra d'attirer l'attention des gouvernants pour que l'État tchadien s'arrime aux bonnes pratiques des autres États.

### **Intérêt social**

Cette étude se veut un éveilleur des consciences citoyennes en général et les femmes tchadiennes en particulier sur leur faible représentation dans les sphères de prise de décision spécifiquement au parlement et au gouvernement. Ceci pourra aider les femmes à mieux s'organiser, définir leurs objectifs et élaborer des stratégies pouvant changer la donne.

### **Intérêt théorique**

L'étude s'inscrit dans la logique de la théorie politique. Cette contribution à la valorisation ou à la mise en place de l'application de la théorie du féminisme au Tchad. Elle permet d'élucider la lutte des femmes sur l'échiquier politique national.

## **Intérêt personnel**

Cette étude permettra d'entrer en contact avec des personnes ressources, ayant de l'expérience et de l'expertise en la matière, afin de recueillir au tant que possible leurs avis sur la femme et la politique au Tchad, notamment au parlement et au gouvernement, et au besoin, consigner les résultats des analyses et les interprétations des données rassemblées dans un document pouvant servir les générations actuelles et futures.

Dans le souci de mener à bien cette analyse, l'on a opté pour les objectifs.

## **9- OBJECTIFS**

Les objectifs de recherche sont le point de départ d'une recherche. Ils indiquent l'intention de l'étude, les objectifs, l'idée principale. Cette idée principale est issue d'un besoin (le problème de recherche) et affinée dans des questions spécifiques (les questions secondaires). D'où le besoin de formuler clairement les questions de recherche pour pouvoir faire ressortir l'idée centrale de ces objectifs de recherche<sup>58</sup>. Dans le cas de cette étude, l'on a les objectifs suivants : objectif général et spécifiques.

### **Objectif général**

Concernant l'objectif général, il vise à faire une évaluation objective de la représentativité de la femme politique au sein du parlement qu'au gouvernement du Tchad.

### **Objectifs spécifiques**

Pour ce qui est des objectifs spécifiques, ils visent à :

- Montrer la situation de la femme tchadienne au parlement et au gouvernement à l'ère du monopartisme ;
- Démontrer l'émergence de l'émancipation politique de la femme tchadienne depuis l'instauration de la démocratie en 1990 ;
- Identifier les politiques liées aux femmes et leur niveau de mise en œuvre au Tchad.
- Et en fin, examiner la politique du quota à la parité comme stratégie d'une forte implication de la femme tchadienne dans la vie politique.

---

<sup>58</sup> [https://edutechwiki.unige.ch/fr/Objectifs\\_et\\_questions\\_de\\_recherche](https://edutechwiki.unige.ch/fr/Objectifs_et_questions_de_recherche), consulté le 23 juillet 2022 à 15h 04.

A l'issue des objectifs de l'étude, il est important de fixer une approche méthodologique car, cela permet de mener de manière plus efficace et efficiente ce travail de recherche.

## 10- CADRE METHODOLOGIQUE

Tout travail scientifique nécessite l'usage des sources diverses et complémentaires, qui se résument dans les bibliothèques publiques, privées et internet. Après la collecte, vient le classement des informations, suivi de l'analyse et de l'interprétation sous forme de fiche de lecture<sup>59</sup>. Ces données collectées de sources diverses permettront de mieux en servir dans la rédaction proprement dite de la thèse ou du mémoire. Cette démarche renvoie à un ensemble de méthodes appliquées à un domaine de la science. Ainsi, la méthode sous cet angle est considérée comme la marche rationnelle de l'esprit. C'est dans cette logique que Michel Beaud<sup>60</sup> s'inscrit lorsqu'il dit :

Chaque domaine de la recherche possède des théories instituées et des méthodes éprouvées. Il incombe à l'étudiant chercheur de les connaître et d'en apprécier les fondements et les postulats avant d'engager sa propre recherche (...) il faut s'enquérir et s'imprégner des méthodes existantes.

Il importe de montrer la méthode de collecte des données et d'approches d'analyse. Dans le cadre de cette étude, quatre principales catégories de sources ont été mises à savoir la source écrite, la source orale, la source iconographique, et la source numérique.

Pour ce qui est des sources écrites, elles sont de deux ordres : les sources primaires d'une part, qui sont constituées d'archives, des rapports de formation organisée. Ces archives ont été consultées aux Archives du Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale, au Conseil National de Transition. Certaines archives ont été consultées aux Archives du Secrétariat Général du Gouvernement. Ces archives ont été d'une importance capitale dans la compréhension du fonctionnement de la femme tchadienne dans la politique. Et d'autre part des sources secondaires qui à leur tour sont constituées des ouvrages, des articles, des Thèses et des Mémoires, ainsi que les rapports de stage. L'essentiel de cette documentation a été trouvé dans les bibliothèques au campus de l'université de Yaoundé I, notamment de la bibliothèque du Cercle d'Histoire-Géographie-Archéologie (CHGA), et du cercle Philosophie- Psychologie- Sociologie-Anthropologie (CPPSA), et la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), dans la bibliothèque de l'Université

---

<sup>59</sup> Y. Kouotou, "La société d'exploitation forestière du Noun (SRFN) et le développement de l'arrondissement de Massagam 1972- 2004", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p.6.

<sup>60</sup> Beaud, *L'art de la thèse*, p.48.

de N'Djamena, principalement dans la bibliothèque de la faculté des sciences politiques et Juridiques (FSPJ). L'on est aussi rendu dans la bibliothèque nationale du Tchad ainsi qu'à la bibliothèque de l'institut français du Tchad (IFT). La recherche de la documentation a aussi conduit au Centre d'Étude et de Formation pour le Développement (CEFOD), sans oublier le Centre Al-Mouna. Tous ces centres documentaires ont permis d'avoir non seulement accès aux travaux déjà menés sur la question de la femme et la politique, mais aussi de renforcer les éléments de méthodologie et de compléter et confronter les informations collectées sur le terrain nécessaire pour la production de ce travail.

En ce qui concerne la source orale, le présent travail est le fruit des informations et des orientations à travers une catégorie de personnes bien connues. Au regard de l'échantillon choisi, une bonne partie des informations a été obtenue lors des entretiens publics et privés sur le terrain. L'on a effectué les enquêtes avec le personnel administratif. Les informateurs ont été choisis en fonction de leur ancienneté au sein de la politique. Ces entretiens ont été privés et la plupart des cas groupés. Le but visé était d'obtenir plus d'informations sur les activités menées par les femmes. Après avoir passé au crible rationnel, la divergence des sources orales collectées, elles ont permis d'atteindre les résultats escomptés sur la nature des difficultés auxquels sont confrontées les femmes. Ces multiples informations collectées ont permis d'enrichir celles lues dans les documents.

La quasi-totalité des sources iconographiques est constituée des photos des femmes. La plupart de ces photos ont été collecté sur les archives lors des différentes descentes sur le terrain. Ces images ont permis d'exposer certaines réalités que les textes n'ont pas suffisamment démontrées. La source numérique quant à elle est le fruit de l'utilisation de l'outil internet. Cet outil des techniques de l'information et de la communication a permis d'accéder au site web de certaines institutions notamment le Conseil National de Transition et le Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale, afin d'exploiter les différentes informations.

La source numérique a été d'une importance capitale dans la mesure où elle a permis d'accéder à moult informations qui étaient introuvables dans d'autres sources. Dans ce travail, l'on a utilisé les méthodes diachroniques. La méthode diachronique parce que le thème se situe dans le temps et dans l'espace.

Aucune recherche scientifique n'est faite sans contraintes majeures, pour ce faire, quelques difficultés rencontrées sont décrites postérieurement.

## **11- DIFFICULTES RENCONTREES**

Comme toute entreprise humaine, cette recherche ne s'est pas faite sans difficultés car, l'on a rencontré des écueils au niveau des centres de documentation liés à la fouille des documents. Certains centres n'ont pas donné la possibilité d'y accéder évoquant le contexte de la période de transition au Tchad.

Ensuite, il faut relever l'insuffisance des rapports dans certains centres de documentation et les partenaires. Ces documents sont mal stockés et d'autres sont perdus. Cette situation n'a pas permis une exploitation significative de documents. L'absence des travaux antérieurs sur ce thème de recherche car, cela n'était pas facile d'avoir les informations pour une rédaction.

En plus, l'on souligne aussi la difficulté des langues car, certains entretiens étaient en arabe. Ces lacunes ont été dues à la non maîtrise de la langue française et la méfiance des certains informateurs ou répondants.

Par conséquent, pour apporter quelques éléments de réponse à la problématique de recherche, ce présent travail s'articule autour de quatre chapitres que l'on décline dans la rubrique ci-après intitulée : plan du travail.

## **12- PLAN DU TRAVAIL**

On entend par plan de travail, l'ossature dont ce mémoire est structuré. Ainsi le premier chapitre est intitulé "la femme tchadienne au parlement et au gouvernement à l'ère du monopartisme (1962-1990)". Ce chapitre présente la situation de la femme tchadienne dans la scène politique et les parcours de quelques figures féminines marquantes de l'histoire politique du Tchad.

Le deuxième chapitre est intitulé : "l'émergence de l'émancipation politique de la femme tchadienne depuis l'instauration de la démocratie en 1990". L'on démontre l'évolution de la femme tchadienne au parlement et gouvernement à l'avènement de la démocratie au Tchad.

Le troisième chapitre quant à lui s'attèle sur "les politiques liées aux femmes et leur niveau de mise en œuvre au Tchad". Il est question dans ce chapitre de présenter la question

spécifique du niveau de réalisation des politiques que l'État tchadien met en œuvre dans le cadre du règlement des multiples problèmes dont les femmes sont les victimes. L'on va mettre en exergue la dignité des femmes, à savoir la politique du genre, le Code des personnes et de la famille ainsi que la question des violences basées sur le genre.

Le quatrième chapitre porte sur "le quota et la parité : deux stratégies de résolution de la sous représentativité de la femme tchadienne en politique". Dans ce chapitre, la politique du quota et de la parité semble être deux issues pour l'augmentation du nombre des femmes tchadiennes à des postes de responsabilités politiques.

## **CHAPITRE I :**

### **LA FEMME TCHADIENNE AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT A L'ERE DU MONOPARTISME (1962-1990)**

Les années qui ont suivi l'accession des États africains à l'indépendance, ont marqué un profond basculement des régimes politiques africains. En effet, les pays africains ont abandonné le multipartisme dès les indépendances pour le parti unique. Le monopartisme correspond à la situation d'un État, où un seul parti exerce le pouvoir effectif sans qu'il y ait de possibilité d'alternance politique.<sup>1</sup> Le Tchad ne manqua pas à cette politique. C'est à partir de 1962, lorsque François Tombalbaye, le tout premier Président du Tchad indépendant, abolit le multipartisme et érigea son parti le PPT-RDA (Parti Progressiste Tchadien – section locale du Rassemblement Démocratique Africain) comme parti d'État, que le Tchad commença à sombrer dans un système monopartite<sup>2</sup>. La même année, la nouvelle constitution fut promulguée, introduisant une nouvelle législature et a vu la participation de la première femme aux élections législatives. L'année 1990 annonce la fin du monopartisme, du régime politico-militaire, du régime dictatorial, ainsi que de l'instabilité politique au Tchad. Ce premier chapitre est consacré à la femme tchadienne au parlement et au gouvernement à l'ère du monopartisme (1962-1990). Il présente les différents régimes politiques à l'ère du monopartisme et leur hostilité vis-à-vis de la femme (1962-1990) et analyse également les parcours de quelques figures féminines marquantes de l'histoire politique du Tchad.

## **I- LES DIFFERENTS REGIMES POLITIQUES A L'ERE DU MONOPARTISME ET LEUR HOSTILITE VIS-À-VIS DE LA FEMME (1962-1990)**

Pour mieux comprendre la situation de la femme tchadienne sous les régimes politiques à l'ère du monopartisme et leur hostilité vis-à-vis de la femme, il est préférable de commencer d'abord par les années de l'indépendance à partir du régime présidentieliste de Ngarta Tombalbaye, en passant par le régime militaire de Félix Malloum Ngakoutou Bey-Ndi et les Gouvernements de Transition jusqu'au régime dictatorial de Hissein Habré.

### **1- Le régime présidentieliste de Ngarta Tombalbaye (1960-1975)**

La première République ou le régime présidentieliste de Ngarta Tombalbaye (1960-1975) ; connut ses premières années de paix avant de sombrer dans les troubles dûs aux rébellions. Dans le contexte de l'indépendance, la scène politique tchadienne resta marquée par un foisonnement de partis politiques. L'on décompte le Parti Progressiste Tchadien (PPT), l'Union Démocratique Tchadienne (UDT), le Mouvement Socialiste Africain (MSA), l'Union

<sup>1</sup> Toupictionnaire, Dictionnaire de politique, monopartisme, <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Monopartisme.htm>, consulté le 20 juillet 2022 à 19h30.

<sup>2</sup> Ramadji, "L'opposition partisane", p.50.

Nationale Tchadienne (UNT), le Parti National Africain (PNA), l'Action Socialiste Tchadienne (AST), le Gouvernement des Indépendants Ruraux du Tchad (GIRT), etc.<sup>3</sup>

Cette situation ne dura pas longtemps car, un an après l'indépendance, un congrès fut convoqué par le Président Ngarta Tombalbaye à Abéché sur le thème "unité nationale", lequel congrès s'était soldé par un ralliement des principaux partis d'opposition à celui du Président<sup>4</sup>. Ngarta Tombalbaye affirma alors sa volonté de créer un parti unique, où il pourrait "régner en maître". Il prononça la dissolution de tous les autres partis politiques ainsi que l'Assemblée Nationale le 19 janvier 1962<sup>5</sup>.

Aussitôt, la nouvelle constitution promulguée, la législature de 1962 a vu la participation de la première femme aux élections législatives. Il s'agissait de Bourkou Louise Kabo, l'unique femme députée élue au suffrage universel à siéger à l'Assemblée Nationale sous la bannière du Parti Progressiste Tchadien<sup>6</sup>. Vinrent ensuite, pour la deuxième législature de 1963-1968, les députés Kaltouma Guémbang et Hawa Brahim<sup>7</sup>. Cette présence est demeurée longtemps symbolique et discontinuée au parlement. Il se referma le 30 mars 1963, compte tenu de l'enlisement politique au Tchad. Un climat de méfiance s'installa dans les rangs de l'opposition dont les leaders traqués, n'avaient pour seule issue que la lutte clandestine<sup>8</sup>.

En septembre 1963, une sanglante répression suivie de l'arrestation des principaux dirigeants, se déroula à Fort-Lamy. Ces événements, déclenchèrent un mouvement de mécontentement populaire dans le Nord. Ce mouvement débouchera sur une rébellion. C'est dans ce climat qu'en 1963, éclata à Mangalmé (Est du Tchad), une révolte des paysans contre les agents de l'administration pour abus de prélèvements d'impôts. Ce qui donna naissance au Front de Libération National du Tchad (Frolinat), créé lors de la Conférence de Nyalla (au Soudan) sous la direction d'Ibrahim Abatcha en Juin 1966<sup>9</sup>.

Le Frolinat était né de la réunion de l'Union Nationale Tchadienne (UNT) dirigée par Ibrahim Abatcha et du Front National de Libération du Tchad (FNLT) animé par Ahmed

<sup>3</sup> M. Abdelkerim, *Les régimes politiques du Tchad 1960-1990 : esquisse d'une analyse juridico-politique*, Saint-Denis, Edilivre, 2015, p.27.

<sup>4</sup> *Ibid*, p.30.

<sup>5</sup> M. Mahamat Mey, "Les gouvernements du Tchad : Hommes et enjeux 1959-2008", Mémoire de Master en Histoire, Université de Maroua, 2009, p.80.

<sup>6</sup> *Ibid*, p.81.

<sup>7</sup> C. Mbaigolmem, "Femme et politique", *Carrefour*, n° 66, 21 mai 2011, p.9.

<sup>8</sup> Ramadji, "L'opposition partisane", p.80.

<sup>9</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.21.

Hassan Moussa<sup>10</sup>. Le Frolinat avait donc dès sa naissance du plomb dans l'aile. Il utilisera comme moyen d'action la religion et la tribu<sup>11</sup>. Cette organisation politico-militaire encadra désormais la révolte sur le terrain et s'en fait le porte-parole à l'étranger. Mais, il connut très tôt des divisions dans ses rangs, "le Frolinat est un mouvement profondément divisé, division qui, au fond, date du début même de la rébellion"<sup>12</sup>, cette division commença en 1970, lorsque Baghalmi, alors Vice-président du Frolinat, créa l'Armée du Volcan, puis le Conseil Démocratique Révolutionnaire (CDR) d'Acyl Ahmed<sup>13</sup>.

A la troisième législature de 1971, Bourkou Louise Kabo est la seule femme à être réélue à l'Assemblée Nationale. A partir de 1973, l'insécurité grandit à l'Est et au Nord, les arrestations reprirent. Devant cette situation, le Président Ngarta Tombalbaye décida de dissoudre, en août 1973, le parti unique, le PPT - RDA, pour le remplacer par le Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale (MNRCS), dont le but était de promouvoir une révolution culturelle authentique "en réactualisant des cultures traditionnelles tchadiennes notamment à travers la pratique du *yondo*"<sup>14</sup>.

Le *yondo*<sup>15</sup> avait été institué pour créer un climat de confiance entre les ressortissants du Sud face à la menace de ceux du Nord ; car tous les initiés devaient faire allégeance à Ngarta Tombalbaye. Le régime se dégrada progressivement, plusieurs officiers accusés de complots, notamment, le commandant de la Gendarmerie Nationale, colonel Djimet Mamari NGakinar et le Commandant Alphonse Kotiga Guérinase<sup>16</sup>. Le président fait arrêter aussi son directeur de cabinet militaire, le général Negué Djogo. Face à cette tension politique, l'armée se vit dans l'obligation de prendre ses "responsabilités", et fomenta le coup d'État du 13 Avril 1975, mettant de ce fait fin à la vie du premier dirigeant politique tchadien, Ngarta Tombalmbaye.

<sup>10</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.22.

<sup>11</sup> A. Dadi, *Tchad, L'État retrouvé*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 44.

<sup>12</sup> Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les guerres civiles*, p. 27.

<sup>13</sup> Abdelkerim, *Les régimes politiques du Tchad*, p.55.

<sup>14</sup> Ces changements concernaient aussi bien le nom des villes que celui des individus : Fort-Archambault devient Sarh ; Fort-Lamy devient N'Djamena et pour donner le ton François Tombalbaye devient Ngarta Tombalbaye.

<sup>15</sup> *Le Yondo* ou retour aux sources est une pratique courante de l'éducation des adolescents chez les peuples non christianisés qui sert à la transmission de génération en génération : 'l'esprit de la tribu, et des aîeux et le capital de connaissance acquises. Le *yondo* doit préparer l'adolescent aux réalités du monde adulte. A cet effet, le caractère de l'initié est minutieusement étudié en vue d'un remodelage selon les normes définies. On apprend aux jeunes le respect des aînés, la maîtrise des impulsions, à savoir se taire, à ne pas intervenir dans les discussions entre les plus âgés'. Il est pratiqué dans le Sud du Tchad.

<sup>16</sup> J. Tesseyre, "Éphéméride : 13 avril 1975, le Tchad connaît son premier coup d'État", *Tchad infos*, n° 07, 13 avril 2021, p.1.

Une nouvelle ère naissait pour le Tchad. A cette période de répression, la femme tchadienne fut absente de la vie politique, mais présente aux activités économiques du pays. Sa situation ne fut guère reluisante durant le règne militaire du Général Félix Malloum Ngakoutou Bey-Ndi et les Gouvernements de Transition (1975-1981).

## **2- Le régime militaire du Général Félix Malloum Ngakoutou Bey-Ndi et les Gouvernements de Transition (1975-1981)**

Au lendemain du coup d'État militaire du 13 avril 1975, le régime militaire faisait office de gouvernement et était composé de neuf (09) membres notamment le général de brigade Félix Malloum Ngakoutou Bey-Ndi (président), le colonel Mamari Djimet Ngakinar (vice-président), le général de brigade Noel Odingar Milarew (membre), le chef d'escadron Wadal Abdelkadre Kamougué (membre), le capitaine Roasngar Mbaindoloumal (membre), le capitaine Zakaria Wawa Dahab (membre), le lieutenant Mahmoud Abderamane Haggar (membre) et le lieutenant Gouara Lassou (membre)<sup>17</sup>. Aucune femme n'en faisait partie, car la femme tchadienne n'avait pas encore intégré l'armée nationale. Plusieurs des officiers de ce conseil venaient de sortir des geôles de Ngarta Tombalbaye, à la faveur du Coup d'État.

Le régime était confronté à plusieurs problèmes. D'abord à la rébellion qui sévissait dans le Nord du Tchad, ensuite il fut en proie à des dissensions internes, quand il fut question de la réconciliation nationale. Ce fut dans ce contexte de fragilité interne que le gouvernement militaire engagea des négociations avec la rébellion armée. Les premières négociations donnèrent les "accords de Khartoum". Ces accords étaient conclus avec le Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord (CCFAN) de Hisssein Habré, le 17 septembre 1977<sup>18</sup>. Par ces accords, Hisssein Habré, le chef rebelle, devenait Premier Ministre et Chef du Gouvernement<sup>19</sup>. Les accords attribuaient le "pouvoir réel" de la gestion des affaires de l'État au Premier Ministre, même si le Général Félix Malloum Bey-Ndi demeurait nominalement à la tête de l'État, comme Président de la République.

Ce pouvoir détenu par Hisssein Habré était d'autant plus affirmé, qu'il ne doit pas de compte au "Comité de Défense et de Sécurité" composé à moitié par le Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord (CCFAN), et par le Conseil Supérieur Militaire (CSM). Cette cohabitation Felix Malloum Bey-Ndi – Hisssein Habré était devenue difficile.

<sup>17</sup> E. Nadjitam, "Tchad : ce qui s'est passé après le coup d'État du 13 avril 1975", *Tchad infos*, n° 15, 13 avril 2021, p.3.

<sup>18</sup> Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les guerres civiles*, p. 27.

<sup>19</sup> *Ibid*, p. 27.

Dans ce contexte de “crise politique aiguë” faite de résistances populaires, paralysie au sommet de l’État, la guerre civile au Tchad éclata le 12 février 1979.<sup>20</sup> Cette guerre divisa le Tchad en deux. Le Colonel Wadel Abdelkadre Kamougué se replia au Sud avec les éléments des Forces Armées Tchadiennes (FAT), tous originaires de la zone méridionale. Il créa à Moundou un organe politique dénommé le “Comité permanent”.

Présidé par le Colonel Wadel Abdelkadre Kamougué, ce Comité représentait les différentes préfectures de la “zone méridionale”, et constituait en quelque sorte un “gouvernement du Sud”. Il avait pris en charge l’administration du Sud et nommait des responsables à tous les postes. Le reste du pays était sous l’autorité du Frolinat, dont les responsables étaient Goukouni Weddeye et Hissein Habré<sup>21</sup>. Le “pouvoir central” au Tchad n’existait plus, le pays était pratiquement scindé en deux régions géopolitiques antagonistes. C’est dans ce contexte de “guerre civile” qu’intervint la Conférence de Kano I tenue en mars 1979 et qui donna naissance au Conseil d’État provisoire (CEP) présidé par Goukouni Weddeye<sup>22</sup>. Le CEP vit à peine le jour à cause des difficultés d’application des clauses de la Conférence de Kano I du 07 au 14 mars 1979<sup>23</sup>.

Quelques semaines plus tard, on assistait à l’ouverture d’une autre “Conférence de réconciliation” de Kano II du 03 au 11 avril 1979<sup>24</sup>. Celle-ci donna le jour au gouvernement intérimaire présidé par Lol Mahamat Choua, gouvernement qui ne dura que cinq (05) mois (Avril -Septembre 1979). Après la démission de Lol Mahamat Choua le 03 septembre 1979, Goukouni Weddeye fut désigné par le Gouvernement d’Union Nationale de Transition pour former un gouvernement de transition à la suite d’une conférence de réconciliation nationale tenue à Lagos (Nigeria) en Août 1979<sup>25</sup>.

Le GUNT, présidé par Goukouni Weddeye, avait pour Vice- Président le Colonel Wadel Abdelkadre Kamougué, Hissein Habré qui fut Ministre de la Défense, Mahamat Abba était le Ministre de l’intérieur et Acyl Ahmat était Ministre des Affaires étrangères<sup>26</sup>. Au sein du GUNT, des luttes ouvertes s’engagèrent entre les Nordistes et les Sudistes, autour de la question de la laïcité de l’État. Ce climat aboutit à un affrontement armé entre les Forces Armées du Nord (FAN) de Hissein Habré et les Forces Populaires de Goukouni Weddeye en

<sup>20</sup> Derlemari, *Le Labyrinthe de l’instabilité*, p. 30.

<sup>21</sup> Abdelkerim, *Les régimes politiques du Tchad*, p.35.

<sup>22</sup> *Ibid*, p.36.

<sup>23</sup> Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les guerres civiles*, p. 30.

<sup>24</sup> *Ibid*, p.33.

<sup>25</sup> N’Gangbet, *Peut-on encore sauver*, p. 39.

<sup>26</sup> *Ibid*, p. 41.

1979. Cet affrontement, connu sous le nom de “deuxième bataille de N’Djamena”, fit plusieurs milliers de morts<sup>27</sup>. Le Président Goukouni Weddeye et la coalition gouvernementale qui le soutenait contre Hissein Habré demanda, et l’obtint, le soutien militaire de la Jamahiriya arabe libyenne.

La “deuxième bataille” de N’Djamena déboucha sur la défaite militaire des FAN de Hissein Habré, qui se réfugièrent à l’Est du pays, proche de la frontière soudanaise<sup>28</sup>. Le GUNT connut une deuxième tentative de renversement avec les accrochages qui opposèrent les FAP de Goukouni Weddeye au Conseil Démocratique Révolutionnaire (CDR) d’Acyl Ahmed, ministre des Affaires Étrangères. Ce dernier avait reçu le soutien de la Libye<sup>29</sup>. Le 29 octobre 1981, le GUNT décida du retrait des troupes Libyennes du Tchad pour les remplacer par une Force Interafricaine (FIA), composée des ressortissants nigériens, sénégalais et Zaïrois. Cette force initiée sous les auspices de Goukouni Weddeye avait pour mission de s’interposer entre les Forces Armées du Nord (FAN) de Hissein Habré et les forces gouvernementales afin d’empêcher la poursuite des hostilités entre les belligérants<sup>30</sup>.

La vie politique au Tchad se militarisa, éclipsant complètement la présence féminine. Dans cette atmosphère de violence politique et de terreur, la femme, n’avait pas voix au chapitre. Elle se trouvait confinée à son rôle d’épouse et de mère, mais employée dans la fonction publique et dans le secteur privé industrielle. Après trois années passées à la tête de la gestion du pays, Goukouni Weddeye céda la place à Hissein Habré quand les Forces Armées du Nord (FAN) réussirent à pénétrer dans la capitale tchadienne. La vie politique devint un “jeu de cache-cache” entre les militaires<sup>31</sup>. Cette situation de guerre a militarisé la vie politique. Elle a entretenu l’exclusion de la femme tchadienne de toute activité politique. La situation de cette dernière allait-elle s’améliorer sous le régime dictatorial d’Hissein Habré ?

### **3- Le régime dictatorial de Hissein Habré (1982-1990)**

Le contexte de la décennie 1980 est mondialement marqué par une mouvance en faveur de l’émancipation de la femme en général. Serait-il alors fondé de relier l’option prise par

<sup>27</sup> N’Gangbet, *Peut-on encore sauver*, p. 43.

<sup>28</sup> Ngartebaye Le-yota, “La participation des femmes”, p.23.

<sup>29</sup> *Ibid*, p. 24.

<sup>30</sup> A. Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye: parcours et rôle dans la vie politique du Tchad (1959-1975)*, Paris, L’Harmattan, 2007, p.18.

<sup>31</sup> Derlemari, *Le Labyrinthe de l’instabilité*, p. 36.

Hissein Habré à ce contexte international favorable à la femme ? Le 07 Juin 1982, les Forces Armées du Nord (FAN) dirigées par Hissein Habré entraient triomphalement à N'Djamena<sup>32</sup>.

Si l'entrée d'une femme tchadienne au parlement a eu lieu juste deux ans après l'indépendance du pays, il a fallu attendre 1982, pour la voir entrer au gouvernement. Avec l'UNIR, on assista pour la première fois à la nomination d'une femme à un poste ministériel. Il s'agissait de Fatimé Kimto qui accéda au poste de Secrétaire d'État au Travail et à la promotion féminine en 1982<sup>33</sup>. Dès le 21 octobre 1982, l'acte fondamental de la République rendu public et le 06 mars 1983, fut installé à N'Djamena, le premier Comité Populaire des Forces Armées du Nord (COPOFAN) défini par le nouveau Président, comme "un instrument d'encadrement, d'organisation et de sensibilisation des masses"<sup>34</sup>. D'autres comités furent installés dans tout le pays. A la date du deuxième anniversaire de sa prise du pouvoir, soit le 7 juin 1984, Hissein Habré annonça la dissolution des FAN. Il projeta la création d'un parti unique, ouvert à tous les Tchadiens, parti conçu comme "un cadre rénové et dynamique", pour tous les nationaux<sup>35</sup>.

En 1984, Hissein Habré institua officiellement l'Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution (UNIR). Présidé par Hissein Habré, ce nouveau mouvement fut doté de plusieurs institutions à savoir le Comité Central, le Congrès, le Bureau exécutif, et des organes affiliés dont l'Union Nationale des Commerçants (UNACOT), l'Organisation des Femmes de l'UNIR (OFUNIR), Rassemblement des Jeunes de l'UNIR (Rajeunir)<sup>36</sup>. On note ici une réapparition des femmes sur la scène politique à travers une organisation qui leur était propre notamment l'organisation des Femmes de l'UNIR. Cette réapparition se fit de plus en plus ressentir à travers les groupes d'animation politique encore appelés "groupes chocs"<sup>37</sup>. Les femmes participent ainsi à la vie politique.

En 1984, Fatimé Kimto devient ministre des Affaires sociales et de la promotion féminine. Cette dernière fut remplacée, en mars 1986 par Ruth Yanéko Romba au même ministère<sup>38</sup>. Cette consécration mobilisa de plus en plus les femmes car, elles trouvèrent en Hissein Habré une personne qui plaidait pour la cause féminine. Ce règne connut d'intenses activités politiques comme le référendum constitutionnel de 1989, les élections législatives de 08 juillet

<sup>32</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.25.

<sup>33</sup> Dingammadji, Ngarta Tombalbaye, p.21.

<sup>34</sup> Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les guerres civiles*, p. 300.

<sup>35</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.26.

<sup>36</sup> Abdelkerim, *Les régimes politiques du Tchad*, p.38.

<sup>37</sup> J. Spiegel, "Tchad : l'éternel second rôle féminin", *Jeune Afrique*, n° 23, 5 avril 2012, p.5

<sup>38</sup> *Ibid*, p. 6.

1990 ou l'on peut noter l'élection à l'Assemblée Nationale de cent vingt-trois (123) sièges parmi lesquels l'on dénombrait sept (07) femmes députées, soit 5,69%<sup>39</sup>.

Quel est le mode de recrutement des femmes à l'Assemblée Nationale proposée lors des différentes législatures ? Dans la législature, celle du règne du président Hissein Habré, le nombre de femmes a été fixé par l'ordonnance N<sup>o</sup> 13/PR/90<sup>40</sup> du 24 avril 1990, portant organisation des Élections législatives. Cette ordonnance a fixé le nombre total des députés à cent vingt-trois (123) et le nombre de femme à cinq (5). Moins de deux mois avant sa chute le 01 décembre 1990, le président Hissein Habré, avait choisi des hommes et une femme avec lesquels il a voulu travailler dans un gouvernement formé le 19 octobre 1990.

Dans cette équipe gouvernementale de 39 membres, Hissein Habré, en plus de son titre de "Président de la République, chef de l'État, Président du conseil de ministre", occupe le poste de ministre de la Défense nationale, des anciens combattants et des victimes de guerre<sup>41</sup>. Au total, vingt-un (21) ministres pleins, deux (02) délégués, deux (02) secrétaires généraux et (13) treize secrétaires d'État, une seule femme est nommée au poste des Affaires sociale et de la Promotion féminine. L'on présente l'évolution du nombre de femmes élues au parlement ou nommées au gouvernement tchadien à l'ère du monopartisme de 1962 à 1990.

**Tableau 1: Évolution du nombre de femmes élues au parlement tchadien à l'ère du monopartisme de 1962 à 1990**

Assemblée Nationale	Nombre d'hommes	Nombre des femmes	Pourcentage des femmes
1962-1963	85	01	1,17%
1963-1968	75	03	4%
1969-1975	105	01	0,95%
1975-1989	16	0	0%
	30	0	0%
Octobre –décembre 1990	123	07	5,69%

**Source :** Archives à l'Assemblée Nationale du Tchad.

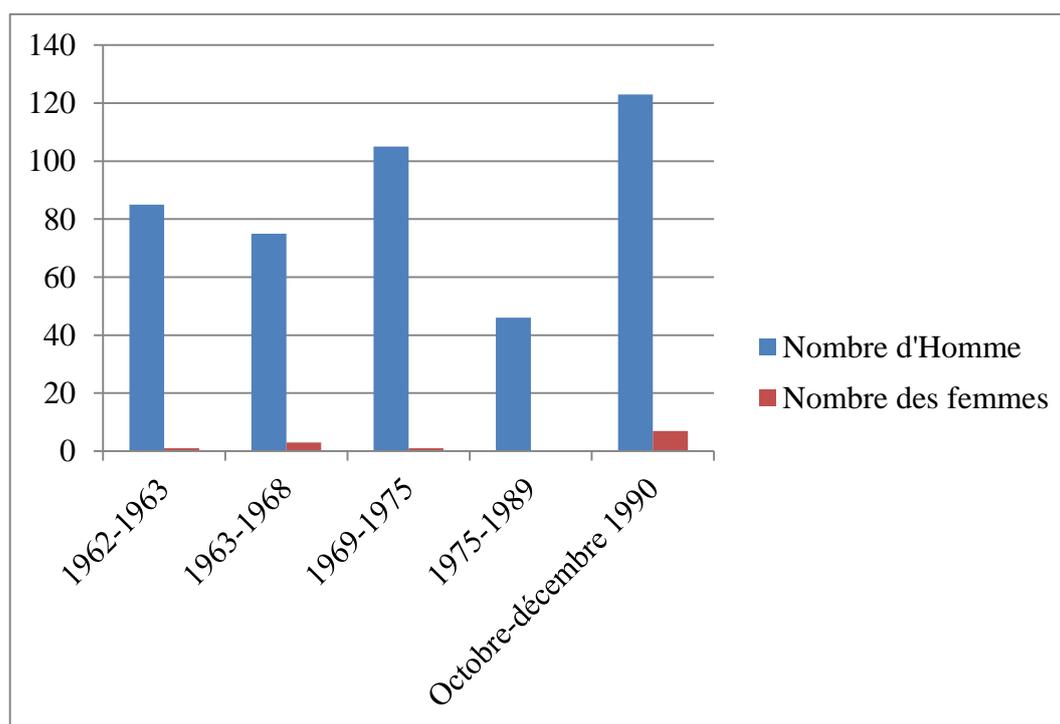
<sup>39</sup> A. Dadi, *Tchad, L'État retrouvé*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 47.

<sup>40</sup> *Ibid*, p. 51.

<sup>41</sup> B. Dingaoudouba, "Tchad : les ministres du dernier gouvernement d'Habré", *Tchad infos*, n<sup>o</sup> 15, 27 août 2021, p.3.

Ce tableau présente le nombre des femmes élues au parlement à l'ère du monopartisme de 1962 à 1990. Il convient de dire que l'évolution de la femme au parlement demeure longtemps symbolique et discontinue compte tenu de l'enlèvement politique au Tchad. Toutefois, on remarque une évolution féminine dans le pouvoir législatif, mais de manière lente.

**Graphique 1: Diagramme en bâton présentant l'évolution des nombres de femmes élues au parlement à l'ère du monopartisme entre 1962 et 1990**



**Source :** Graphique réalisé à partir du tableau ci-dessus.

Ce graphique présente l'évolution de nombres de femmes élues au parlement à l'ère du monopartisme entre 1962 et 1990. Il ressort que l'évolution de la femme au parlement demeure longtemps symbolique et discontinue compte tenu de l'enlèvement politique au Tchad. Ces années sont marquées par une période des violences politiques et de répressions qui vont se poursuivre et se durcir. Les libertés fondamentales ont bien eu du mal à s'exprimer. On note une faible représentation des femmes. C'est entre 1989-1990 qu'il aura une moyenne croissance de la femme au parlement. Toutefois, on remarque une évolution féminine dans le pouvoir législatif, mais de manière lente. Depuis donc le règne de Ngarta

Tombalbaye en passant par Hissein Habré, le pays vit de la dictature et de conflits interethniques<sup>42</sup>.

**Tableau 2 : Évolution du nombre de femmes nommées au gouvernement tchadien à l'ère du monopartisme de 1962 à 1990**

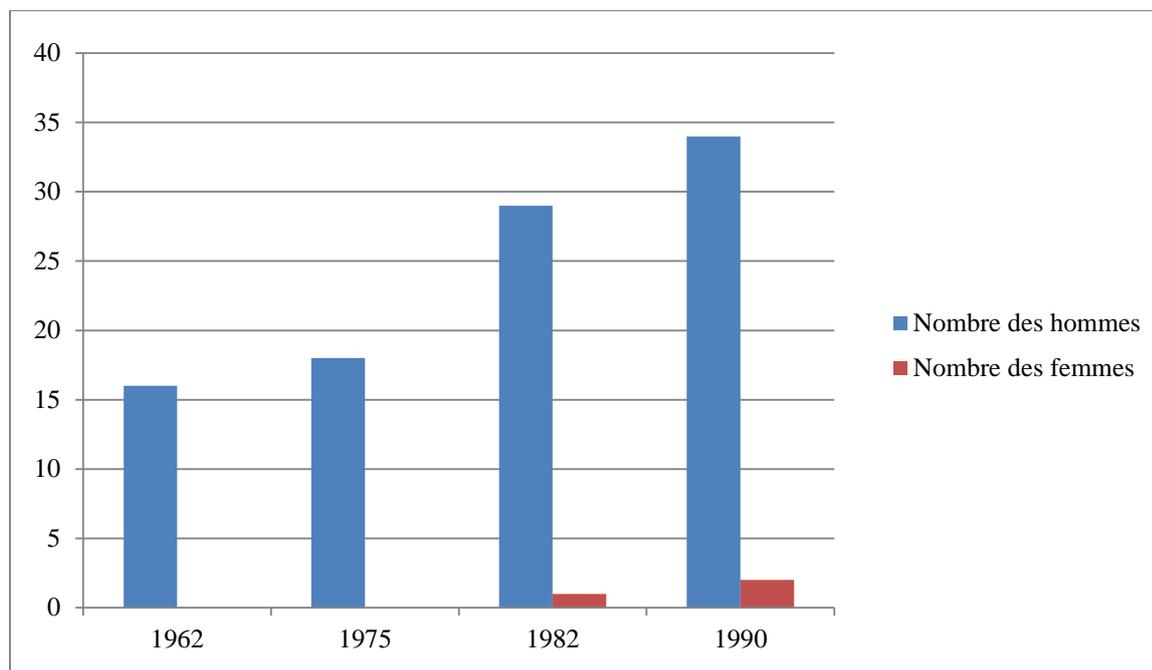
Gouvernement de	Nombre d'Hommes	Nombre de femmes	Pourcentage des femmes
1962	16	00	0%
1975	18	00	0%
1982	29	01	3,33%
1990	34	02	5,55%

**Source :** Archives du Secrétariat Général du Gouvernement du Tchad.

Ce tableau présente un récapitulatif de nombre de femmes nommées au gouvernement tchadien l'ère du monopartisme de 1962 à 1990. Il convient de noter que ces années sont marquées par une période des violences politiques et de répressions qui vont se poursuivre et se durcir. Les libertés fondamentales ont bien eu du mal à s'exprimer. On note une faible représentation des femmes au gouvernement. C'est en 1982 qu'on assiste à une nette présence de femme au gouvernement.

<sup>42</sup> Abdelkerim, *Les régimes politiques*, p.27.

**Graphique 2: Diagramme en bâton présentant l'évolution des nombres de femmes nommées au gouvernement à l'ère du monopartisme entre 1962 et 1990**



**Source :** Graphique réalisé à partir du tableau ci-dessus.

Ce graphique présente l'évolution de nombres de femmes nommées au gouvernement à l'ère du monopartisme entre 1962 et 1990. Il ressort qu'il n'y a pas une amélioration, et les femmes demeurent sous-représentées. Le nombre des femmes dans chaque gouvernement n'a jamais atteint une dizaine. L'un des facteurs qui enfreint l'accès des femmes à la fonction ministérielle est la "militarisation croissante de la fonction ministérielle"<sup>43</sup>, c'est-à-dire la monopolisation de la vie politique au Tchad depuis 1975 par les militaires. Il s'agit de l'incursion des militaires et des "anciens maquisards"<sup>44</sup>, au-devant de la scène politique. Depuis 1975, le nombre des ministres militaire et anciens maquisards n'a cessé d'augmenter au sein des gouvernements. Cette emprise de la fonction ministérielle par les militaires écarte les femmes de la gestion de la vie politique et publique dans les décennies 1980.

L'on va présenter non seulement les différents régimes politiques à l'ère du monopartisme et leur hostilité vis-à-vis de la femme mais également les parcours de quelques figures féminines marquantes de l'histoire politique du Tchad.

<sup>43</sup> A. Dingammadj, *les gouvernements du Tchad : De Gabriel Lisette à Idriss Deby Itno 1975 à 2010*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.305.

<sup>44</sup> Le terme maquisards désigne les anciens ou les Ex-rebelles tchadiens qui, certains avaient réussi à s'emparer du pouvoir central tels Goukouni Weddeye et Hissein Habré respectivement (1975-1989), d'autres regagnaient aussi le Bercaïl par la voie de la négociation au par le ralliement.

## II- LES PARCOURS DE QUELQUES FIGURES FEMININES MARQUANTES DE L'HISTOIRE POLITIQUE DU TCHAD

Les femmes tchadiennes étaient dans les luttes pour l'émancipation de leurs peuples, notamment au parlement qu'au gouvernement. Il convient de voir les parcours de quelques figures féminines marquantes de l'histoire politique du Tchad. L'on s'intéresse à Bourkou Louise Kabo, Fatimé kimto, et Kadjidja Touré.

### 1- Bourkou Louise Kabo (première femme élue à l'Assemblée Nationale tchadienne de 1962-1973)



**Source :** Archives de l'Assemblée Nationale du Tchad.

Née le 05 juillet 1934 à Fort-Archambault (Sarh), Bourkou Louise Kabo est institutrice de formation. Sa carrière l'a amenée à servir successivement à Moundou, Doba, Fort-Lamy (N'Djamena), Ati et Mao<sup>45</sup>. Son engagement politique au sein du Parti Progressiste Tchadien a commencé dès l'école primaire à Fort-Archambault, à l'ombre de François Tombalbaye. En mars 1962, elle a été la première femme tchadienne à être élue député à l'Assemblée nationale. Pour Bourkou Louise Kabo, c'est le début d'une longue carrière parlementaire qui n'a été interrompue que par le coup d'État d'avril 1975<sup>46</sup>. Elle a été membre de l'organisation

<sup>45</sup> M. Tubina, *Parcours de femmes. Les nouvelles élites. Entretiens, 1997-2003*, Paris, Éditions Sépia, 2004, p.335.

<sup>46</sup> Mahamat Mey, "Les gouvernements du Tchad", p.85.

des femmes du PPT/RDA et présidente du Conseil National des Femmes Tchadiennes, une organisation apolitique à but social<sup>47</sup>.

En dehors de la politique, Bourkou Louise Kabo est une femme militante de la première heure de la cause féminine. Elle avait très tôt fait de la scolarisation des filles et la lutte contre les coutumes rétrogrades ses principales préoccupations. Partout où elle a eu à enseigner, elle a toujours incité les mères à envoyer leurs filles à l'école. En tant que députée, elle s'est battue pour obtenir des autorités que les filles enceintes ne soient plus renvoyées de l'école comme par le passé. Son œuvre sociale la plus remarquable a été la création de 1967 à 1968 du Centre d'Enseignement Féminin du quartier Klémate à Fort-Lamy, grâce à un appui financier américain<sup>48</sup>.

Après la chute de Tombalbaye, elle a travaillé à la direction de l'enseignement. En 1979 comme de nombreux autres tchadiens, elle fuit la guerre civile pour se réfugier en RCA et enfin en France. C'est en 1991 qu'elle rentre au Tchad. Elle a activement participé à la conférence nationale souveraine et a été membre du Conseil Supérieur de Transition de 1993 à 1996. Bourkou Louise Kabo est décédée à N'Djamena le 13 juin 2019. Après avoir présenté le parcours de Bourkou Louise Kabo, il est judicieux de présenter celui de Fatimé Kimto.

---

<sup>47</sup> A. Dingammadji, *On l'appelait Kélou Bital Diguel suivi de parcours de quatre figures féminines marquantes de l'histoire politique du Tchad*, N'Djamena, Éditions salon des belles lettres, 2020, p. 100.

<sup>48</sup> *Ibid*, p. 102.

## 2- Fatime Kimto, (première femme Secrétaire d'État puis ministre du Tchad de 1982-1986)



**Source :** Archives de l'Assemblée Nationale du Tchad.

Fille de Mahamat Abdoulaye dit Mahamat Maurice et de Hadjé Achta Hatoloum, tous deux originaires de Beboro dans le département du Bahr Sara, Fatimé Kimto est la quatrième d'une famille nombreuse<sup>49</sup>. Née en 1950 à Fort-Archambault (Sarh), où elle a passé une enfance paisible, elle a effectué ses études primaires à l'école régionale de cette ville puis secondaire au collège Ahmed Mangué jusqu'en classe de 4<sup>ème</sup> en 1964. Mariée très jeune, elle a interrompu ses études pour suivre son époux Doungous Kimto en France, où elle a séjourné pendant plusieurs années. De retour au pays, elle reprend ses études dans un collège de Fort-Lamy, puis s'inscrit à l'université du Tchad, où elle a obtenu une capacité en droit<sup>50</sup>.

En 1975, à la chute de Tombalbaye, son mari, Doungous Kimto est arrêté par la junte militaire. Fatimé Kimto interrompt ses études pour s'occuper de ses enfants, en travaillant à la Coopérative des Transporteurs Tchadiens. Fatimé Kimto et sa famille se réfugient, comme de milliers d'autres "N'Djamenois", dans la ville camerounaise de Kousséri<sup>51</sup>. Inconnue du grand public avant la guerre, sa carrière politique a commencé lorsque les cadres des Forces Armées du Nord (FAN) de Hissein Habré sont venus la solliciter, avec insistance en 1979,

<sup>49</sup> J. Spiegel, "Tchad : l'éternel second rôle féminin", *Jeune Afrique*, n° 23, 5 avril 2012, p. 6.

<sup>50</sup> Tubiana, *Parcours de femmes*, p.337.

<sup>51</sup> Dingammadji, *On l'appelait Kélou*, p. 102.

dans le camp des réfugiés tchadiens de Kousseri pour mettre sur pied à N'Djamena, un embryon d'organisation politique des femmes au sein des FAN<sup>52</sup>. Après la prise de pouvoir par Hissein Habré le 7 juin 1982, la dynamique de mobilisation et de promotion politiques des Femmes s'accélère. C'est ainsi que le 5 août, est créée l'Union Nationale des Femmes du Tchad (UNAFT), dont la présidence est confiée à Fatimé Kimto<sup>53</sup>.

Le 21 octobre 1982 que l'action de Fatimé Kimto dans les hautes sphères de l'État a véritablement commencé. Hissein Habré crée un Secrétariat d'État au Travail et à la promotion féminine, qu'il confie à Fatimé Kimto. Il s'agit d'une grande première, car depuis l'indépendance de 1960, le Tchad a connu des femmes députées, mais jamais de femme ministre.<sup>54</sup> Le 24 juillet 1984, Fatimé Kimto est promue ministre des Affaires sociales et de la promotion féminine, poste qu'elle conserve jusqu'en 1986.

Parallèlement, elle a occupé d'importants postes au sein du Bureau Exécutif du Comité Central du parti unique UNIR, de 1984 à 1990. La promotion de Fatimé Kimto est l'expression d'une volonté politique, celle du Président Habré en faveur de l'émancipation de la femme tchadienne. Il s'agit de marquer une rupture historique avec les conceptions et pratiques surannées qui consistent à toujours reléguer la femme au second plan. Pour lui, "une société qui ne favorise pas la promotion de la femme est vouée à la sclérose et à l'immobilisme"<sup>55</sup>.

Après la chute de Habré, elle fait allégeance, à l'instar de la plupart des dignitaires de l'ancien régime, au nouveau pouvoir. Elle adhère alors au MPS, dont elle est restée pendant longtemps, un des membres influents. De 1991 à 2006, elle a occupé plusieurs postes politiques à la présidence de la République ainsi qu'au gouvernement. Elle a aussi été candidate malheureuse aux législatives de février 2011, dans la circonscription du Bahr Sara<sup>56</sup>. En dehors de la politique, Fatimé Kimto milite dans plusieurs associations féminines et de défense des droits de l'homme. Après avoir obtenu une licence en sciences juridiques suivie par un stage de formation notariale de 2007, elle a brièvement exercé comme notaire.

---

<sup>52</sup> Dingammadjji, *On l'appelait Kélou*, p. 106.

<sup>53</sup> Dingammadjji, *Ngarta Tombalbaye*, p.30.

<sup>54</sup> *Ibid*, p.35.

<sup>55</sup> Tubina, *Parcours de femmes*, p.338.

<sup>56</sup> *Ibid*, p.338.

Elle est décédée le 22 mai 2015 à N'Djamena.<sup>57</sup> Ayant présenté le parcours de Fatimé Kimto, il conviendra de présenter celui de Khadidja Touré.

### 3- Khadidja Touré ;(Femme militante, avocate et défenseuse des droits humains)



**Source :** Archives de l'Assemblée Nationale du Tchad.

Née en 1959 dans la capitale tchadienne de Fort-Lamy (N'Djamena). Sa mère était d'origine arabe et son père, tchadien d'origine ouest-africaine. Elle a fait ses études secondaires au Sacré Cœur Collège<sup>58</sup>. A seize ans, comme c'était la coutume, son père arrangea son mariage, ce qu'elle refusa. Quelque temps plus tard, elle a cédé et a accepté d'épouser l'économiste Aboubakar Sherif Touré, s'installant avec lui en France en 1976<sup>59</sup>. Pendant son séjour en France, Khadija a commencé sa longue carrière en tant que défenseur de la démocratie et des droits de l'homme dans son pays natal. Elle a rejoint l'Association des étudiants tchadiens (AET) et est devenue membre du mouvement rebelle du Nord qui a émergé à la fin des années 1970, connu sous le nom de Libération Nationale du Tchad - FROLINAT (Front National de Libération du Tchad)<sup>60</sup>.

Avec la victoire militaire d'Hissein Habré en 1982, Khadija fait partie d'une organisation secrète pour lutter contre la dictature imposée par le régime gouvernemental, étant arrêtée, torturée et exilée jusqu'en 1990. De 1990 à 1995, elle est devenue l'une des femmes les plus connues pour le combat pour la démocratie dans son pays natal. Son parti,

<sup>57</sup> Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye*, p.40.

<sup>58</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.71.

<sup>59</sup> Tubina, *Parcours de femmes*, p.350.

<sup>60</sup> Dingammadji, *Ngarta Tombalbaye*, p.45.

l'Union pour la Démocratie et la République - UDR (Union pour la Démocratie et la République) l'a désignée pour rejoindre la commission parlementaire constituante.

En 1992, elle a dirigé des manifestations contre le nouveau gouvernement pour violation des droits de l'homme contre les populations civiles dans les zones de guerre contre les armées rebelles. En 2015 Khadidja Touré a témoigné dans un procès international intenté contre l'ancien président Habré devant un tribunal de la ville de Dakar au sujet des abus qu'elle et d'autres femmes opposantes au régime ont subis dans leur intégrité et dans leur corps, dans la prison de l'armée. La trajectoire de Khadidja Touré illustre la résilience des femmes dans la lutte pour la défense des droits humains fondamentaux sur le continent.

Dans ce chapitre, il était question de présenter la femme tchadienne au parlement et au gouvernement à l'ère du monopartisme (1962-1990). L'on peut retenir que la promulgation de la nouvelle constitution et la législature de 1962, ont favorisé l'entrée d'une femme au parlement. L'unique femme élue députée au suffrage universel à siéger à l'assemblée nationale sous la bannière du Parti Progressiste Tchadien. Il s'agissait de Bourkou Louise Kabo. Cette présence est demeurée longtemps symbolique et discontinuée. Elle se renferma aussi assez vite à cause de l'enlisement politique au Tchad. Il a fallu attendre 1982 pour voir une première femme au gouvernement, du nom de Fatimé Kimto. En effet, les régimes qui se succédaient au Tchad n'étaient que de courtes durées et étaient beaucoup portés à régler leurs dissensions internes. La vie politique fut dominée par des militaires. Les femmes se retrouvèrent absentes du partage du pouvoir. Elles se trouvèrent confinées à leurs rôles d'épouse et de mère. Depuis donc le règne de Ngarta Tombalbaye en passant par Hisssein Habré, le pays vit de la dictature et de conflits interethniques. Cependant, il va de soi de démontrer postérieurement l'émergence de l'émancipation politique de la femme tchadienne depuis l'instauration de la démocratie en 1990.

**CHAPITRE II: L'EMERGENCE DE L'EMANCIPATION  
POLITIQUE DE LA FEMME TCHADIENNE DEPUIS  
L'INSTAURATION DE LA DEMOCRATIE EN 1990**

La femme était marginalisée, opprimée, reléguée au second rang, bien qu'elle assure toutes les charges, notamment gestionnaire de foyer, mère et agent économique. Mais, des voies se sont levées pour réclamer une égalité effective des deux sexes et surtout une équité et un peu plus de justice entre les êtres humains qui naissent libres et égaux en droit et en dignité. La chute du régime dictatorial d'Hissen Habré en 1990, et le vent de la démocratie qui soufflait désormais sur le continent africain ont dû permettre aux Tchadiens de reposer la question du multipartisme dans leur pays. La démocratie en décembre 1990 a ouvert la voie aux revendications de la femme tchadienne. Dans ce chapitre, l'on présente le combat pour l'égalité de droit, la conquête des droits politiques, et le leadership féminin en politique au Tchad.

## **I- LE COMBAT POUR L'ÉGALITÉ DE DROITS**

L'émancipation des femmes tchadiennes est la garantie pour celle-ci de disposer des mêmes opportunités et des mêmes chances que les hommes, pour construire et mener leur vie. Il s'agit d'une question d'équité<sup>1</sup> et de question politiques et sociale et de penser aux rapports sociaux qui nivellent les conditions des hommes et des femmes tchadiennes qui permettent de lutter, d'aplanir les inégalités qui semblent inhérentes à la société. L'on va démontrer le combat pour l'égalité de participation aux débats publics et enfin, la conquête des droits politiques.

### **1- Le combat pour l'égalité de participation aux débats publics**

En politique, les femmes font toujours face à de nombreux obstacles lorsqu'il s'agit d'être traitée sur un pied d'égalité avec leurs collègues masculins. Elles sont souvent confrontées à des idées préconçues sur l'apparence, le discours et le comportement qu'elles doivent adopter. Pour les femmes, le simple fait de s'engager en politique revient souvent à défier les rôles traditionnels et à provoquer une redistribution du pouvoir qui appartient traditionnellement aux hommes<sup>2</sup>. Les résultats du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) de 2009 au Tchad ont démontré que les femmes représentent plus de 50,3% de la démographie nationale. Malgré qu'elles soient minoritaires dans les instances de décisions, leur apport dans le développement économique du Tchad est salutaire.

---

<sup>1</sup> B. Ndiaye, "Au Tchad ou ailleurs, les hommes de qualité ne craignent pas l'égalité", *Le Monde Afrique*, <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/12/26/au-tchad-ou-ailleurs-les-hommes-de-qualite-ne-craignent-pas-l-egalite>, consulté le 20 décembre 2022 à 13h20.

<sup>2</sup> Union Inter Parlementaire (UIP), "La violence à l'égard des femmes dans les parlements", 2018, p.12.

La participation des femmes aux prises de décisions politiques est à l'évidence un des enjeux prioritaires de la lutte pour plus d'égalité, perçue comme exigence du développement<sup>3</sup>. Le nombre des femmes exerçant des fonctions politiques n'est pas le meilleur indicateur de l'importance de la participation féminine à la vie politique ni de l'efficacité de celle-ci pour influencer les orientations politiques dans un sens favorable aux préoccupations des femmes. Mais, dans le secteur formel, les femmes à compétences et à postes égaux au Tchad sont rémunérées à un niveau inférieur. Elles sont aussi pour une large part dans le secteur informel. Quant aux postes de décision, elles sont souvent largement minoritaires dans les secteurs clés de la vie publique<sup>4</sup>.

Au total, la participation directe des femmes à la politique à travers les structures formelles de prise de décision ou les mécanismes d'expression de citoyens en démocratie est encore faible<sup>5</sup>. Il n'empêche qu'elles se manifestent à travers des expressions politiques non conventionnelles et arrivent à influencer des décisions politiques d'envergure, voire à faire reculer les pouvoirs en place sur des questions qui les concernent<sup>6</sup>. A cela s'ajoute le droit à l'égalité du genre et de justice.

## **2- Le droit à l'égalité du genre et de justice**

La notion d'égalité des sexes renvoie à la notion d'égalité de droits, mais lorsque l'on l'accorde à l'égalité des chances, elle convoque aussi, englobe une autre notion ; celle d'équité et donc de justice<sup>7</sup>. Il est une chose de prôner l'égalité de sexe, il est autre chose de la mettre en œuvre et de faire en sorte que chaque homme, chaque femme ait accès à ces droits, à ce droit à l'égalité. L'égalité de chance pose en effet, de manière sous-jacente, tous les handicaps que peut porter un sexe par rapport à l'autre<sup>8</sup>. L'application progressive du principe d'égalité fondamentale exige la prise de mesures pour assurer des chances égales aux hommes et aux femmes, ainsi que des mesures pour corriger les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes.

Comme les rôles masculins et féminins sont construits socialement et maintenus par la voie de la culture patriarcale, la convention sur l'Élimination de la discrimination à l'égard

---

<sup>3</sup> Archives du Ministère de la Santé Publique, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Tchad (AMSPASSNT), "Rapport national d'évaluation des vingt (20) ans de mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Beijing", juin 2014, p.18.

<sup>4</sup> Rokhaya Aw Ndiaye, "De l'égalité de sexes", pp.1-2.

<sup>5</sup> Z. Beine, 45ans, enseignant-chercheur à l'Université de Toukra, N'Djamena, le 10 août 2022.

<sup>6</sup> Adjamagbo-Johnson, "La politique est aussi l'affaire des femmes", p.66.

<sup>7</sup> Rokhaya Aw Ndiaye, "De l'égalité de sexes", p.1.

<sup>8</sup> *Ibid*, p. 2.

des femmes (CEDEF) prévoit que les États soient tenus de prendre les mesures voulues pour modifier les modèles et stéréotypes socioculturels, et pour éliminer les préjugés et les pratiques culturelles qui reposent sur des idées sexistes<sup>9</sup>. Fini le combat pour l'égalité de droit, l'on démontre la conquête des droits politiques.

## **II- LA CONQUETE DES DROITS POLITIQUES**

Depuis l'indépendance, tous les pays africains reconnaissent, en principe, sur le plan politique, les mêmes droits aux hommes et aux femmes. On entend par droit politique, les droits, protections et privilèges accordés à tous les citoyens par la loi dans leurs relations à l'État qui doit les protéger pour éviter toute discrimination<sup>10</sup>. Les systèmes législatifs et exécutifs n'ont cependant pas toujours facilité l'exercice des droits politiques par des femmes.

### **1- La femme tchadienne au niveau du parlement**

Conscientes du vide constitutionnel qui existe au Tchad après la suspension de la constitution de l'UNIR en 1990, les nouvelles autorités ont mis en place, par Décret N° 007/P-CE/91<sup>11</sup> du 22 janvier 1991, un Comité chargé de l'élaboration d'un texte fondamental de la République. Ce texte, appelé Charte Nationale de la République à valeur constitutionnelle, a été publié par Décret N° 081/PR/91<sup>12</sup> du 28 février 1991. Cette charte a-t-elle pris en compte la dimension femme ?

Vu son caractère urgent et provisoire, la Charte a considéré les grands traits d'une constitution sans entrer dans les détails. Néanmoins, elle a proposé l'élaboration d'un code de la famille. Par cette proposition, la Charte Nationale de la République a pris en compte la dimension femme. Après l'adoption de la Charte nationale de la République, un organe consultatif appelé Conseil Provisoire de la République a été créé. Les membres de ce Conseil, au nombre de 31, portaient le titre de conseillers de la République. Le Conseil Provisoire de la République jouait le rôle de Parlement. Parmi ces conseillers de la République, il y a un représentant de chacune des 15 préfectures, y compris la ville de N'Djamena. Sur les 31 conseillers, il y a eu deux femmes, soit 6,4%<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, Politique de la FAO sur l'égalité des sexes. Atteindre les objectifs de sécurité alimentaires dans l'agriculture et le développement rural, FAO, Rome 2013, p.1.

<sup>10</sup> Toupictionnaire, Dictionnaire de politique, droit politique, [https://www.toupie.org/Dictionnaire/Droit\\_politique.htm](https://www.toupie.org/Dictionnaire/Droit_politique.htm), consulté le 15 juillet 2022 à 19h30.

<sup>11</sup> Ngakoutou, *Femme tchadienne*, p.110.

<sup>12</sup> *Ibid*, p.111.

<sup>13</sup> *Ibid*, p.172.

Les participants à la Conférence Nationale Souveraine de janvier à avril 1993 ont rédigé la Charte de transition de la République qui a valeur constitutionnelle. Celle-ci a été adoptée par la conférence le 5 avril 1993 et publiée par le Décret N° 282/PR/93<sup>14</sup> du 9 avril 1993, portant publication de la charte de transition. Quelle nouveauté prévoit cette Charte dans son contenu par rapport à la femme ? Dans son article 8, la Charte stipule que les Tchadiens de deux sexes ont le même droit et même devoir. Ils sont égaux devant la loi sans distinction de race, de sexe, d'origine et de religion. Les tchadiens de deux sexes sont électeurs et éligibles dans les conditions déterminées par la loi. Et l'article 21 de préciser que "tout tchadien a droit au travail et à une juste rémunération. Nul ne peut être lésé dans son emploi, en raison de son origine, de son sexe ou de ses opinions". Ces deux articles mettent l'accent sur l'égalité de sexe en matière de droits et devoirs et en matière d'accès au travail et à la juste rémunération.

A cet effet, il convient de préciser qu'à la première législature de l'ère démocratique de 1997 à 2001, sur 123 membres, l'on compte 03 femmes avec un pourcentage de 2,40%. Pourtant, c'est la législature qui suit immédiatement la conférence nationale souveraine qui recommandait 30% des sièges pour les femmes dans les instances de prises de décisions. Les femmes animent la vie politique nationale avec des termes précis, à travers des rencontres, des meetings et de vastes campagnes de sensibilisation. Des plaidoyers ont été faits auprès des chefs de partis politiques en vue d'encourager les candidatures féminines aux élections législatives. Par exemple sur les trentaines des femmes candidatent aux législatives de 2002 à 2006, sur 155 membres, neuf (9) femmes ont été élues avec un pourcentage de 5,81%.

Pour la troisième législature de l'ère démocratique, dont les élections se sont déroulées le 13 février 2011, elles étaient 145 candidates inscrites sur les différentes listes de compétition sur les 1409 postulants pour les 188 sièges à pourvoir. Seulement 24 seront élues avec un pourcentage de 12,77%. Mais cette législature de 2011 est prorogée de 2015 à 2018 compte tenu de l'insécurité du pays et de crise financière, d'où l'on compte 28 femmes avec un pourcentage en légère augmentation soit 14,9%. A cet effet, il conviendrait de présenter le nombre des femmes au parlement de 1991 à 2018.

---

<sup>14</sup> Ngakoutou, *Femme tchadienne*, p.180.

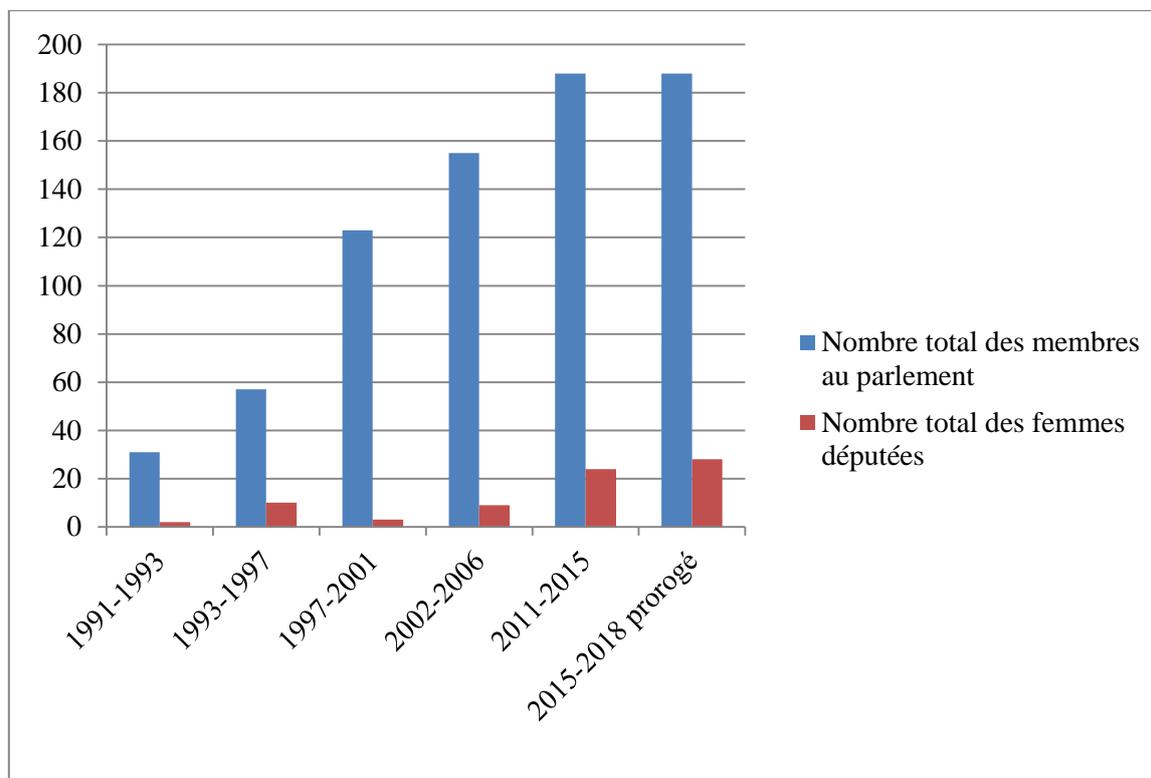
**Tableau 3: Nombre des femmes au parlement de 1991 à 2018**

Nom de l'organe	Période	Nombre total de membres	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes
Conseil provisoire de la République	1991-1993	31	2	6,4%
Conseil Supérieur de la transition	1993-1997	57	10	17,54%
Assemblée Nationale	1997-2001	123	3	2,40%
Assemblée Nationale	2002-2006	155	9	5,81%
Assemblée Nationale	2011-2015	188	24	12,77%
Assemblée Nationale	2015-2018 prorogé	188	28	14,9%

**Source :** Archives de l'Assemblée Nationale du Tchad.

Il se dégage de ce tableau que la présence de la femme tchadienne au sein des différents parlements a varié selon les différentes législatures. Pour ce qui est du Conseil supérieur de transition, mis en place par la Conférence Nationale Souveraine (CNS) de 1993, seules dix (10) femmes s'étaient vues attribuer le précieux siège de conseillers. Et, ce sera tout pour la maigre récolte en matière de fonction électives. L'on est arrivé à un chiffre de vingt-quatre (24) dans l'hémicycle de 2011 à 2015 et vingt-huit (28) dans l'hémicycle de 2015 à 2018 prorogé. De 1991 à 2018, l'on assiste à une légère progression de la femme au parlement. Mais il faut néanmoins préciser que la femme demeure toujours sous représentée du nombre des femmes au sein de la population totale.

**Graphique 3: Diagramme en bâton présentant le nombre de femmes au parlement de 1991 à 2018.**



**Source :** Graphique réalisé à partir du tableau ci-dessus.

Ce graphique présente le nombre de femmes élues au parlement à l'ère de 1991 à 2018. Il ressort que l'amorce du processus de démocratisation vint aider les femmes à être plus participatives. En effet, après la Conférence Nationale Souveraine de 1993, le Tchad entre dans une période de transition qui verra deux femmes occuper des postes ministériels ; celui des affaires sociales et de la promotion féminine et celui du secrétariat d'État à la fonction publique. Pendant toute la période transitoire le ministère de l'action sociale et de la famille resta l'apanage des femmes.

### **1- La femme au niveau du gouvernement**

La participation des femmes en politique au Tchad est un enjeu important afin d'instaurer une véritable représentativité des instances dirigeantes politiques et de permettre leurs de jouir de leurs pleins droits<sup>15</sup>. Les données émanant de diverses institutions du système des Nations-Unies concordent pour établir la faible participation des femmes dans les

<sup>15</sup> Wikigender, "L'implication politique des femmes en Afrique", <https://www.google.com/search>, consulté le 10 septembre 2022 à 14h25.

instances officielles de prise de décisions. C'est au sein de l'exécutif qu'elles sont les moins représentées<sup>16</sup>.

Au Tchad, la problématique de l'implication des femmes dans les instances de prise de décisions et de la création des conditions pour qu'elles exercent pleinement les responsabilités s'inscrivent dans le champ plus large de l'égalité de genre, de l'équité et de l'autonomisation des femmes<sup>17</sup>. Comme tel, c'est un domaine qui s'est beaucoup amélioré depuis 2009, tant en ce qui concerne l'engagement politique que l'adoption des politiques et stratégies. Le chemin à parcourir pour une représentativité optimale des femmes dans les instances de décisions au Tchad demeure important, car, l'état des lieux dénote une présence mitigée et erratique des femmes dans les instances de prise de décision, dans un contexte de forte prégnance traditionnelle qui entretient une perception de réductrice de la femme<sup>18</sup>. Pourtant, en dépit du dispositif juridique existant et de bonnes intentions maintes fois déclarées par les hautes autorités, les hommes et les femmes ne jouissent pas encore des mêmes privilèges quant à leur participation à la vie publique et à la prise en compte de leurs potentialités féminines dans le domaine de la gouvernance<sup>19</sup>.

En effet, le nombre des femmes ministres se progresse depuis l'arrivée au pouvoir du Mouvement Patriotique du Salut (MPS) sous la direction d'Idriss Deby Itno en décembre 1990. Le tout premier des premiers ministres sous Idriss Deby Itno, le chef du gouvernement Jean Bawoyeu Alingué (mars 1991-mai 1992), a nommé deux femmes (02) dans ses différentes équipes, notamment, Mariam Mahamat Nour comme secrétaire d'État au Plan et à la Coopération, puis aux Finances, et Achta Tone Gossingar comme secrétaire d'État à la Santé publique, chargé des Affaires Sociales et de la Promotion féminine<sup>20</sup>. Au gouvernement de Joseph Yodoyman (mai 1992-avril 1993), une seule (01) femme a été ministre, Dionkito née Deyo Julienne (secrétaire d'État à la Santé publique et aux Affaires sociales).

Le Premier ministre Abdelkerim Fidèle Mounzar (avril 1993-novembre 1993), a intégré dans son gouvernement, une seule femme (01), Bintou Malloum au portefeuille de ministre des Affaires Sociales et de la Famille. Durant ses deux passages comme Premier ministre, Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye a nommé ou renommé neuf femmes (09). Il y a Bintou

<sup>16</sup> Adjamagbo-Johnson, "La politique est aussi l'affaire des femmes", p.64.

<sup>17</sup> P. Amina Longoh, 40 ans, femme politique, ministre de Genre et de la Solidarité Nationale, Ndjamena, le 20 août 2022.

<sup>18</sup> AMSPASSNT, "Rapport national d'évaluation", p.18.

<sup>19</sup> L. Beassemda, 60 ans, ancienne ministre de l'enseignement supérieur, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

<sup>20</sup> C. Dingaomadj, "Tchad : les femmes qui ont été, au moins, une fois ministre", *Tchad infos*, n° 9, 16 mars 2021, p. 1.

Malloum (ministre de la Condition féminine et des Affaires sociales), Mariam Mahamat Nour (ministres du Plan et de la Coopération), Fatimé Tchombi (ministre de la Fonction publique), Haoua Outhman Djamé (ministre de l'Environnement, de la Qualité de la vie et des parcs nationaux), Ngarmbatina Carmel Sou IV (ministre de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille), Dillah Lucienne (ministre du Développement culturel et artistique), Fatimé Issa Ramadane (ministre chargé des Droits de l'homme), Khadidja Hassaballah (secrétaire d'État à l'Agriculture, chargé de la formation professionnelle et de la sécurité alimentaire) et Hapsita Alboukhari (secrétaire d'État à l'Éducation nationale, chargée de l'alphabétisation)<sup>21</sup>.

Sous Djimasta Koïbla (avril 1995-mai 1997), deux (02) femmes ont occupé des postes ministériels ; Achta Selguet (ministre de la Condition féminine et des Affaires sociales) et Aziza Ahmat Sénoussi (ministre de la Condition féminine). Le Premier ministre Nassour Guelengdouksia Ouaidou, a accordé deux (02) portefeuilles ministériels aux femmes parmi lesquelles, Monique Ngaralbaye (ministre de l'Action sociale et de la Famille) et Agnès Allafi (ministre de l'Action sociale et de la Famille) de mai 1997 à décembre 1999. Sous Nagoum Yamassoum comme Premier ministre (décembre 1999-juin 2002), Mariam Attahir et Elyse Loum se sont succédées au ministère de l'Action sociale et de la Famille.

Le Premier ministre Haroun Kabadi (juin 2002-juin 2003), a désigné une femme, dont Akia Abouna au Tourisme<sup>22</sup>. En un an et huit mois, le chef du gouvernement, Moussa Faki Mahamat (juin 2003-février 2005), a confié les ministères de la Santé publique à Aziza Baroud et l'Action sociale et la Famille à Ursule Tourkounda qui sera remplacée par Fatimé Kimto.

En plus de celles qui ont déjà été ministres, le Premier ministre Pascal Yoadimnadjji (février 2005-février 2007), a travaillé avec Haoua Outman Djamé (Contrôle d'État et de la Moralisation), Chene Adoum (Aménagement du territoire, urbanisme et habitat), Ngarmbatina Carmel Sou IV (Commerce et artisanat), Dillah Lucienne (Déléguée auprès du ministre des affaires étrangères) et Mariam Moussa Ali (Secrétaire Général du Gouvernement Adjoint). Dans les gouvernements Youssouf Saleh Abbas (avril 2008-mars 2010), les femmes ayant été nommées sont Khadidja Abdelkader (Environnement, Eau et Ressources Halieutiques), Fatimé Issa Ramadan (Chargé des Droits de l'Homme et des Promotions des Libertés), Fatimé Tchombi (Fonction Publique et du Travail), Hapsita Alboukhari (Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale, Chargé de l'Enseignement de Base), Mahadié Outhman Issa

<sup>21</sup> Dingaomadji, "Tchad : les femmes", p. 2.

<sup>22</sup> *Ibid*, p. 2.

(Secrétaire d'État à la Santé, chargé des formations sanitaires) et Khadidja Hassaballah (Secrétaire d'État à l'Éducation, chargé de l'enseignement de base)<sup>23</sup>.

Le nombre des femmes ministres continue toujours d'augmenter avec les gouvernements Emmanuel Nadingar (mars 2010-janvier 2013). En plus de celles qui ont déjà occupé une fois un département ministériel, des nouvelles têtes ont été nommées, notamment, Toupta Boguena (Santé publique), Assia Abbo (Secrétaire Général du Gouvernement), Naima Abdelmouti (Secrétaire d'État à l'Action sociale), Habiba Sahoulba Gontchomé (Secrétaire d'État aux Finances, chargé du budget), Yakoura Malloum Alwihda (Microcrédits en faveur de la promotion de la femme et de la jeunesse) et Amina Kodjiyana (Droits de l'Homme et libertés fondamentales)<sup>24</sup>.

Parmi les nouvelles femmes nommées par le Premier ministre Joseph Djimrangar Dadnadj (janvier-novembre 2013), il y a Sadié Goukouni Weddeye (Action sociale), Ruth Tedebé (Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères), Benaiwa Djibergui Rosine Amane (Postes et NTIC), Djimasbeye Ndade Mandagua (Secrétaire d'État à l'Économie et au plan), Chamsal Houda Abakar Kadade (Secrétaire d'État à la Santé publique), Haoua Acyl (Aviation civile et météorologie), Kassiré Isabelle Housna (Secrétaire d'État aux Affaires étrangères), Banata Tchalet Sow (Microcrédits pour la promotion de la femme et de la jeunesse). Il faut noter que les mêmes personnalités féminines ont été reconduites aux gouvernements de Kalzeubé Payimi Deubet (novembre 2013-février 2016)<sup>25</sup>.

Le dernier Premier ministre Pahimi Padacké Albert (février 2016-mai 2018), a confié quelques ministères à des femmes qui ont déjà été dans un des gouvernements précédents, à l'exception du secrétariat d'État à l'Éducation nationale et à la Promotion Civique occupé par Félicité Nguesse Ndoubahidi, qui fait son entrée dans une équipe gouvernementale. A cet effet, il convient de présenter le tableau de nombre des femmes au gouvernement à l'ère du multipartisme de 1991 à 2018.

---

<sup>23</sup> Dingaomadi, "Tchad : les femmes", p. 2.

<sup>24</sup> *Ibid*, p. 2.

<sup>25</sup> *Ibid*, p. 3.

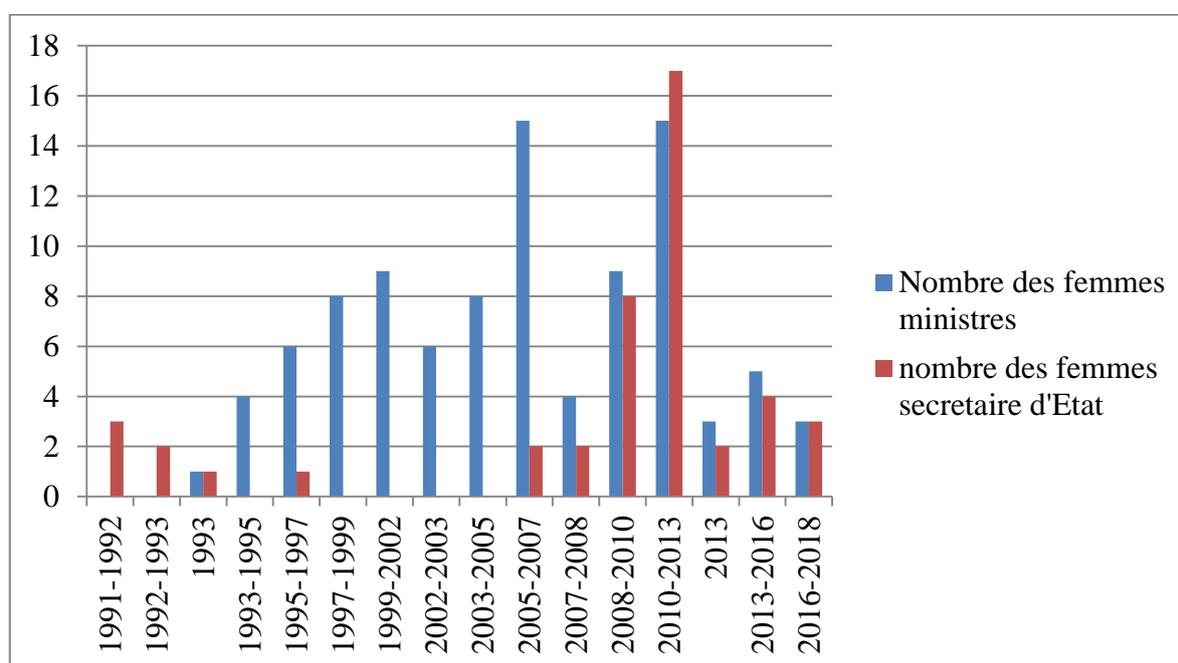
**Tableau 4: Nombre des femmes au gouvernement à l'ère du multipartisme de 1991 à 2018**

<b>Premier Ministre Chef de Gouvernement</b>	<b>Période de</b>	<b>Nbre de femmes ministres</b>	<b>Nbre de femme secrétaire d'État</b>	<b>% de femme au gouvernement</b>
<b>Jean Bawoyeu Alingué</b>	1991-1992	0	3	5%
<b>Joseph Yodoyman</b>	1992-1993	0	2	3,7%
<b>Fidèle Abdelkerim Moungar</b>	1993	1	1	11,1%
<b>Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye</b>	1993-1995	4	0	6%
<b>Djimasta Koïbla</b>	1995-1997	6	1	12,7%
<b>Nassour Guelengdouksia Ouaidou</b>	1997-1999	8	0	7,5%
<b>Nagoum Yamassoum</b>	1999-2002	9	0	9,9%
<b>Haroun Kabadi</b>	2002-2003	6	0	7,1%
<b>Moussa Faki</b>	2003-2005	8	0	7,1%
<b>Pascal Yoadimnadj</b>	2005-2007	15	2	26,1%
<b>Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye</b>	2007-2008	4	2	15%
<b>Youssef Abass</b>	2008-2010	9	8	14,5%
<b>Emmanuel Nadingar</b>	2010-2013	15	17	35%
<b>Joseph Djimrangar</b>	2013	3	2	11,9%
<b>Kalzeubet Deubet</b>	2013-2016	5	4	25, 71%
<b>Pahimi Albert</b>	2016-2018	3	3	15,78%

Source : Archives du Secrétariat Général du gouvernement.

Il ressort de ce tableau, qu'au niveau du gouvernement, il y a certes des améliorations à l'ère démocratique, mais les femmes demeurent sous-représentées. Le nombre des femmes dans chaque gouvernement n'a jamais dépassé une vingtaine, et celle-ci ont généralement occupé les domaines qui renvoient à leur rôle sociale (enseignement ; action sociale, promotion féminine, santé, etc.). L'on note 96 femmes ministres et 45 femmes secrétaires d'État qui fait au total 141 femmes au gouvernement de 1991 à 2018. A cela s'ajoute le diagramme en bâtons présentant l'évolution des nombres d femmes aux gouvernements entre 1991 à 2018.

**Graphique 4: Diagramme en bâton présentant l'évolution des nombres des femmes aux gouvernements entre 1991 à 2018**



**Source :** Graphique réalisé à partir du tableau ci-dessus.

Au vu de ce diagramme, l'on peut dire que la présence de la femme à l'avènement du multipartisme au sein des gouvernements connaît une certaine croissance non négligeable. Le record de nombre des femmes dans les gouvernements a été battu. Même si le président Idriss Deby Itno a promis 30% de places pour la gente féminine dans les fonctions nominatives et électives, des efforts restent à faire. Il est déplorable de remarquer que ces femmes ne sont pas la tête des ministères stratégiques tels que la justice, les affaires étrangères, l'économie ou la défense<sup>26</sup>. Au sein des ministères, les femmes n'occupent pas les postes de décision.

<sup>26</sup> M. Abdelkerim, 45 ans, enseignant-chercheur à l'Université de N'Djamena, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

Bref, on trouve les femmes dans toutes les instances dirigeantes du pays et depuis l'avènement d'Idriss Deby Itno au pouvoir en décembre 1990, le nombre aux différents parlements et gouvernements n'a cessé d'augmenter. Il existe de nombreuses associations féminines, notamment la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines du Tchad (CELIAF), Association des Femmes Juristes (AFJ), le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad (REFEMP/T), soutenues et encouragées par le chef de l'État qui ont pris d'assaut la vie sociale nationale propulsant ainsi les femmes, au-devant de la scène sociale et politique du pays<sup>27</sup>.

L'opposition au régime du président Idriss Deby Itno possède aussi des formations féminines qui ont pu voir le jour grâce à sa politique ayant favorisé leur éclosion. Des sensibilisations ont été menées à l'endroit des femmes leaders des partis politiques, des associations et des syndicats en vue de leur participation massive à la vie politique du pays lors des échéances électorales<sup>28</sup>. Les femmes arrivèrent tant bien que mal à se partager les postes ministériels avec les hommes. Celles-ci sont liées à une participation limitée dans ces instances étatiques.

## **2- Une participation limitée dans les instances étatiques**

Cette limitation peut s'analyser à travers des facteurs qui sont externes aux femmes tchadiennes d'une part et qui leur sont proprement inhérents d'autre part au parlement qu'au gouvernement.

### **3.1. Les facteurs externes**

La société tchadienne est une société hiérarchisée. Cette hiérarchisation de la société fait un état de rapprochement des individus avec la culture et la tradition en place. Dans les principes des cultures et traditions, la femme occupe une certaine position dans la société. Laquelle position est jugée contraignante suite aux effets de la modernité. Ainsi, le leadership féminin bien qu'ayant connu une nette amélioration reste enfermé dans le carcan des croyances religieuses et traditionnelles<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> M. Abdelkerim, 45 ans, enseignant-chercheur à l'Université de N'Djamena, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

<sup>28</sup> R. Yaneko, 60 ans, ancienne ministre de la femme, N'Djamena, le 20 novembre 2022.

<sup>29</sup> P. Amina Longoh, 40 ans, femme politique, ministre de Genre et de la Solidarité Nationale, N'Djamena, le 20 août 2022.

Les problèmes de la femme, au village comme en ville, loin d'être éconduits par les pouvoirs publics restent important qu'avant sauf qu'ils connaissent des situations de déplacement. Autrement dit, la femme tchadienne est dépendante des pratiques et normes culturelles en vigueur dans la société. Au Tchad, les relations de genre se réfèrent plus à la religion à savoir : l'Islam, le Christianisme et l'Animisme. Dans ce sens, la première différence est biologique en rapport à la divinité. Faisant référence à la création de l'homme et de la femme. Le poids des traditions est visible et perceptible sur le terrain dans la mesure où certaines normes et valeurs traditionnelles situent cet être (la femme) au stade inférieur que l'homme. Les traditions retiennent que "la femme est inférieure à l'homme", par conséquent, elle doit juste rester à sa place prévue par celles-ci<sup>30</sup>.

En ce qui concerne les difficultés religieuses, l'opinion populaire pense que la religion est à l'origine du fait que les femmes soient celles-là qui doivent uniquement rester à la maison, garder le foyer et ne sont pas autorisées à sortir pour exercer un métier hors du foyer. La réalité est qu'avant l'arrivée de la religion aussi, les femmes tchadiennes occupaient les mêmes responsabilités. Ceci parce que les femmes doivent garder les enfants à la maison et les hommes partent chercher de quoi se nourrir et protéger la famille<sup>31</sup>.

En effet, le Coran et la Bible ainsi que leurs interprétations au niveau local, il ressort que la religion n'est pas un frein pour le développement de la femme. Elle n'empêche en aucun cas que la femme soit autonome financièrement ou qu'elle soit leader. Mais, les hommes ont interprété la religion en leur faveur. Lorsque la religion est arrivée, les hommes ont choisi des parties de cette religion qui sont en harmonie avec leur tradition. Cette dernière attribuait déjà à la femme la place de la femme au ménage, femme mère et femme épouse afin de ne pas modifier certaines pratiques qui leurs donnaient plus d'autorité et plus de pouvoir auprès de la femme. Avec la vulgarisation des écoles occidentale, les femmes se sont beaucoup instruites et ont compris que la religion n'était pas le garant de leurs problèmes mais plutôt, la mauvaise interprétation de celui-ci<sup>32</sup>.

La religion a fait que la femme tchadienne doit être entretenue, par son époux, si l'homme ne rationne pas, il est en train de pécher. Certes que la femme dispose des devoirs envers son mari mais, le fait de rester à la maison sans possibilité d'emploi ou d'études n'en faisait pas

---

<sup>30</sup> R. Yaneko, 60 ans, ancienne ministre de la femme, N'Djamena, le 20 novembre 2022.

<sup>31</sup> M. Abdelkerim, 45 ans, enseignant-chercheur à l'Université de N'Djamena, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

<sup>32</sup> P. Amina Longoh, 40 ans, femme politique, ministre de Genre et de la Solidarité Nationale, N'Djamena, le 20 août 2022.

partie. L'obligation à l'homme de nourrir sa femme et les enfants, de les éduquer est considérée par ceux-ci comme un prétexte pour refuser à la femme de sortir mais, reste exercer les travaux domestiques puisqu'elle est à la charge de l'homme exerçant une fonction ou pas. Alors que selon les leaders religieux, il n'est écrit nulle part que les tâches domestiques incombent à la responsabilité de la femme si ce n'est la tradition. Bien que les normes religieuses priment sur les traditions tchadiennes, cette partie de la réalité approuvée par la religion reste non acceptée par la tradition du fait de "l'hypocrisie des hommes" qui souhaitaient à tout prix garder le contrôle absolu sur les femmes<sup>33</sup>.

Dans les interactions sociales, les hommes usent de ce privilège pour priver à la femme même ce qui lui ait dû comme les études, l'apprentissage, la recherche. Pour le partage de l'héritage, la religion prévoit pour la femme, la moitié de ce que l'homme reçoit. Cette pratique était instaurée dans le sens que l'homme soit celui qui prend la responsable de la famille du défunt. Avant, la majorité des femmes était sans activités et sont à la charge du mari, du père ou du frère. Il s'agit donc d'une pratique culturelle qui se présente en défaveur de la femme car les femmes se présentent comme celles-là qui prennent mieux soin de la famille. Plusieurs femmes tchadiennes vivent célibataires et/ou les parents ne sont plus à mesure de prendre soin d'elles. Elles sont donc contraintes de devenir autonomes pour s'en sortir ou maintenir leur rythme de vie<sup>34</sup>.

La femme à la moitié de ce que l'homme peut avoir, ceci est une instruction de la religion être révolue puisqu'avant, les femmes étaient toutes mariées elles n'étaient pas aussi nombreuses, et ses femmes étaient à la charge de leur mari. Mais cette situation a catégoriquement basculé, les femmes s'occupent déjà de leur famille, on donnait plus de part à l'homme pour qu'il puisse prendre en charge toute la grande famille chose qui ne s'observe plus. Les religieux devaient comprendre que même si on ne peut pas changer les écrits, on peut quand même améliorer les choses grâce à l'évolution de temps, puisque ce n'est pas toutes les femmes qui sont mariées car elles sont plus nombreuses que les hommes et les femmes se cherchent aussi, la situation économique familiale n'est plus seulement sur le poids de l'homme, lui donner la moitié est en fait insignifiant<sup>35</sup>.

Parmi les conséquences des pratiques traditionnelles et culturelles se présentent les répercussions sur la vie des femmes tels que : l'absence de communication entre parents et

<sup>33</sup> Z. Beine, 45ans, enseignant-chercheur à l'Université de Toukra, N'Djamena, le 10 août 2022.

<sup>34</sup> L. Beassemda, 60 ans, ancienne ministre de l'enseignement supérieur, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

<sup>35</sup> M. Abdelkerim, 45 ans, enseignant-chercheur à l'Université de N'Djamena, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

filles. En général, cette absence se présente entre les enfants de tous les sexes et les parents. Les mères et les enfants se plaignent du fait de la distance entre les pères et les enfants. Les enfants se réfèrent plus à leur mère pour exposer leurs problèmes, le quel ne trouve souvent pas de suite parce que les femmes n'ont pas le pouvoir de décider. Il faut aussi noter le retrait des parents (hommes) lors de la prise de décision importante dans la vie des filles. Les filles sont considérées sur tout par les pères comme des êtres donc le rapprochement est illicite et ils maintiennent de distance lorsqu'il s'agit de discuter ou sympathiser avec elles. Les besoins des enfants passent d'abord par leur mère avant d'arriver chez leur père même comme c'est à eux qu'appartiennent les dernières décisions de la famille :

Les jeunes filles sont stigmatisées, elle ne sont pas écoutées, elles sont frustrées dans leurs familles même, les parents ne veulent pas leurs donner ni d'opportunités, ni de privilège pour se chercher sur tout, si c'est un travail ou un cour qui se passe en soirée, les parents refusent de causer avec les filles sur tous les pères, ils ne sont presque jamais là pour écouter le problème de leurs filles<sup>36</sup>.

L'absence de communication entre pères et filles fait installer le doute et le manque de confiance des parents envers les filles. Cette situation rend donc le déplacement de la fille difficile que ce soit pour le commerce que pour les études ou la formation. Les conjoints également refusent le déplacement de leurs femmes par manque de confiance à moins qu'il y ait un membre de famille chez qui celle-ci va résider. De même, dans le cadre de service les femmes sont de fois victime des harcèlements où des abus sexuels par les supérieurs afin de pouvoir avancer dans leur service. Les hommes refusent donc que leurs femmes exercent un métier par mesure de protection parce que la femme est vulnérable et séduisante. Car, par tout elle passe, elle est exposée à des tentations. Pour tout dire, les pesanteurs socioculturelles, bien que ce soit en phase de relativisation, ont laissé des séquelles dans les mentalités des tchadiens au Tchad<sup>37</sup>.

Les raisons de la marginalisation politique des femmes peuvent s'apprécier différemment, suivant que l'on se situe au niveau du parlement ou au niveau du gouvernement. La marginalisation des femmes dans la sphère législative et exécutive est susceptible d'être mal interprétée du côté des formations politiques, dont les pratiques électorales n'ont pas fondamentalement varié depuis 1962. Les discours qui ont cours dans les partis politiques

---

<sup>36</sup> L. Beassemda, 60 ans, ancienne ministre de l'enseignement supérieur, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

<sup>37</sup> F. Nguesse Ndoubahidi, 55 ans, ancienne secrétaire d'État à l'éducation nationale et à la promotion, N'Djamena, le 02 novembre 2022.

frappent les esprits par leurs contradictions internes et notamment le clivage qui règne entre l'application des discours politiques et le comportement des tenants des partis sur le terrain. Ou encore, dans les scrutins de listes, la position en bas de liste occupée par les femmes leur laisse peu de chance en cas de partage de sièges, car seules les têtes de listes peuvent briguer le mandat.

Les difficultés en lien avec l'administration se présentent sur plusieurs plans à savoir : premièrement, les difficultés d'accès aux marchés internationaux. Les entreprises faisant dans la transformation rencontrent des difficultés d'accès au marché pour la revente de leurs produits. L'accès au marché externe à la ville, c'est-à-dire transporter les produits de la ville de N'Djamena pour les marchés d'une autre ville comme Moundou, Abéché constitue une dépense maximale en taxe, impôt, douane qui à la fin se retrouve plus facturant que le produit à vendre. L'accès aux marchés internationaux regorge plusieurs conditions lourdes en terme de papier pour l'égalisation, l'autorisation, et en terme de lenteur administrative. Cette situation décourage les femmes entrepreneures et finissent par vendre les produits au niveau national et local où le rendement est faible en terme de coût et de rapidité<sup>38</sup>.

Deuxièmement, il existe des difficultés par rapport à l'administration du projet. Selon les structures, plusieurs projets ne font pas tout d'abord la pré-enquête ou l'étude du milieu d'implantation de projet avant le lancement de ce dernier. Ainsi, dans le délai de la durée du projet que la structure prélève le temps de la pré-enquête, la recherche des bénéficiaires, le temps d'implantation du projet. Par conséquent, le projet débute avec les formations, sensibilisation lorsque sa date déterminée a déjà épuisé sa moitié. Et le reste de temps évidemment est presque insuffisant pour la réussite du projet d'où l'incapacité ou l'inaccessibilité des projets par les bénéficiaires qui conduit aux échecs de ses derniers. Le non achèvement ou la faible adaptation des projets favorables à l'autonomisation de la femme, ralenti le processus de développement chez les femmes<sup>39</sup>.

Troisièmement, se présente le problème d'admiration en termes de potentialité féminine. L'infélicité est notée à ce niveau en ce sens que le travail de la femme est minimisé et méprisé. Pour qu'une femme s'en sorte, il lui faut d'abord travailler doublement que l'homme. La femme doit toujours prouver ce qu'elle est capable de faire avant d'être acceptée même dans le cas où sa compétence est avérée. Les idées des femmes sont "volées" ou

---

<sup>38</sup> M. Abdelkerim, 45 ans, enseignant-chercheur à l'Université de N'Djamena, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

<sup>39</sup> R. Yaneko, 60 ans, ancienne ministre de la femme, N'Djamena, le 20 novembre 2022.

reprises par les hommes et ils développent cela en leurs faveurs sans droit d'auteurs. En revanche, la présence des femmes battantes dans cette même situation est sans ignorée. Ces femmes ne se laissent pas faire et se battent pour leurs hégémonies. Car, les femmes ont aussi de la potentialité il suffit juste qu'elles décident de s'exprimer.

Quatrièmement, toujours au niveau administratif, que ce soit dans l'administration politique, commandement, étatique, les femmes sont confrontées à des difficultés tels que le retrait de la femme dans les décisions du conseil c'est-à-dire, lors qu'il y a des réunions où il va falloir prendre des décisions importantes dans la structure, les femmes sont retirées de cette réunion dans une certaine mesure, et dans l'autre, elles ne sont pas tenues informée de l'effectivité d'une quelconque réunion. Il apparait clairement que les femmes font face à des difficultés administratives que ce soit dans l'administration gouvernementale, politique que des organismes en place<sup>40</sup>.

L'hésitation du gouvernement s'entend comme un procédé qui consiste à prendre la problématique de la représentativité du leadership au Tchad. Il est difficile de comprendre et d'expliquer le faible impact des actions du gouvernement dans la promotion de la femme tchadienne. C'est ce qui explique alors la faible représentativité de celles-ci dans les postes de responsabilité et la difficulté d'observance des mobilités de ce genre. Depuis la nuit de temps, les nominations et élections montrent cette hésitation générée. Il faut chercher avec beaucoup de profondeur pour le positionnement des femmes. Malgré l'application des mesures de représentativité des femmes en politique, les quotas rendent compte de l'incertitude du gouvernement à nommer les femmes dans certains postes.

L'Etat lui-même hésite à mettre la femme à certains postes, il avance par tâtonnement afin de nommer les femmes parce que, l'homme quel que soit son niveau ou rang social, va d'abord minimiser la femme avant de savoir qui elle est réellement. Ceci a pour sens que le gouvernement en place hésite à faire confiance aux femmes, car lui-même est resté dans l'esprit de la gouvernance traditionnelle fortement masculinisée. Pourtant le principe du quota des femmes repose sur l'idée que les femmes doivent être présentes, selon un certain pourcentage, dans les divers organes de l'Etat, autant sur les listes des candidatures que dans les assemblées parlementaires, les commissions ou le gouvernement. Avec le système de quota, ce ne sont pas les femmes elles-mêmes qui ont la charge du recrutement. L'objectif

---

<sup>40</sup> R. Yaneko, 60 ans, ancienne ministre de la femme, N'Djamena, le 20 novembre 2022.

fondamental d'un recrutement est de recruter les femmes aux postes politiques, de manière à assurer leurs présences effectives dans la vie politique. A cela s'ajoutent les facteurs internes.

### 3.2. Les facteurs internes

A certains moments, la femme participe à son infériorisation ou assujettissement elle-même, en même temps elle est victime des attitudes et des constructions sociales. D'une part, la femme tchadienne se présente comme victime des pratiques sociales à la fois venant de leurs maris que de la société dans la mesure où, plusieurs choses empêchent ou ralentissent son autonomisation. En tant que femme, elle est victime des traitements et des pratiques qui concourent en défaveur de celle-ci à savoir :

Premièrement, c'est la jalousie des maris : les difficultés pour les femmes de pouvoir sortir pour exercer une activité s'expliquent par la jalousie de l'homme. Selon les femmes, cette jalousie se manifeste de deux manières : les hommes sont jaloux de voir leurs femmes être courtisées ou convoitées par d'autres hommes dehors. L'autre forme de jalousie est exprimée par le fait qu'ils n'acceptent pas de voir la femme s'épanouir économiquement mieux qu'eux qui sont, "des hommes de la maison". Cette situation est aussi expliquée par le fait que c'est une façon de les empêcher d'ouvrir leurs esprits et voir la réalité du monde extérieur. Au début là, les maris laissent mais quand ils voient que les femmes ont commencé à s'épanouir, ils se relâchent, ils lui empêchent de sortir de fois la femme abandonne elle n'insiste pas de fois ça devient un litige<sup>41</sup>. De ce qui précède, il ressort que les hommes à travers leur égo refusent que la femme évolue ou soit plus aisée qu'eux. De ce fait, ils trouvent tous les prétextes pour ramener cette dernière à la maison afin qu'elle reste dépendante.

Deuxièmement, c'est l'abandon de responsabilité familiale par des conjoints : les données à ce niveau expliquent que les femmes dès qu'elles commencent une activité économique, toutes les charges familiales leurs incombent. Car, les maris arrêtent de s'occuper du foyer, des enfants et d'elles-mêmes comme ils le faisaient auparavant. La femme n'étant pas donc financièrement stable finit par abandonner l'activité ou chuter en termes de budget. En bref, la femme n'est pas accompagnée et également non encouragée dans la recherche de son autonomisation<sup>42</sup>.

<sup>41</sup> R. Yaneko, 60 ans, ancienne ministre de la femme, N'Djamena, le 20 novembre 2022.

<sup>42</sup> M. Abdelkerim, 45 ans, enseignant-chercheur à l'Université de N'Djamena, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

Troisièmement, les femmes leaders éprouvent aussi des difficultés liées à l'accès au mariage civil. Le fait de se marier coutumièrement et religieusement n'impose pas au gouvernement de réunir le couple sur un même lieu d'exécution des fonctions. Les hommes n'ont pas toujours l'esprit de mariage civil parce qu'ils n'y trouvent pas d'intérêt à le faire plus encore, les hommes qui ne sont pas fonctionnaires, ignorent l'importance de ce mariage en plus des valeurs traditionnelles et économiques que cela comporte. En bref, cette condition de vie (être loin du conjoint) rend ces femmes non épanouies psychologiquement et frustrées non seulement par le fait de la distance avec la famille, mais aussi à cause de sa dislocation qui impacte sur la garde des enfants et leur éducation<sup>43</sup>.

Quatrièmement, la femme est également considérée comme victime dans la mesure où elle est marquée par la pression du mariage, qui lui met dans l'embarras de choix entre le mariage et la pratique d'une activité économique. Autrement dit, certains hommes avant d'épouser une femme, la conditionne d'abord d'abandonner les études, ou l'activité qu'elle exerçait afin d'être acceptée comme épouse. Cette situation est d'emblée récurrente au Tchad car, de fois ces mêmes femmes qui ont abandonné le travail pour le mariage se trouvent à la longue sanctionnées par un divorce ou par la viduité et affrontent en ce moment "des jours sombres" de leur vie<sup>44</sup>.

Cinquièmement, la femme a aussi les difficultés d'appréciation sociale de ses efforts. La femme avant d'être appréciée doit doubler les efforts au niveau de son travail par rapport à l'homme. Elle est à tous les niveaux minimisée et dévalorisée tant qu'il s'agit de travailler dans la société. Celle-ci a tendance à la considérer comme inapte et incapable jusqu'à ce qu'elle démontre le contraire.

En outre, la femme tchadienne s'auto-dévalorise dans la mesure où, selon les données de terrain, certaines femmes à partir de leurs pratiques ethniques ou culturelles, naissent et trouvent que la valeur de la femme n'est complète que si elle est mariée s'occupant de son foyer. A partir de là, elles éloignent l'idée de l'autonomisation dans leur vie profitant juste des gratitudes venant de leurs époux.

Cette information fait la présentation des femmes qui, à cause de leur manque d'obstination à garder à la fois leur foyer et le travail, amènent ou poussent les hommes à refuser ou à s'opposer au fait qu'elles sortent pour exercer une activité. De plus, certaines

---

<sup>43</sup> L. Beassemda, 60 ans, ancienne ministre de l'enseignement supérieur, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

<sup>44</sup> R. Yaneko, 60 ans, ancienne ministre de la femme, N'Djamena, le 20 novembre 2022.

femmes sont elles-mêmes les causes de leurs difficultés car, elles ont une mauvaise gestion en termes d'économie. Elles se plaignent du problème d'autonomisation mais n'investissent pas dans une activité. Elles dépensent de l'argent juste pour des occasions et cérémonies non nécessaires<sup>45</sup>.

Les femmes tchadiennes font des dépenses démesurées, non réfléchies et illogiques. Egalement, elles aiment aussi l'imitation, le suivisme sans raison. A l'instant où quelque chose les intéresse, elles sont capable d'aller même prêter de l'argent pour l'avoir mais ne réfléchissent pas à comment faire pour investir. La femme s'auto-dévalorise aussi en ce sens qu'elle est une femme qui se résigne devant les hommes, elle refuse de s'imposer, refuse même de discuter les opinions des hommes. La femme est présentée comme victime ou complice de sa situation dans la mesure où son comportement ou ce qu'elle subit relève de la culture et tradition de sa localité. Elle est l'objet d'une socialisation bien préparée et reproduit juste ce qu'elle a appris au cours de celle-ci. Mais, certaines d'entre elles refusent de braver pour surmonter les difficultés.

A cette ambiguïté, s'ajoute l'auto-évaluation à laquelle se livrent les femmes dans les instances étatiques lorsqu'il s'agit de prendre ou bien de participer à des décisions importantes qui touchent les affaires de la nation. Cette auto-évaluation se traduit dans les expressions telle que “*ana mara sakit, mā i diān ngoye ; taama beī*”, ce qui signifie une “simple femme”. Elles s'interdisent par conséquent, toute révolution, toute remise en cause, toute initiative personnelle pour exécuter le dire des hommes politiques. Cette situation rend impossible tout effort de solidarité entre les femmes pour des actions dynamiques et concertées. La marginalisation peut s'expliquer aussi par le dilettantisme des femmes<sup>46</sup>.

Généralement, les femmes militent en masse dans les partis politiques, mais combien sont celles qui rêvent de faire carrière en politique ? Pour la grande majorité d'entre elles, la politique est juste un passe-temps pour résoudre quelques problèmes quotidiens, ou tout simplement un divertissement. On n'est donc pas étonné que dans les branches féminines des partis, les militantes, passent plus de temps à la cuisine pour organiser les fêtes du parti. L'on note par ailleurs que la naïveté est aussi un frein à la percée des femmes en politique.

---

<sup>45</sup> M. Abdelkerim, 45 ans, enseignant-chercheur à l'Université de N'Djamena, N'Djamena, le 30 octobre 2022.

<sup>46</sup> R. Yaneko Romba, 65 ans, Ancienne ministre des affaires sociales et de la promotion féminine, N'Djamena, le 20 octobre 2022.

La politique est avant tout un jeu d'intérêts, où chacun tire la couverture de son côté. Ce qui suppose que les acteurs sont en permanence tendus vers tel poste, tel titre honorifique, telle. Pour atteindre leurs objectifs, ils sont prêts à toutes sortes de manipulations ou compromissions et utilisent des méthodes plus ou moins machiavéliques. Or dans ce monde complexe et impitoyable, les femmes font souvent confiance aux mots des hommes, car elles continuent à cultiver les valeurs telles que l'honnêteté, l'amitié, la bonne foi en politique. Ces différentes attitudes qui passent pour être naturelles au Tchad, agissent, en fin de compte, au détriment de la femme.

Ayant présenté la conquête des droits politique, il semble nécessaire d'analyser l'émancipation des femmes au niveau du leadership féminin en politique au Tchad.

### **III- L'EMANCIPATION DES FEMMES AU NIVEAU DU LEADERSHIP EN POLITIQUE AU TCHAD**

En jouant un rôle décisif dans la contestation, les femmes tchadiennes voulaient aboutir à un changement politique porteur d'espoir pour un bien-être, dont elles entendaient jouir dans leur vie quotidienne et celle de leur famille. Elles n'ont pas suivi des stratégies claires montrant qu'elles entendaient accéder désormais aux structures du pouvoir pour y jouer un rôle de premier plan, au même titre que les hommes<sup>47</sup>. Dans cette partie, l'on va présenter la lutte des organisations féminines militantes des droits de l'homme pour la participation massive des femmes en politique et dans la vie publique, et ensuite, leurs œuvres.

#### **1- La lutte des organisations féminines militantes des droits de l'homme pour la participation massive des femmes en politique et dans la vie publique**

A travers l'histoire, les femmes ont milité pour obtenir des droits et, à plus large échelle, transformer la société afin de la rendre plus égalitaire entre les sexes. L'on pense notamment à la lutte pour l'acquisition du droit de vote, lutte marquante du XXème siècle dans plusieurs pays dans le monde<sup>48</sup>. Depuis les débuts des années 1990 au Tchad, on a assisté à la prolifération des organisations de la société civile dont certaines sont exclusivement féminines qui militent pour les droits de l'homme notamment la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines du Tchad (CELIAF), Association des Femmes juristes (AFJ), le

<sup>47</sup> Adjamagbo-Johnson, "Le politique est aussi l'affaire des femmes", p.69.

<sup>48</sup> C. Rouillard et A. Du rocher, "Les femmes influencent la politique : le discours de femme dans le débat sur la parité", *Revue Histoire Engagée*, n° 12, février 2019, p.1.

Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad (REFEMP/T)<sup>49</sup>. Ces organisations, selon leurs statuts, ont pour mission essentielles la promotion et/ou la protection des droits de l'Homme soit de manière générale (droit et libertés fondamentaux de l'homme), soit de manière spécifique ou catégorielle (droit des femmes ou droits des enfants).

Ces associations constituent un élément clé dans la revendication, la promotion et la défense des droits de la femme. Elles font de plus en plus de pression sur les pouvoirs publics pour une amélioration du statut de la femme, cela nécessite au préalable, l'existence d'un cadre juridique qui lui consacre des droits spécifiques et réaffirme son attachement aux valeurs universelles des droits de l'Homme, et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Aussi, l'amélioration des conditions de vie des femmes passe-t-elle par l'accès de celle-ci aux services sociaux de base qui est un droit constitutionnel.<sup>50</sup>

L'action des femmes est de plus en plus visible dans les mouvements féminins à travers le monde, dans les organisations de la société civile, dans l'État et les milieux politiques de la société<sup>51</sup>. Pourtant, de nombreux pays à travers le monde se sont dotés de mesures visant l'atteinte de la parité de par des mouvements de femmes<sup>52</sup>. L'acquisition d'un intérêt pour la politique partisane, le fait de devenir membre d'un parti, de devenir militant actif<sup>53</sup> et de poser sa candidature lors d'une élection sont le résultat de la socialisation politique, c'est-à-dire «l'ensemble des processus d'acquisition et de formation des différents attributs de l'identité politique»<sup>54</sup>.

Les réflexions sur l'engagement politique des femmes portent souvent sur le moment, où elles souhaitent être candidates lors d'une élection. Toutefois, si on se réfère aux travaux qui étudient la trajectoire des militantes et des femmes politiques, il apparaît que la socialisation politique commence beaucoup plus tôt. En effet, avant de se lancer en politique, il faut d'abord prendre intérêt aux affaires publiques<sup>55</sup>. Ainsi, nombre d'organisation des femmes se prononcent sur l'importance pour les femmes de s'engager activement dans la

<sup>49</sup> F. Nguesse Ndoubahidi, 55 ans, ancienne secrétaire d'État à l'éducation nationale et à la promotion, N'Djamena, le 02 novembre 2022.

<sup>50</sup> Association des Femmes Juriste de Niger (AFJN), «Guide participation des femmes à la politique au Niger», FIIAPP, 2016, p.14.

<sup>51</sup> UNRISD Info, «Égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d'inégalités» no 10, 2007, p.2.

<sup>52</sup> M. Krook, *Quotas for Women in Politics? Gender and Candidate Selection Reform Worldwide*, New York, Oxford University Press, 2009, p.20.

<sup>53</sup> T. Evelyne, *Égalité homme-femmes ? : Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*, Montréal, Hurtubise, 2003, p.26.

<sup>54</sup> M. Anne, «Socialisation et lien politique», in Thierry Bloss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p.27.

<sup>55</sup> Lacasse, et al, *Les femmes en politique*, p.34.

chose politique. La stratégie adoptée s'articule habituellement autour des points suivants : la formation et préparation des femmes chargées de mener des actions de sensibilisation auprès de leurs consœurs ; organisation de séminaires sur la problématique à l'intention des membres d'organisations de femmes ; campagne de promotion de la participation politique des femmes ; encadrement des femmes intéressées<sup>56</sup>. La participation massive de ces femmes en politique n'a vu le jour au Tchad que dans les années 1990 avec les mutations démocratiques qu'a connues le pays<sup>57</sup>.

Au Tchad, les femmes quittent du statut politique individualiste au mouvement des femmes marquant le féminisme<sup>58</sup>. Elles se forment en groupement associatif pour défendre leur position et se faire entendre au niveau de la haute hiérarchie politique nationale. Cela se fait à travers plusieurs canaux notamment les médias, conférences, séminaires, rencontre d'échange au niveau provincial, internet, etc. A cet effet, il est judicieux de faire un bref aperçu de ces structures. L'on présente d'abord, l'Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT), ensuite, la Cellule de Liaison des Associations Féminines (CELIAF), et enfin, le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad (REFEMP/T).

### **1.1- L'Association des Femmes Juristes du Tchad**

Suite au constat de discrimination de toutes sortes (politique, économique, sociale et culturelle), dont sont victimes les femmes au Tchad, les femmes juristes se sont engagées à lutter contre les obstacles à l'épanouissement de la femme en décidant de créer une association. L'association des femmes juristes du Tchad a été créée le 9 Août 1991 à N'Djamena. C'est une organisation à but non lucratif, apolitique et laïque<sup>59</sup>. Elle se fixe comme objectifs :

- D'apporter son concours à l'édification des textes juridiques, notamment ceux régissant la condition de la femme et de l'enfant ;
- De rassembler et de diffuser toutes les informations sur la condition juridique, sociale, économique et culturelle de la femme et de l'enfant pour une meilleure connaissance de leurs droits ;

---

<sup>56</sup> M. Merlet, *La participation politique des femmes en Haïti. Quelques éléments d'analyse*, Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 2002, p.21.

<sup>57</sup> A. Haoua, 45 ans, ministre de l'aviation civile et météorologie, N'Djamena, le 10 novembre 2022.

<sup>58</sup> M. Abdelkerim, 45 ans, enseignant-chercheur à l'université de N'Djamena, N'Djamena, le 10 novembre 2022.

<sup>59</sup> O. Merabane, 45 ans, vice-présidente de l'AFJT N'Djamena, N'Djamena, le 22 août 2022.

- D'établir et d'harmoniser les relations entre les femmes juristes et les milieux juridiques ;
- De défendre et de protéger les intérêts professionnels sociaux et culturels des femmes<sup>60</sup>.

L'organigramme de l'association est composé de :

- Une assemblée générale ;
- Un bureau exécutif ;
- Des commissions spécialisées

L'AFJT est ouverte à toute femme tchadienne juriste, mais aussi aux femmes juristes étrangères résidant au Tchad. C'est le bureau exécutif qui assure l'administration de l'association. A cela, s'ajoute la Cellule de Liaison des associations Féminines.

## **1.2- La Cellule de Liaison des Associations Féminines**

Constatant une forte émergence des associations féminines au Tchad, il est créé en 1996 une institution dénommée Cellule de Liaison des Associations Féminines. Cette institution a pour ambition de développer et renforcer la collaboration entre l'État, les partenaires du développement et les associations féminines, en vue d'assurer la défense des intérêts particuliers des femmes au Tchad<sup>61</sup>. Elle a pour objectifs :

- Créer un espace d'échange et de réflexion pour les associations féminines ;
- Assurer la collecte et la vulgarisation des documents importants nationaux et internationaux relatifs à la promotion de femmes ;
- Faciliter l'accès à l'information relative aux appuis techniques, matériels et financiers ;
- Favoriser les relations entre les associations et les organisations nationales et internationales ;
- Aider à la réflexion sur les stratégies de développement au féminin ;
- Assurer la représentation des associations, des membres et de défendre leurs intérêts ;
- Constituer une banque de données disponibles et accessible aux associations féminines ;

---

<sup>60</sup> O. Merabane, 45 ans, vice-présidente de l'AFJT N'Djamena, N'Djamena, le 22 août 2022.

<sup>61</sup> M. Yodamné, 50 ans, Présidente à la CELIAF N'Djamena, N'Djamena, le 22 août 2022.

- Faciliter la participation des associations membres aux événements commémoratifs.

Cette institution a son siège social à N'Djamena et est présente dans 19 provinces du pays avec une antenne provinciale aux chefs-lieux respectifs (Abéché, Amdjaras, Am-Timan, Ati, Biltine, Bol, Bongor, Doba, Faya, Kelo, Koumra, Mao, Massakory, Moundou, Mongo, Moussoro, N'Djamena, Pala, Sarh) et plus de 10 cellules dans les chefs de département. Elle regroupe depuis fin juillet 2015, plus de 1600 organisations féminines de base (affiliées) avec environ 40.000 membres adhérentes (femmes prises individuelles qui sont membres des dites organisations). Elle est dirigée par une équipe de coordination. Peuvent devenir membres de cette cellule toutes les associations ayant une existence légale et qui en font la demande<sup>62</sup>. L'on présente le réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad.

### **1.3- Le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad (REFEMP/T)**

Considérant que la présence massive et la participation effective des femmes dans les instances de décisions sont une condition sine qua non du développement du pays, les femmes ministres et parlementaires du Tchad, réunies en Assemblée Générale les 27 et 28 janvier 1999, décident de la création d'une institution dénommée, le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad. C'est une organisation à but non lucratif d'utilité publique<sup>63</sup>. Le REFEMP/T se fixe comme objectifs :

- S'atteler à la réalisation du programme d'action de la conférence sur la politique et le développement (CIPD) du Caire en septembre 1994, de la plate-forme Africaine de Dakar en novembre 1994, du plan d'action de Copenhague en mars 1995 et du programme d'action de Beijing de septembre 1995, en adaptant les stratégies aux réalités spécifiques de notre pays ;
- De renforcer la collaboration avec les autres réseaux nationaux pour échange d'informations et de partage d'expériences aussi bien sur le plan politique que sur celui de la législation ;
- Inciter toute action de nature à amener le gouvernement à prendre les mesures concrétisant la participation de la femme à la vie publique et à l'exercice des responsabilités politiques ;

<sup>62</sup> M. Yodamné, 50 ans, Présidente à la CELIAF N'Djamena, N'Djamena, le 22 août 2022.

<sup>63</sup> E. Loum, 55 ans, secrétaire exécutif de REFEMP/T N'Djamena, N'Djamena, le 20 août 2022.

- Renforcer la collaboration entre les femmes de l'exécutif et celles du législatif pour une meilleure appréhension des questions de la population et de développement<sup>64</sup>.

Cette institution a son siège à N'Djamena. Elle est composée de trois organes :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Secrétariat Exécutif ;
- Les commissions spécialisées.

C'est le secrétariat exécutif du réseau qui assure les actes de fonctionnement. Le réseau a pour membres toutes les femmes ministres ou parlementaires en activités ou ayant exercé ces fonctions, du membre de droit qui est le ministre chargé de la femme, des membres d'honneur que sont la Première Dame de la République du Tchad, le Représentant local du FNUAP et toute personne ayant rendu d'importants services au Réseau. Après cette brève aperçue, une lecture sur les œuvres de ces organisations féminines s'avère nécessaire.

## **2- Les œuvres des organisations féminines**

Les œuvres désignent les travaux réalisés par ces différentes organisations pour la promotion et l'épanouissement de la femme. En effet, l'une des réalisations communes à toutes ces organisations a été la sensibilisation qui se situe à deux niveaux. D'abord, elle a pour but d'informer le public en général, et les femmes en particulier de l'existence des différentes structures, d'expliquer les mécanismes de fonctionnement et de faire montrer de leur disponibilité à accueillir toute personne intéressée. Ensuite, la sensibilisation dans les domaines spécifiques à ces organisations. Ainsi, il en est de la sensibilisation organisée par l'AFJT sur les droits et les devoirs de la femme par le biais des journées de la femme. Le réseau s'oriente beaucoup plus sur les problèmes relatifs à la population plus particulièrement le VIH/SIDA ou encore de CELIAF qui s'évertue à faire comprendre aux associations féminines la nécessité d'adhérer à la coordination<sup>65</sup>.

Outre la sensibilisation, l'AFJT est très active dans le domaine de la formation aux droits de la femme, de la revendication de ces droits en fournissant conseils et assistance judiciaires quand les femmes se trouvent impliquées à un différend. Ce différend peut être d'ordre conjugal, professionnel ou commercial. Elle a aussi tenu des ateliers de formations

<sup>64</sup> E. Loum, 55 ans, secrétaire exécutif de REFEMP/T N'Djamena, N'Djamena, le 20 août 2022.

<sup>65</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.80.

des leaders politiques féminins ainsi que sur le renforcement des femmes leaders d'une manière générale. Il faut observer que la majeure partie du travail de l'AFJT se déroule à N'Djamena compte tenu du nombre très réduit de femmes juristes. Cependant, le relais est assuré dans les provinces par quelques rares juristes et des paras juristes formés pour le besoin de la cause<sup>66</sup>. La CELIAF par contre, a son domaine de prédilection dans les activités socio-économiques. Elle a des antennes régionales dans les provinces ; elle regroupe plus de trois cent associations<sup>67</sup>. Grâce à elle, plusieurs associations ont bénéficié des formations notamment dans le domaine de gestion des finances des associations, du renforcement des capacités, de la transformation des produits alimentaires, de la fabrication des savons, pagnes etc.<sup>68</sup>

Elle a par ailleurs cherché et obtenu plusieurs financements pour soutenir les différentes associations. Ces financements ont permis l'achat et l'installation des moulins, la tenue de petites pharmacies et le renforcement des systèmes de crédits qu'octroient les associations à leurs membres. Elle a aussi facilité les voyages de plusieurs femmes tant du côté intérieur que du côté de l'extérieur pour partage d'expériences. De la création par rapport à l'AFJT et la CELIAF, le REFEMP/T s'oriente beaucoup plus du côté politique et social. A travers le réseau, les femmes ont pu plaider et négocier des postes importantes pour leurs consœurs<sup>69</sup>. Sur le plan social, le réseau s'investit beaucoup plus sur la lutte contre le VIH/SIDA.

En partant des réalisations de ces différentes institutions, il faut remarquer qu'à la lecture de leurs objectifs beaucoup reste à faire ; même les œuvres déjà réalisées souffrent de lacunes :

- D'abord, la plupart des réalisations se borne dans la capitale à N'Djamena, sinon dans les grands centres urbains et le milieu rural le plus concerné est laissé à son triste sort ;
- Ensuite, on constate que le champ d'action de ces organisations se tourne vers le sud du pays. Le nord excepté Abéché et le centre sont délaissés. Ce sont pourtant justement des milieux où la religion musulmane règne et la femme éprouve assez de difficultés à s'exprimer afin de revendiquer ses droits ;

---

<sup>66</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.82.

<sup>67</sup> M. Yodamné, 50 ans, Présidente à la CELIAF N'Djamena, N'Djamena, le 22 août 2022.

<sup>68</sup> *Idem*.

<sup>69</sup> E. Loum, 55 ans, secrétaire exécutif de REFEMP/T N'Djamena, N'Djamena, le 20 août 2022.

- Enfin, hormis quelques incursions dans le domaine politique, ces organisations ne s'attardent pas beaucoup plus sur le volet politique. L'action politique n'est qu'incidente<sup>70</sup>.

Outre le cadre associatif, l'héritage politique des parents ou du conjoint constitue aussi une porte d'entrée en politique. Par héritage politique, l'on entend le bénéfice du capital de crédit moral qu'une personne peut jouir du fait du passé politique de son père, de sa mère, ou de son conjoint. Le phénomène de l'héritage politique s'explique par le fait qu'une femme ou une fille, ayant un parent ou un mari homme politique, arrive, dans ses obligations conjugales ou de filles à accueillir les hôtes, à sympathiser avec les visiteurs reçus par le père ou le mari, à prendre goût aux discussions politiques qui ont cours lors des rencontres. D'autres doivent leur entrée en politique grâce à leur militantisme n'ayant ni père, ni mari comme homme politique pour les parrainer.

Dans ce chapitre, il était question d'apporter une esquisse de l'émancipation de la femme tchadienne en politique à l'ère de la démocratie. D'après les analyses, il ressort que la chute du régime dictatorial d'Hissen Habré, en 1990, et le vent de la démocratie qui soufflait désormais sur le continent africain ont dû permettre aux tchadiens de reposer la question du multipartisme dans leur pays. La démocratie en décembre 1990 a ouvert la voie aux revendications de la femme tchadienne. La glace fut brisée. L'on assiste à une nette présence des femmes tchadiennes dans la scène politique et dans les instances de prises de décisions comme au parlement qu'au gouvernement. Plusieurs organisations féminines ont vu le jour, notamment la CELIAF, l'AFJT et le REFEMP/T. Le record de nombre des femmes dans le parlement qu'au gouvernement a été battu. Même si le président Idriss Deby Itno a promis 30% de places pour la gente féminine dans les fonctions nominatives et électives, des efforts restent à faire. Il est déplorable de remarquer que ces femmes ne sont pas la tête des ministères stratégiques tels que la justice, les affaires étrangères, l'économie ou la défense. Ceci dit, dans le chapitre subséquent, l'on aborde donc les politiques liées aux femmes et leur niveau de mise en œuvre au Tchad.

---

<sup>70</sup> Ngartebaye Le-yota, "La participation des femmes", p.87.

**CHAPITRE III : LES POLITIQUES LIEES AUX  
FEMMES ET LEUR NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE  
AU TCHAD**

Ce chapitre analyse la question spécifique du niveau de réalisation des politiques que l'État tchadien met en œuvre dans le cadre du règlement des multiples problèmes, dont les femmes sont victimes. Dans ce cadre, l'on montre dans un premier temps la politique nationale de genre au Tchad ensuite, le Code des personnes et de la famille et enfin, la question des violences basées sur le genre.

## **I. LA POLITIQUE NATIONALE DE GENRE AU TCHAD**

Dans cette partie du travail, il est question de présenter la politique nationale de genre au Tchad. Il s'agit de faire un état des lieux sur les problématiques relatives aux femmes, afin de se rendre compte, si ces questions d'importance sont des priorités inscrites dans l'agenda des autorités politiques du pays. L'on présente d'abord le contexte de l'élaboration de la politique de genre au Tchad, ensuite analyse les inégalités au Tchad et enfin, souligne les mécanismes prévus pour la promotion du genre.

### **1- Contexte de son élaboration**

Il faut dès le départ signaler que la politique nationale en matière de genre au Tchad a été élaborée en décembre 2011<sup>1</sup>, mais n'est toujours pas validée<sup>2</sup>. Le retard dans la validation de ce document dénote déjà des difficultés qu'éprouve l'État à mettre en œuvre une politique en matière de genre qui ne heurte pas les personnes qui n'entendent pas reconnaître aux femmes un minimum de droits et un cadre juridique qui puisse les protéger. L'analyse de ce qu'il est convenu d'appeler le projet de politique nationale de genre au Tchad tient compte de son contexte d'élaboration, de la synthèse sur les inégalités de genre au Tchad et des mécanismes prévus pour la promotion du genre dans ce pays.

La société tchadienne est fortement traditionnelle et compte une centaine d'ethnies<sup>3</sup> qui ont pour caractéristiques principales l'existence de nombreuses coutumes aussi tenaces les unes que les autres. On observe aussi la présence des pratiques religieuses très ancrées dans la vie des populations et qui conditionnent leur manière de vivre. L'espace national est partagé entre trois types de croyances notamment le christianisme, l'islam et l'animisme. En

---

<sup>1</sup> Archives du Ministère de l'Action Social, de la Solidarité Nationale et de la Famille du Tchad (AMASSNF), *Politique nationale*, Rapport d'activité, Avril 2010, p.14.

<sup>2</sup> E.A. Kobela, "L'impact des projets de développement sur la qualité de vie des femmes : l'exemple du PRODALKA au Tchad", Thèse de Doctorat 3e cycle en Sociologie, Université Bretagne Loire, 2017, p.150.

<sup>3</sup> G. F. Dumont, "Géopolitique et populations au Tchad", 2007, [www.cairn.info/revue-oltre-terre1-2007-3-page-263.htm](http://www.cairn.info/revue-oltre-terre1-2007-3-page-263.htm), consulté le 25 décembre 2022 à 09h20.

conséquence, trois sortes de juridictions régissent la vie des parties en fonction de l'adhésion à l'une ou l'autre des croyances suscitées.

De ce fait, la coexistence entre le droit moderne et les droits coutumiers prépondérants et profondément enracinés dans les pratiques institutionnelles, crée un environnement qui est peu propice à la mise en œuvre des lois et politiques favorables à l'égalité des sexes, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé de la reproduction et de la jouissance des droits humains.<sup>4</sup>

La société tchadienne étant à dominance patriarcale, comme c'est le cas dans plusieurs pays au Sud du Sahara, elle assigne des rôles différents aux filles et aux garçons dès leur bas âge (perception réductrice du statut de la femme, division sexuée du travail etc.). Ces considérations socioculturelles entraînent comme conséquence une inégalité des femmes par rapport aux hommes, et ce, sur plusieurs plans (accès à la connaissance, aux ressources, aux opportunités économiques et politiques etc.)<sup>5</sup>. Les rôles multiples joués par les femmes, qui sont la majorité de la population totale du pays<sup>6</sup>, restent souvent invisibles et peu reconnus<sup>7</sup>. Une telle situation n'est pas de nature à favoriser le développement d'un pays, lorsque ce dernier ne peut pas profiter de la pleine participation de tous ses bras valides, femmes et hommes, à la construction de la prospérité commune.

C'est donc en tenant compte de cette situation et des pressions internationales que le gouvernement tchadien a pris l'engagement, à travers la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP), de valoriser le capital humain en mettant un accent particulier sur le renforcement et le développement des ressources humaines et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérable<sup>8</sup>. Le gouvernement ayant souscrit à des engagements internationaux, il avait moralement l'obligation de s'y conformer en se dotant d'une politique nationale en matière de genre. L'on verra au moment de l'analyse de la situation du genre au Tchad que, malgré les engagements internationaux pris par le pays, des écarts importants subsistent dans la pratique sur le terrain.

---

<sup>4</sup> A. Gautier, "Les relations conjugales d'après les codes civils", in P. Vimard, et al, *Familles au Sud, familles au Nord*, Bruxelles, Bruylant, 2006, p.163.

<sup>5</sup> A. Opportune, 50 ans, ancienne rapporteur général de la commission Défense et Sécurité au parlement, N'Djamena, le 30 novembre 2022.

<sup>6</sup> AMEPCIT, "Enquête Démographique", Rapport d'activité, Mars 2016, p.17.

<sup>7</sup> AMEPCIT, "Deuxième Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPG 2, 2009), Rapport d'activité, 2014, p.30.

<sup>8</sup> La communauté internationale exige que des mécanismes de développement des groupes vulnérables soient mis en œuvre pour que les États demandeurs bénéficient de son concours financier.

L'élaboration d'une politique en matière de genre exige au préalable une bonne connaissance du contexte socioculturel et de l'environnement institutionnel qui déterminent les rapports sociaux entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société. Une telle démarche nécessite d'interroger les réalités sociales pour saisir les fondements et les mécanismes qui sont à la base de ces rapports, en vue de comprendre la distribution des rôles et l'attribution des statuts selon le sexe ainsi que les valeurs culturelles et les normes sociales qui à la fois en découlent et les reproduisent<sup>9</sup>.

L'intérêt de l'État tchadien pour cette thématique du genre est l'aboutissement des résolutions et recommandations venant d'institutions internationales comme les conférences internationales des femmes à Mexico en 1975, à Copenhague en 1980, à Nairobi en 1985, à Beijing en 1995, la CEDEF en 1979 entrée en vigueur en 1981 et ratifiée par le Tchad en 1996. C'est aussi le fruit de grands rassemblements internationaux et des actes des conférences régionales, tels le Plan d'action africain adopté à la 6ème conférence régionale africaine sur les femmes à Addis-Abeba en 1999, la Déclaration solennelle sur l'égalité de genre en Afrique (DSEGA) adoptée par les chefs d'État africains à Addis-Abeba en 2004, la Politique genre de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) en 2004<sup>10</sup>.

Pour les concepteurs de la politique nationale de genre, ce document est destiné à fournir à l'État et à ses partenaires au développement, "un instrument d'orientation en vue d'intégrer les préoccupations, besoins spécifiques des hommes et des femmes ainsi que leurs capacités à concevoir, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les plans et programmes de développement"<sup>11</sup>. L'opérationnalisation de ce document devra contribuer à l'amélioration du statut social, économique, juridique et politique des femmes dans la perspective d'un développement durable. Cette vision stratégique ambitionne à court, moyen et long terme, de réaliser l'équité et l'égalité de genre par l'instauration d'un environnement favorable à l'institutionnalisation du genre dans les politiques, programmes et projets de développement et dans la gouvernance. Elle permettra d'impulser au niveau de tous les acteurs des réflexes genres sensibles, en vue d'un changement de comportement favorable au respect du droit à la différence et à l'égalité des sexes dans l'accès, la gestion et le contrôle des affaires nationales, locales et familiales.

---

<sup>9</sup> AMASSNF, *Politique nationale*, Rapport d'activité, Avril 2010, p. 24.

<sup>10</sup> *Ibid*, p. 25.

<sup>11</sup> *Ibid*, p. 26.

La nécessité de la mise en place d'une politique nationale, même si elle est bénéfique au pays, reste d'abord l'aboutissement des résolutions et des recommandations des instances internationales<sup>12</sup>. La mise en place d'une politique crédible en matière de genre nécessite de procéder à l'analyse de la situation du genre au Tchad, notamment des inégalités qui touchent la gente féminine.

## **2- Les inégalités de la gente féminine au Tchad**

Une analyse succincte de la situation du genre au Tchad met en avant d'importantes inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de développement<sup>13</sup>. Trois principaux points vont être évoqués dans ce cadre, à savoir :

- Le secteur social
- Le niveau institutionnel et de prise de décision
- Le niveau de la justice et des droits humains

### **2.1- Dans les secteurs sociaux**

Au Tchad, les inégalités et disparités de genre sont observables dans tous les domaines de la vie politique, sociale et culturelle. Le patriarcat étant la norme, les femmes et mêmes les enfants sont dominés et deviennent des actifs productifs et une main d'œuvre souvent mal rémunérée qui participe peu à la prise de décision. L'on souligne au plan socioculturel.

#### **- Au plan socioculturel**

En règle générale, bien que le Tchad ait une grande diversité de groupes ethniques, ces derniers jouissent tous du mode patriarcal qui confère à l'homme une suprématie sur la femme. Les principales inégalités et disparités sont de plusieurs ordres :

- La prépondérance du garçon par rapport à la fille, relativement à certains droits dont le droit de succession et le droit de propriété ;
- Plus de charges à la fille qu'au garçon dans la division du travail ;
- Le maintien et la perpétuation des pratiques traditionnelles néfastes aux femmes et aux filles (lévirat, excision, non consentement de la fille au mariage, polygamie imposée à la première épouse, mariage précoce ou forcé) ;

---

<sup>12</sup> M. Caulier et al, "Déplacements de la domination. Nouvelles substantialisations dans et par les normes du genre", *L'Homme et la société*, n° 10, 2013, p.268.

<sup>13</sup> AMASSNF, *Politique nationale*, Rapport d'activité, Avril 2010, p.20.

- Les inégalités d'accès ou maintien des processus d'exclusion sociale des femmes et des enfants dans les sphères de décision.

En effet, la situation des inégalités est observée au niveau du ménage et de la communauté. Au Tchad comme dans les sociétés patriarcales, la position de l'homme comme détenteur de l'autorité, aussi bien au sein du ménage que dans la communauté, est totalement réelle<sup>14</sup>. En tant qu'homme pourvoyeur, la tradition lui reconnaît un rôle d'autorité<sup>15</sup>. Il existe toutefois une exception notable de la gestion des affaires familiales et communautaires chez certains groupes. Chez les Peul Mbororo qui sont des communautés au mode matriarcal<sup>16</sup>, les hommes s'occupent des tâches domestiques, alors que les femmes ont une plus grande marge de manœuvre dans la gestion et l'utilisation des ressources familiales<sup>17</sup>. Cette exception n'enlève en rien que d'importantes inégalités et disparités de genre existent au sein de la population tchadienne.

Dans la perception différenciée des rôles masculins et féminins dans les communautés tchadiennes, une exception est faite aux femmes âgées au niveau de la répartition inégale des tâches et de l'exercice du pouvoir<sup>18</sup>. On observe toutefois qu'il est parfois accordé aux femmes âgées un pouvoir qui leur permet de jouer le rôle de conseillères ou de médiatrices dans la négociation de certains types d'alliances, comme les mariages ou même la résolution de conflits familiaux. Cette dévolution de pouvoir par l'âge ne signifie pas que les femmes ont plein pouvoir dans les décisions finales, puisque seuls les hommes possèdent un pouvoir pouvant engager toute la communauté<sup>19</sup>.

Déjà en moyenne, 12% de femmes dirigent les ménages avec des pointes allant à plus de 23% dans certaines régions<sup>20</sup>. Cette situation est principalement due aux migrations masculines qui ne sont pas rares au Tchad. Elles ont commencé avec les multiples conflits qui opposent souvent des groupes ethniques, obligeant ainsi les hommes à se déporter sur les territoires de conflits, où certains perdent la vie<sup>21</sup>. Il y a aussi les départs des hommes vers des

<sup>14</sup> Kobela, "l'impact des projets", p.157.

<sup>15</sup> L. Gondeu, *La dynamique d'intégration nationale: dépasser la conflictualité ethnique d'un État entre parenthèses*, Floride, Sahel research group, 2013, p.21.

<sup>16</sup> O.I. Hindou, "Situation des Peuls Mbororo autochtones du Tchad", 2016, [http://www.unesco.org/culture/fr/indigenous/Dvd/pj/PEUL/PEULC1\\_3.pdf](http://www.unesco.org/culture/fr/indigenous/Dvd/pj/PEUL/PEULC1_3.pdf), consulté le 22 décembre 2022 à 10h20.

<sup>17</sup> Kobela, "l'impact des projets", p.159.

<sup>18</sup> M. J. Tubiana, *Des troupeaux et des femmes*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.23.

<sup>19</sup> AMASSNF, *Politique nationale*, Rapport d'activité, Avril 2010, p.10.

<sup>20</sup> *Ibid*, p.23.

<sup>21</sup> C. Arditi, "Les violences ordinaires ont une histoire : le cas du Tchad", *Politique africaine*, 2003, p.51.

cieux plus cléments à la recherche du travail<sup>22</sup>. Dans ces conditions, les femmes se retrouvent subitement cheffes de famille devant gérer seules tous les problèmes précédemment pris en charge par les hommes. Cette nouvelle donne fait que de plus en plus le genre du chef de ménage importera moins que la capacité à générer des ressources pour faire fonctionner la maison<sup>23</sup>.

Les disparités et autres rapports inégaux qui affectent les statuts de manière différente ont pour base la position et les conditions de vie des hommes et des femmes. C'est par l'éducation différente donnée au garçon et à la fille par la société qui fait que l'homme devient détenteur d'un pouvoir et d'une autorité formelle<sup>24</sup>. On peut reconnaître à l'État d'avoir prévu des mécanismes de rééquilibrage comme les quotas et autres discriminations positives. Ces divers arrangements restent malheureusement des situations d'exception, face à la puissance des mécanismes socioculturels et religieux et cela n'arrange pas la situation des femmes.

#### - **Sur le plan éducationnel**

Pour la fréquentation de l'école primaire, on dénombre 34% d'hommes contre 23% de femmes et pour le niveau secondaire, la proportion est de 12% pour les hommes et 4% pour les femmes. Il apparait également que des générations les plus âgées aux plus jeunes, la proportion des femmes sans instruction passe de 92% pour les 65 ans et plus de 40% pour les 10-14 ans. Quant-à la proportion des filles de 6-9 ans n'ayant jamais fréquenté l'école, elle se situe à 72%<sup>25</sup>.

Les disparités dans l'accès à l'éducation sont marquées par un déficit de parité persistant, accentué par les inégalités d'accès selon les ressources de parents et le milieu de résidence (urbain/rural). L'accès des filles à l'enseignement supérieur est encore très faible et stagne depuis une dizaine d'années. L'effectif des étudiants est passé il y a 10 ans, de 6 730 dont 974 filles (14,5%), à 20 349 dont 4 659 filles soit 23% en 2010/2011, selon le rapport d'évaluation des 20 ans de mise en œuvre des recommandations de Beijing<sup>26</sup>. D'autres facteurs socioculturels et économiques expliquent les inégalités et disparités sexospécifiques

<sup>22</sup> D. Tabutin, *Population et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, 1988, p.27.

<sup>23</sup> Le rapport d'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité structurelle au Tchad de 2009 mentionne très clairement cette perspective, en raison des difficultés des ménages à gérer la prise en charge de la maison.

<sup>24</sup> Kobela, "l'impact des projets", p.160.

<sup>25</sup> AMEPCIT., "Enquête Démographique", Rapport d'activité", Mars 2016, p.18.

<sup>26</sup> AMSPASSNT, "Rapport national d'évaluation des vingt (20) ans de mise en œuvre de recommandation du programme d'action de Beijing", Juin 2014, p.11.

dans l'éducation. On note par exemple les difficultés économiques liées au faible pouvoir d'achat des parents et à l'insécurité alimentaire (manque de cantine scolaire), le travail rémunéré ou non rémunéré des enfants, l'éloignement des écoles et l'accès au transport.

On peut aussi ajouter d'autres facteurs tels que, l'emploi de temps chargé des femmes et des filles, les mariages précoces ou forcés<sup>27</sup>, les stéréotypes sexistes, les viols et harcèlements sexuels, toutes choses qui limitent l'accès des filles et des femmes aux facilités éducationnelles.

#### - **Sur le plan de la santé**

Le Tchad est un des pays du monde, où l'accès aux services de santé maternelle et infantile est le moins bien assuré. La mortalité infanto-juvénile est restée élevée au plan national, ce qui fait que le risque de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire est de 191 pour 1000 naissances, soit à peu près 1 enfant sur 7<sup>28</sup>. Une des causes de la mortalité est liée à la qualité de l'eau. S'il est vrai que la couverture en eau potable s'est améliorée entre 2005 et 2010, passant de 30% à 44,3%, alors que la couverture en assainissement dans la même période progressait de 4% à 12%, on peut également constater que ces scores restent encore assez faibles et sont très disparates d'une région à une autre<sup>29</sup>. Ils influencent négativement les pratiques d'hygiène qui entraînent bien souvent l'épidémie de choléra ou de toute autre maladie liée à l'eau<sup>30</sup>.

Le taux de mortalité maternelle quant à lui a augmenté ces dernières années de 827 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1996/1997, il est passé 1099 décès dans les mêmes proportions en 2004<sup>31</sup>. Ce taux a légèrement baissé autour de 1084 décès en 2009<sup>32</sup>. Cette mortalité maternelle est consécutive à la faiblesse de la prise en charge des complications obstétricales et de la non fréquentation par les patientes des centres de santé ainsi qu'au faible niveau d'instruction, aux mariages précoces, au faible statut économique et social des

<sup>27</sup> OCHA, "Aperçu des besoins humanitaires Tchad, 2014, sur Principaux problèmes humanitaires", [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO%20CHAD%202015%20FIN%20NAL\\_0.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO%20CHAD%202015%20FIN%20NAL_0.pdf), consulté le 30 décembre 2022 à 13h15.

<sup>28</sup> AMEPCIT, "Enquête Démographique", Rapport d'activité, Mars 2016, p.24.

<sup>29</sup> *Ibid*, p. 25.

<sup>30</sup> La mortalité infantile se maintient dans un intervalle de 100-120 pour 1000 et la mortalité juvénile dans un intervalle de 100-110 pour 1000 (EDST 2, 2004, p. xxiv).

<sup>31</sup> Archives du Ministère de l'Économie, de Plan et de la Coopération Internationale du Tchad (AMEPCIT), "Tchad, Enquête Démographique", Rapport d'activité, Mars 2016, p. 295.

<sup>32</sup> AMEPCIT, "Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Résultats globaux, N'Djamena", Rapport d'activité, décembre 2009, p.26.

femmes<sup>33</sup>. 86% des accouchements s'effectuent encore à domicile et seulement une femme sur cinq a bénéficié d'une assistance par un personnel qualifié<sup>34</sup>.

Les femmes qui ont le moins fréquemment été assistées par le personnel qualifié sont celles du milieu rural (12%), les non instruites (13%) et celles appartenant aux ménages les plus pauvres (4%)<sup>35</sup>. Le phénomène des grossesses précoces et à répétition, par exemple, fait peser des risques importants sur la survie de la mère et de l'enfant dans un pays où 37% des filles commencent leur vie féconde avant 20 ans et où seulement 3% de femmes utilisent une méthode de contraception<sup>36</sup>. On estime également que la forte mortalité des femmes en couche et même celle des enfants de moins d'un an peut être associée à l'épidémie de VIH/SIDA, en raison de la prise en charge sanitaire tardive des femmes enceintes infectées et du manque des réactifs dans les formations sanitaires, surtout dans l'arrière-pays<sup>37</sup>. Aussi le taux de séroprévalence en 2005 était estimé à 3,3% avec des disparités entre milieu rural (2,3%) et milieu urbain (7%), entre les femmes (4%) et les hommes (2,6%)<sup>38</sup>.

En dépit des efforts de l'État tchadien, la couverture des besoins en protection de la transmission de la mère à l'enfant (PTME) à 7% et la prise en charge des enfants infectés par le VIH/SIDA restent insuffisantes<sup>39</sup>. Cette vulnérabilité des femmes est vraisemblablement liée au faible pouvoir de décision sur la protection des rapports sexuels mais aussi à la pauvreté. Le projet de programme national du genre révèle que le faible niveau des indicateurs de santé des femmes est en grande partie lié aux inégalités de genre qui affectent leur situation sociale et limitent leur niveau d'éducation et d'information, leur pouvoir économique sans oublier leur pouvoir de décision concernant leur santé reproductive.

Le constat final est que cet état consacre la précarité de la santé de la reproduction des femmes tchadiennes et par conséquent, affecte leur capacité d'intervention en matière de développement. Il est admis que la vulnérabilité des femmes est tributaire des pratiques autorisées par la tradition comme les mutilations génitales féminines, la polygamie, les mariages forcés ou précoces, le viol, le lévirat et le sororat. A cela s'ajoute au niveau institutionnel (politique et prise de décision).

---

<sup>33</sup> OCHA, "Aperçu des besoins humanitaires", p.2.

<sup>34</sup> *Ibid*, p.3.

<sup>35</sup> *Ibid*, p.5.

<sup>36</sup> *Ibid*, p. 6.

<sup>37</sup> CNLS, "Rapport d'activités sur la riposte au SIDA au Tchad 2012-2013, N'Djamena", ONUSIDA, 2014, p.17.

<sup>38</sup> *Ibid*, p.18.

<sup>39</sup> *Ibid*, p.19.

## 2.2- Sur le plan institutionnel (politique et prise de décision)

Les institutions au Tchad produisent et reproduisent simplement les inégalités et les disparités sexospécifiques en vigueur dans leur contexte et environnement socioculturel et politique<sup>40</sup>. En observant la gouvernance politique, économique, sociale et culturelle, on peut voir des insuffisances dans la prise en compte de la dimension genre dans la politique institutionnelle de différents secteurs<sup>41</sup>.

Bien que la constitution du 31 mars 1996 révisée en 2005 consacre l'égalité de droit entre les femmes et les hommes et que des engagements en faveur du genre se soient manifestés<sup>42</sup>, les femmes et les jeunes ne sont presque pas promus dans les instances de prise de décision dans le privé comme dans le public. Il peut arriver qu'une décision prise par une femme l'engageant dans une activité politique ou syndicale doit être au préalable acceptée par le mari, le père ou le tuteur légal. Quant-à la participation des femmes à la vie politique, la situation reste contrastée malgré quelques avancées. Dans le gouvernement par exemple, les femmes demeurent sous représentées. Ainsi, leur nombre, pas assez élevé, fluctue au gré des remaniements ministériels. Quand elles sont nommées, on les confine dans des départements à caractère social tels ; l'Enseignement, l'Action sociale, la Promotion féminine etc.<sup>43</sup>, mais pas dans les Ministères techniques et de souveraineté comme les Finances, la Défense, les affaires étrangères, la Sécurité etc.

Ainsi, 3,4% de femmes membres du Gouvernement en 2000 contre 10% en 2006, 12% en 2011, 25% en 2014. Au parlement de 2002 à 2011 comptait 11 femmes députées sur 155, soit 6%<sup>44</sup>. A la troisième législature de 2011 à 2015 comptait 24 femmes députées sur 188, soit 12, 77%. Cette dernière fut prorogée de 2015 à 2018 compte 28 femmes députées sur 188, soit un taux de représentation de 14,9%. Parmi les raisons qui expliquent la sous-représentation des femmes en politique, on peut en retenir quatre<sup>45</sup>:

- La persistance des préjugés socioculturels et des stéréotypes sexistes ;
- Le faible niveau d'éducation et d'instruction des femmes ;
- La participation non équitable et le mauvais positionnement des femmes sur les listes électorales ;

<sup>40</sup> Kobela, "l'impact des projets", p.165.

<sup>41</sup> CNLS, "Rapport d'activités sur la riposte", p.29.

<sup>42</sup> Kobela, "l'impact des projets", p.166.

<sup>43</sup> Tubiana, *Parcours de femmes*, p.80.

<sup>44</sup> AMASSNF, *Politique nationale*, Rapport d'activité, Avril 2010, p.14.

<sup>45</sup> *Ibid*, p. 15.

- Le faible pouvoir économique et financier des femmes.

### **2.3- Au niveau de la justice et des droits humains**

Officiellement, le cadre légal tchadien reconnaît les mêmes droits aux hommes et aux femmes, du moins à travers la constitution du 31 mars 1996 révisée en 2005. Des mesures de discrimination positive en faveur des femmes sont parfois énoncées<sup>46</sup>, même si leur matérialisation reste toujours attendue. Du point de vue du droit, les femmes apparaissent comme les victimes des disparités qu'elles subissent en raison de la coexistence du droit coutumier (animiste et musulman) et du droit positif tchadien<sup>47</sup>.

Les orientations dominantes de ces droits coutumiers sont entre autres la dot généralisée, le lévirat, la polygamie, l'absence de droit de succession (droit successoral conditionné chez les musulmans). Le droit positif<sup>48</sup> ou moderne, à travers des dispositions juridiques (lois, règlements), renvoie à une certaine égalité entre toutes les composantes sociales, contrairement aux droits coutumiers qui sont sujets à des interprétations. A titre d'exemple, en droit coutumier, les affaires relevant du régime matrimonial, de la propriété, de la succession sont toujours déterminées selon le sexe et consacrent de ce fait la prééminence masculine<sup>49</sup>.

Mais en réalité, le droit moderne tchadien se caractérise par une non opposition au droit coutumier, et il se montre même favorable à l'intégration de certaines valeurs coutumières. C'est dans ce cadre que la dot ou la polygamie, par exemple, sont reconnues dans la pratique judiciaire et dans la législation écrite. On peut donc dire que l'influence du droit coutumier semble plus étendue que le droit moderne, dont les prescriptions restent peu observées. La coexistence de plusieurs types de droits (coutumiers et le droit positif) limite l'exercice du principe d'égalité au Tchad.

Dans un tel contexte, il existe une confusion du statut des femmes dans la famille. Ces dernières ne peuvent pas décider de la maternité (espacement ou limitation des naissances) ; elles ne peuvent exercer sur une base égalitaire les mêmes responsabilités que les hommes

---

<sup>46</sup> Le Chef de l'État a par exemple fait des déclarations à la radio et à la presse nationales tchadiennes le 08 mars 2008 dans le sens de la mise en œuvre des mesures tendant à instaurer l'équité entre les sexes.

<sup>47</sup> UNFPA, "Analyse documentaire sur les violences basées sur le genre au Tchad", N'Djamena, 2010, p.32.

<sup>48</sup> Le droit positif est l'ensemble des règles juridiques (lois, règlements) en vigueur dans un État ou dans un ensemble d'État de la communauté internationale, à un moment donné, quelque soient leurs sources.

<sup>49</sup> Kobela, "l'impact des projets", p.168.

pendant le mariage ou lors de sa dissolution. Les conséquences de cette multiplicité de juridictions peuvent être catastrophiques pour les femmes<sup>50</sup>.

Tout semble montrer que cette utilisation alternative de différentes sources de droit se fait au gré des intérêts en jeu ou des résultats recherchés dans les litiges. L'influence des us et coutumes reste un obstacle non négligeable d'une justice équitable et l'application effective du principe de l'égalité de chance ou de droit entre les femmes et les hommes. On peut dire que la pénétration du droit moderne dans les mœurs au Tchad se fait lentement. Or, en souscrivant aux traités internationaux, le pays s'est mis dans l'obligation de s'arrimer à l'ordre conventionnel, ce qui devrait le pousser à rechercher une égalité constante des femmes et des hommes dans toutes les questions qui engagent leurs vies<sup>51</sup>. Mais en réalité, l'État ne semble pas vouloir que les choses avancent dans le sens de l'égalité juridique de tous les sexes.

### **3- Les mécanismes prévus pour la promotion du genre**

Les structures chargées de contribuer à la promotion du genre existent. Il y a d'abord eu la création d'un Secrétariat d'État à la promotion féminine en 1982 qui est devenu deux ans plus tard un département ministériel autonome (Ministère des affaires sociales et de la promotion féminine) qui a changé d'appellation à plusieurs reprises depuis lors<sup>52</sup>. Pour réfléchir sur les problèmes de femmes, une semaine nationale des femmes tchadiennes (SENAFET) fut instituée en 1990<sup>53</sup> et reste un moment important pour discuter de la contribution spécifique des femmes au développement<sup>54</sup>. Des points focaux genre<sup>55</sup> ont aussi été mis en place et dépendent d'un comité national d'intégration des femmes au développement (CNIFD) qui existe depuis 1991.

Le Ministère en charge des questions de genre a obtenu l'institutionnalisation des points focaux dans les différents Ministères concernés par la problématique, mais aussi au sein des institutions de souveraineté telles que la Présidence de la République, l'Assemblée nationale. Ces points focaux genre sont chargés de veiller à la prise en compte du genre à tous les niveaux. A l'observation, on peut s'interroger sur la fonctionnalité des différents

<sup>50</sup> Kobela, "l'impact des projets", p.170.

<sup>51</sup> *Ibid*, p.171.

<sup>52</sup> AMASSNF, *Politique nationale*, Rapport d'activité, Avril 2010, p.31.

<sup>53</sup> Un décret du 16 avril 2002 abrogeant celui du 28 février 1990 a confirmé la place de la SENAFET comme un instrument de la mise en œuvre de la politique nationale de la promotion des femmes tchadiennes.

<sup>54</sup> Tubiana, *Parcours de femmes*, p.23.

<sup>55</sup> Ce sont des personnes spécifiquement désignées au sein des institutions étatiques, notamment les Ministères, pour ne s'occuper que des questions de genre.

mécanismes mis en place et sur les résultats pouvant être mis à leur actif. En effet, le constat est que des dysfonctionnements continuent d'exister dans la prise en charge du genre au Tchad. Ceci peut se voir au moins sous une triple dimension<sup>56</sup> :

- Le département ministériel en charge des questions du genre ne semble pas donner l'impulsion qu'il faut pour asseoir une véritable politique de cette problématique dans le pays ; son leadership dans le domaine reste encore à démontrer ;
- Les points focaux genre disséminés dans les Ministères sont confondus aux autres fonctionnaires de ces départements et se plaignent du manque de moyens pour mener à bien leur mission. Il y a de plus lieu de s'interroger sur les compétences réelles de ces personnels ainsi que leur motivation ;
- Au niveau politique, en dehors de la faiblesse des ressources allouées aux initiatives de promotion du genre, on ne sent pas un engagement fort des hauts responsables étatiques à se pencher sérieusement sur cette thématique. Pendant un moment on a constaté la fusion du Ministère en charge des questions du genre et celui de la santé, ce qui était de nature à diluer les actions spécifiques concernant le genre au sein de la nouvelle entité<sup>57</sup>. Quand on sait combien les questions de santé sont prenantes et nécessitent de grands budgets, il peut donc être considéré que les questions de genre semblent ne pas intéresser particulièrement les décideurs du pays.

Le constat qui est fait de la situation du genre au Tchad est que les actions jusqu'alors menées restent faibles, sinon de l'ordre du symbolique. Or, face à une société patriarcale dans laquelle les femmes comptent très peu et leurs voix ne sont pas assez audibles, il y a véritablement plus à faire dans le sens de réfléchir à toutes sortes de mesures à prendre afin de combattre à la racine, ces comportements discriminatoires et porteurs d'une injustice sociale. L'influence aussi des religieux ne favorise pas une politique de genre qui prône une société d'égalité et de solidarité.

Une réflexion profonde doit être menée pour intéresser tout le monde à cette problématique qui ne peut pas laisser hors-jeu plus de la moitié de la population du pays. A l'image des cours de morale et de conscientisation civique, il faudrait sérieusement penser à une possibilité d'introduire dans les écoles tchadiennes, un module qui provoque la réflexion

---

<sup>56</sup> AMASSNF, *Politique nationale*, Rapport d'activité, Avril 2010, p.13.

<sup>57</sup> La fusion entre le Ministère de la santé et celui en charge des questions de genre date d'avril 2014 et a donné naissance au Ministère de la santé publique, de l'action sociale et de la solidarité nationale. Lors du réaménagement ministériel de 2016, on est revenu sur un Ministère spécifique s'occupant des aspects liés au genre.

sur la nécessité de lutter contre les inégalités de genre à tous les niveaux<sup>58</sup>. Par ailleurs, la création d'un observatoire de haut niveau pour se pencher sur la question de la promotion et de l'autonomisation des femmes<sup>59</sup> bénéficiant de l'attention des plus hautes autorités du pays ne serait pas de trop.

Après avoir démontré la politique de genre au Tchad, il convient de souligner le code des personnes et de la famille.

## **II- LE CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE**

Il peut désormais être admis que grâce à la globalisation, les libertés citoyennes acquises au niveau international peuvent être revendiquées également au niveau local. Aussi, malgré les différences importantes qui peuvent exister entre les femmes (culturelles, sociales, historiques, les inégalités de statuts, de niveaux ou de conditions de vie), on se rend compte par ailleurs que les ressemblances sont nombreuses, lorsqu'on tient compte des expériences diverses vécues par les femmes<sup>60</sup>. La résonance du combat contre la condamnation par lapidation en 2002 de la jeune nigériane haoussa Safiya Husseini, pour cause d'enfant adultérin par un tribunal musulman du Nord du Nigéria et dont la peine a finalement été non appliquée, est le résultat de la levée de boucliers des mouvements féministes nigériens, africains et le concours de la mobilisation à l'échelle internationale.

“Ce succès démontre que les événements, les luttes et les décisions qui surviennent dans le contexte mondial, ont un impact certain aussi bien sur les populations africaines que sur les femmes elles-mêmes”. C'est justement au niveau global qu'ont été discutés les nombreux problèmes concernant la planète, notamment de la préservation de l'environnement en passant par les questions de population, sans oublier les thématiques spécifiques aux femmes pour ce qui est de leurs conditions, statuts, rôles et droits, compte étant tenu des graves inégalités entre les sexes.

Fatou Sow constate qu'en se déportant dans l'arène internationale, les problèmes des femmes sortent du cadre familial et privé pour atteindre une autre dimension, celle de la sphère publique et de ce fait, l'État a l'obligation d'accorder un plus grand crédit aux problèmes d'inégalité de genre dont celui se rapportant aux relations personnelles entre les

<sup>58</sup> R. Ribardje, 65ans, enseignant à Moundou, Moundou, le 20 août 2022.

<sup>59</sup> AMSPASSNT., “Rapport national d'évaluation des vingt (20) ans de mise en œuvre de recommandation du programme d'action de Beijing”, Juin 2014, p.10.

<sup>60</sup> F. Sow, “La globalisation en Afrique : les femmes, l'État et le marché”, 2011, p.2.

individus. Cette dernière pense que c'est justement à ce niveau que la position de subordination des femmes est rendue plus visible à travers le Code de la famille<sup>61</sup>. Suite à la ratification des traités et conventions internationaux par le Tchad, (Déclaration universelle des droits de l'homme, Charte africaine des droits de l'homme, CEDEF, etc.) et la volonté du gouvernement, il a été décidé la mise en route d'un projet d'élaboration d'un Code des personnes et de la famille<sup>62</sup>. La présente partie de ce travail fait l'état des lieux sur ce sujet et montre les difficultés dans la mise en œuvre de ce document et comment cet état de choses fragilise les femmes et contribue à la perpétuation des inégalités entre les femmes et les hommes.

### **1- La question du code de la famille**

Le travail d'élaboration du Code des personnes et de la famille a commencé en 1994 par un décret créant les commissions et diverses instances disséminées dans toutes les régions du pays, à l'effet de rassembler toutes les informations nécessaires pour adresser cette thématique. Le Code en gestation devait tenir compte des textes déjà en vigueur dans les différentes juridictions traditionnelles et faire en sorte que le nouvel arsenal juridique soit adapté aux réalités tchadiennes. Le bien-fondé de ce document se faisait sentir, car il fallait réglementer des aspects importants régissant les droits des personnes et de la famille en matière de mariage, de divorce, de tutelle des enfants, de filiation, de régimes matrimoniaux et de successions. Or tous ces aspects ont été laissés dans le giron des traditions, des us et des coutumes.

Dans la constitution du Tchad du 31 mars 1996 révisée en 2005 posant la base d'une société égalitaire et laïque<sup>63</sup>, la primauté de la Nation est reconnue sur l'ethnicité, la tribu, la région ou la religion. L'adoption d'un Code des personnes et de la famille devait traduire la volonté de mise en conformité des modalités juridiques du pays avec la loi fondamentale, ce qui devait contribuer à promouvoir le statut des femmes. La commission nationale a rédigé un avant-projet de Code en 1999 et celui-ci a été remis au Ministère de l'Action sociale et de la famille en 2000. C'est dès ce moment qu'ont commencé les mouvements de protestation,

---

<sup>61</sup> Sow, "La globalisation en Afrique", 2011, p.3.

<sup>62</sup> E. G. Brya, "Où est passé le projet du code des personnes et de la famille?" 2013, <http://tchadmeilleur.blogspot.fr/2013/03/ou-est-passe-le-projet-du-code-des.html>, consulté le 10 janvier 2023 à 17h30.

<sup>63</sup> L'article 147 de la constitution de 1993 du Tchad révisée en 2005 stipule "qu'il est institué un seul ordre de juridiction dont la Cour Suprême est l'instance suprême", ce qui est en contradiction avec la triple juridiction qui est encore en vigueur.

surtout des cadres et notables musulmans qui n'étaient pas d'accord sur le fond et la forme du document en élaboration.

Sur le fond, ils sont contre certains aspects du document en projet qui, selon eux, sont en contradiction avec l'islam. Ils décrivent particulièrement les articles concernant :

- L'âge du mariage des filles,
- Les modalités du divorce,
- Les dispositions relatives au droit de succession accordé aussi bien aux enfants nés hors mariage qu'à ceux qui sont légitimes,
- La question de l'héritage.

Les organisations musulmanes voient dans le Code qu'elles contestent, "une minable procédure qui est un scénario satanique tendant à imposer à la majorité des Tchadiens un texte qu'ils refusent"<sup>64</sup>. Au niveau de la forme, les contestataires pensent que le texte proposé ne fait aucune référence aux valeurs des communautés nationales et que la commission élaborant le Code ne reflète pas toutes les sensibilités du pays, sans oublier le fait que les enquêtes pour recueillir les opinions des Tchadiens sur la question ont été menées en catimini et par des voies détournées<sup>65</sup>. L'avènement de la loi de 2005 révisant la constitution de 1996 considère désormais le Code des personnes et de la famille comme relevant du domaine de la loi et non plus comme étant l'apanage des textes sacrés (Coran) selon l'entendement des groupes musulmans.

Cette nouvelle disposition constitutionnelle, combinée au plaidoyer de la société civile et des partenaires au développement, était censée trancher les tergiversations religieuses et les querelles sur le document en élaboration. Malgré les différentes reformulations du projet pour tenir compte des réserves émises par les contestataires, les organisations islamiques ont continué de le boycotter et de le rejeter. Depuis lors, le projet de Code est resté en veilleuse et n'a plus connu d'avancée.

La sociologue Fatou Sow ne semble pas surprise par la tournure que prend ce genre d'événements. Elle fait d'abord observer que les femmes font moins recours à la loi, car celle-ci est souvent ignorée d'elles, ce qui les renvoie aux usages qui leur sont généralement mieux

---

<sup>64</sup> M. Abba Ngolo, "Tchad : le Code des personnes et de la famille rejeté", 2012, p.1, [nouvelessor.over-blog.com/article-tchad-le-code-des-personnes-et-de-la-famille-rejete-par-abba-ngolo-109479181.html](http://nouvelessor.over-blog.com/article-tchad-le-code-des-personnes-et-de-la-famille-rejete-par-abba-ngolo-109479181.html), consulté le 11 janvier 2023 à 19h45.

<sup>65</sup> *Ibid.*

connus (sociaux, religieux)<sup>66</sup>. Par la suite, elle observe une tendance générale des États africains à l'autoritarisme marqué par un pouvoir fort et centralisé qui se donne pour devoir de construire la nation et de conduire au développement. Par ailleurs, la plupart des constitutions des pays africains garantissent l'égalité entre les êtres humains, bien que d'un autre côté, l'inégalité entre les sexes se pratique au cœur même des politiques<sup>67</sup>.

Aussi, la structure de fonctionnement de l'État africain "consolide, reproduit, voire crée l'inégalité. Les institutions de pouvoir généralement dirigés et contrôlés par les hommes, maintiennent la domination masculine sur la vie des femmes"<sup>68</sup>. Dans ce contexte, les revendications des femmes dérangent, ce que l'auteure résume par "l'ordre patriarcal inégalitaire qui a pourtant fait reproduire des textes réglementaires pour corriger cette disparité"<sup>69</sup>. Lors de la présentation du rapport du Tchad (CCPR/C/TCD/2) au Comité de droit de l'Homme des Nations Unies<sup>70</sup>, les experts de cette institution ont fait remarquer que dans le pays, les lois coutumières sont fondamentalement discriminatoires, surtout en ce qui concerne le mariage et la succession. Par ailleurs, l'État n'arrive pas à interférer dans les domaines ci-dessus cités, alors qu'il en a l'obligation, conformément aux conventions et traités signés.

Fatou Sow révèle cette timidité des pouvoirs publics en matière de planification familiale, dont les femmes subissent les contraintes. Elle cite le scandale causé au Tchad par un documentaire sur l'excision, produit par une journaliste musulmane de la télévision nationale<sup>71</sup>. Cette journaliste a subi des menaces de mort de la part des associations musulmanes locales et n'a bénéficié d'aucun soutien des pouvoirs publics jusqu'à ce qu'une grande mobilisation menée par une campagne internationale ne fasse réagir l'État pour que ce dernier intime enfin l'ordre aux autorités religieuses.

Il faut cependant signaler que malgré le peu d'engouement des autorités publiques à diligenter ce dossier, ce dernier est régulièrement soulevé par des groupes de femmes des églises et de différents secteurs de la vie civile, comme les associations des droits humains et des femmes juristes tchadiennes (AFJT), de même que la Cellule de liaison et d'information

---

<sup>66</sup> Sow, "La globalisation en Afrique", p.4.

<sup>67</sup> *Ibid*, p.6.

<sup>68</sup> *Ibid*, p. 7.

<sup>69</sup> *Ibid*, p.9.

<sup>70</sup> OHCHR, "Le comité des droits de l'homme examine le rapport du Tchad", 2014, [http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14396&La\\_ngID=F](http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14396&La_ngID=F), consulté le 22 janvier 2023 à 21h25.

<sup>71</sup> *Ibid*, p.6.

des associations féminines du Tchad (CELIAF) qui est un réseau important de femmes. Ces regroupements ne se laissent pas endormir et sensibilisent sur les différentes questions concernant la thématique, font des campagnes de plaidoyer et signent des pétitions qu'elles envoient aux autorités pour continuer à maintenir la pression<sup>72</sup>. A cela s'ajoute les difficultés d'élaboration du code et perpétuation des inégalités entre les hommes et les femmes.

## **2- Difficulté d'élaboration du Code et perpétuation des inégalités entre les hommes et les femmes**

Le combat pour la mise en place du Code des personnes et de la famille est en réalité une confrontation de deux conceptions du monde<sup>73</sup> notamment les conservateurs et les réformateurs. Les premiers cités, partisans du statu quo pensent que les femmes, suite à la dot versée (pour les mariées), font partie du patrimoine du mari et par conséquent de son héritage (en cas de décès de ce dernier). Aussi, en ne conservant pas la situation en l'état par leur volonté de créer un arsenal juridique nouveau en faveur des femmes, les juristes tchadiens seraient devenus des adeptes du néocolonialisme en faisant preuve de déculturation et d'aliénation par rapport aux conceptions et thèses occidentales<sup>74</sup>.

Pour les tenants de cette vision, il faut évoluer avec les réalités de son milieu, sinon, "on s'expose à voir un profond démembrement social se produire et à voir le système juridique tout entier à jamais compromis"<sup>75</sup>. Le code tant souhaité n'aurait donc pas un grand nombre de points communs avec la vie réelle des personnes qu'il doit régir. Par contre, les réformateurs pensent que, le Code des personnes et de la famille est absolument indispensable, en ce sens qu'il permet de se défaire des valeurs traditionnelles rétrogrades et anachroniques qui sont de ce fait, mal adaptées au contexte socioéconomique en vigueur dans les communautés tchadiennes et causent un préjudice sérieux aux femmes. Le juriste tchadien Djikoloum Benan observe que le droit tchadien reste très ambigu et fait remarquer l'absence de normes mises en œuvre pour traduire dans les faits les principes déjà affirmés dans la constitution<sup>76</sup>.

<sup>72</sup> M. Abdelkerim, 45 ans, Enseignant-chercheur à l'Université de N'Djamena, N'Djamena, le 10 novembre 2022.

<sup>73</sup> B. Djikoloum, "La condition de la veuve dans le droit positif tchadien des personnes et de la famille", *Revue internationale de droit comparé*, no 12, 2002, p. 811.

<sup>74</sup> Djikoloum, "La condition de la veuve", p.813.

<sup>75</sup> *Ibid*, p. 814.

<sup>76</sup> Notamment lorsque l'ordonnance ci-dessous citée qui prône l'égalité entre femmes et hommes devant la loi et la garantie de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la protection de leurs droits dans tous les domaines de la vie privée et publique (article 13 et 14 de la constitution 1996 révisée).

En effet, s'agissant du droit des personnes et de la famille, l'ordonnance tchadienne portant réforme de l'organisation judiciaire stipule "en cas de silence de la coutume, la loi doit être appliquée"<sup>77</sup>. Cette disposition montre clairement que la coutume est de manière incontestable, la source principale du droit des personnes et de la famille au Tchad. Une large autonomie est laissée aux coutumes dans un contexte où le droit coutumier est à large spectre.

Ainsi et comme déjà mentionné, il existe plusieurs droits coutumiers notamment un droit coutumier animiste, celui des populations du Sud très christianisées, un droit coutumier musulman, ce qui fait beaucoup de micro sources du droit. Et quand on sait que dans le droit coutumier animiste à lui seul, il y a autant de normes coutumières que d'ethnies, on comprend très aisément la difficile administration du droit d'une manière sereine et l'impossibilité de favoriser la cohésion sociale, la connaissance et l'assimilation du droit par tous les justiciables en général et les femmes en particulier<sup>78</sup>. Dans un contexte, où la société est patriarcale et très traditionaliste, on imagine la part congrue des espaces de liberté laissés aux femmes.

On peut regretter cette prégnance de la coutume sur le droit moderne, alors que la défense des droits fondamentaux est mieux garantie par la loi écrite (moderne), d'autant que cette situation donne au droit des personnes et de la famille une sorte d'imprécision. On remarquera par ailleurs que, bien que le législateur tchadien ait imposé une certaine limite à la coutume en reconnaissant dans le même article 72 de l'ordonnance précédemment citée que "les coutumes doivent être écartées lorsqu'elles sont contraires à l'ordre public de l'État", une ambiguïté demeure au sujet du contenu de l'"ordre public".

Cette notion de droit constitue une limite à l'exercice par les individus de leurs droits fondamentaux et libertés publiques. Elle est par conséquent une notion floue et controversée, car imprécise et variable dans le temps<sup>79</sup>. C'est donc au juge qu'il revient d'écarter l'application des règles coutumières lorsqu'elles sont incompatibles avec les principes fondamentaux assurant les garanties des personnes. Djikoloum Benan doute de la capacité du juge tchadien à invoquer la notion d'ordre public pour écarter la coutume dans le rendu des décisions de justice pour deux raisons :

---

<sup>77</sup> Article 71 de l'ordonnance du 21 mars 1967 citée par B. Djikoloum, La condition de la veuve dans le droit positif tchadien des personnes et de la famille, *Revue internationale de droit comparé*, no 12, 2002, pp. 814.

<sup>78</sup> Djikoloum, "La condition de la veuve", p. 811.

<sup>79</sup> N. Rousseau, "Fiche de droit administratif : l'ordre administratif", 2012, <https://chevaliersdesgrandsarrets.com/2012/04/10/fiche-droit-administratif-ordre-public/>, consulté le 12 janvier 2023 à 17h45.

- La présence permanente des assesseurs (très traditionalistes) dans toutes les affaires civiles. (Ces derniers, étant les maîtres des coutumes locales influenceront souvent le juge par rapport aux décisions à prendre dans le sens de pérenniser les valeurs locales),
- La persistance des pratiques de corruption et de trafic d'influence au sein de l'appareil judiciaire et la fragilité matérielle des juges, surtout depuis la baisse de 50% de leurs primes<sup>80</sup>.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, citant le rapport d'examen de Beijing + 20, conclue : «En général, le droit écrit est égalitaire, contrairement au droit coutumier dans ses interprétations dominantes. En droit coutumier, le régime matrimonial, la propriété, les règles de la transmission de la succession sont toujours déterminées selon le sexe et consacrent la prééminence de la masculinité. Cette situation entretient une confusion sur le statut de la femme dans la famille. La femme ne peut, dans ces conditions, ni décider de la maternité (espacement ou limitation des naissances), ni exercer sur une base égalitaire, les mêmes responsabilités que l'homme pendant le mariage ou lors de sa dissolution»<sup>81</sup>.

Les femmes restent les grandes perdantes de l'absence du Code des personnes et de la famille, parce que le droit applicable au Tchad leur est globalement défavorable, car d'essence coutumière dans une société patriarcale. Il apparaît manifestement qu'il manque une réelle volonté politique de la part des autorités gouvernementales de doter le Tchad d'un Code des personnes et de la famille qui soit égalitaire, unique et opposable à tous. En ne le faisant pas, le pays se met en porte-à-faux vis-à-vis des résolutions auxquelles il a souscrit. On conclura à ce niveau que la non implication de l'État dans la validation du texte susmentionné est très dommageable pour les Tchadiennes et que le pays manque ainsi une occasion de s'occuper d'un pan de problèmes qui leur sont spécifiques.

Ayant souligné le code des personnes et de la famille, l'on présente les autres politiques liées aux femmes : la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre au Tchad.

---

<sup>80</sup> Décret pris par les autorités publiques tchadiennes le 15 septembre 2016 pour faire face aux tensions de trésorerie de l'État.

<sup>81</sup> C. Guillet, «Le statut matrimonial: mettre fin aux discriminations dans l'espace francophone», 2015, p.23, [https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/reseau\\_-\\_rapport\\_sur\\_le\\_statut\\_matrimonial\\_mme\\_guittet-france\\_.pdf](https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/reseau_-_rapport_sur_le_statut_matrimonial_mme_guittet-france_.pdf), consulté le 13 janvier 2023 à 18h35.

### **III- LES AUTRES POLITIQUES LIEES AUX FEMMES : LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU TCHAD**

Grâce à un soutien financier et technique du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), une analyse documentaire sur les violences basées sur le genre a pu être réalisée au Tchad<sup>82</sup>. Cette analyse devait déboucher sur une politique de lutte contre les violences basées sur le genre au Tchad, politique qui reste encore attendue. Les violences persistent dans la plupart des régions du pays et elles sont répandues dans les différentes couches sociales aussi bien dans le domaine public que dans celui privé. Il y a lieu de remarquer que les violences basées sur le genre restent un secteur peu maîtrisé par les acteurs concernés par cette problématique à cause d'un certain nombre d'insuffisances :

- Leurs faibles capacités dans le domaine,
- Le manque de coordination dans les actions,
- L'inefficacité du système d'informations au niveau national.

La stratégie en élaboration s'inscrit dans la perspective de procéder à un ancrage réel d'une véritable prise de conscience de la population sur l'existence des violences basées sur le genre, de même que leurs méfaits sur les femmes et leur impact sur le développement du pays. La stratégie nationale a pour objectif de servir de cadre d'intervention de tous les acteurs. Elle doit traduire l'engagement et la volonté politique du Gouvernement d'assurer une coordination efficace de la prévention et de la protection des victimes des violences basées sur le genre. Le cadre normatif envisagé s'appesantit sur deux temps forts :

- L'analyse de la situation des violences basées sur le genre,
- Les orientations stratégiques d'intervention.

#### **1- L'analyse de la situation des violences**

La violence, selon l'article premier de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes des Nations Unies s'entend comme Tous actes de violence dirigée contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la

---

<sup>82</sup> UNFPA, *Analyse documentaire sur les violences basées sur le genre au Tchad*, N'Djamena, UNFPA, 2010, p.34.

privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée<sup>83</sup>. La violence basée sur le genre est un terme global désignant tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et reposant sur les différences socialement définies entre les femmes et les hommes<sup>84</sup>.

Cette forme de violence est commise à l'encontre d'une personne en raison de son genre ou de son sexe. La communauté internationale fait très attention à cette importante question qui est du domaine des droits de l'Homme et de la santé publique. Bien que de nombreuses personnes qui subissent les violences basées sur le genre soient des femmes, il faut souligner que cette violence peut aussi être perpétrée à l'encontre des hommes et des garçons. Selon les données de la Banque mondiale, le viol et les violences conjugales représentent un risque plus grand pour les femmes âgées de 15 à 44 ans que le cancer, les accidents de la route, la guerre et le paludisme réunis<sup>85</sup>. La violence à l'égard des femmes ne se limite ni à une culture, ni à une région, ni même à des groupes spécifiques de femmes dans une société. Les racines de la violence contre les femmes sont plus profondes, elles se retrouvent dans la discrimination persistante à leur égard<sup>86</sup>.

Les femmes subissent plusieurs types de violences, dont la violence sexuelle, les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur etc. La plus courante des violences subies par les femmes est la violence physique infligée par le partenaire intime. On estime qu'en moyenne une femme sur trois est battue, victime de violences ou maltraitée par un partenaire intime au cours de sa vie. Les États membres des Nations Unies ont adopté plusieurs conventions et résolutions dans le but de protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination.

C'est le cas par exemple de la CEDEF. Toutefois, malgré l'engagement des États de prendre des mesures pour adresser ces questions, le constat final est que leur mise en œuvre n'est pas facile. En effet, au niveau institutionnel, plusieurs pays ne disposent pas de

---

<sup>83</sup> OHCHR, "Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes", 1993, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx>, consulté le 14 janvier 2023 à 22h30.

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> ONU, "Violence à l'égard des femmes : état des lieux", 2010, p. 22, <http://www.un.org/fr/women/endviolence/situation.shtml>, consulté le 14 janvier 2023 à 23h10.

<sup>86</sup> *Ibid.*

mécanismes et de cadre harmonisé de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et de plus, ces mécanismes peuvent être détournés<sup>87</sup>.

Au Tchad, la violence est récurrente, y compris pour les femmes et les filles et se rencontre dans toutes les sphères de la vie. Ces violences sont souvent domestiques (physiques et morales, sexuelles, socioculturelles, des pratiques néfastes et traditionnelles sans oublier les violences économiques). Les violences dans le pays relèvent des us et coutumes et sont tolérées par bon nombre de personnes. Les résultats des enquêtes menées en 2001 et 2008 ont révélé que la plupart de personnes interrogées ont connu les diverses formes de violence<sup>88</sup>.

On observe une persistance des violences basées sur le genre avec, par exemple, un taux national de mutilations génitales se situant entre 45% et 95% pour les populations réfugiées et déplacées habitant les zones de conflits<sup>89</sup>. Dans les régions musulmanes comme le Salamat et le Sila, ces mutilations concernent la quasi-totalité des femmes (95%)<sup>90</sup>. Les pratiques telles que le lévirat et le sororat, ainsi que les cas de meurtre, d'assassinat et surtout d'abandon de famille sont souvent enregistrées. Les violences basées sur le genre vont au-delà des mutilations génitales et se manifestent sous d'autres formes, telles :

- Les violences physiques (séviées corporels, bastonnades, rapt),
- Les violences sexuelles (viol, harcèlement sexuel, prostitution forcée)<sup>91</sup>,
- Les violences psychologiques (injures, harcèlement moral, privation du droit à l'éducation ou à la succession).

## **2- Les orientations stratégiques**

L'objectif visé par la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre est de créer et de rendre opérationnels un cadre commun et une plateforme d'interventions concertées pour l'ensemble des intervenants travaillant dans ce même domaine. Les actions transversales à mettre en œuvre par cette stratégie s'articulent autour des points suivants :

- Le plaidoyer ;
- La sensibilisation ;

---

<sup>87</sup> A. Gautier et al, *Avec une touche d'équité et de genre... : Les politiques publiques dans les champs de la santé et du développement au Yucatan*, Montréal, Presses de l'Université Laval, 2013, p.34.

<sup>88</sup> AMASSNF, *Politique nationale*, Rapport d'activité, Avril 2010, p.11.

<sup>89</sup> AFD, "La santé des femmes au Tchad, entre urgence et développement", *Savoirs communs n°15*, 2013, p.15.

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> *Ibid.*, p.16.

- Les formations ;
- La collecte des données.

L'action pour être efficace doit être globale et tous les intervenants ont le devoir de se concerter en vue d'harmoniser les différentes interventions. C'est pour cela que, dans le cadre de la prévention et de la protection contre les violences basées sur le genre, l'accent est mis dans l'amélioration, la compréhension et la connaissance de cette problématique par les différents acteurs, notamment les politico-administratifs, les leaders religieux et les populations.

Il faudra par ailleurs œuvrer pour parvenir à une appropriation communautaire du processus de lutte contre ces violences. Aussi, aux différents axes stratégiques devraient correspondre des actions spécifiques complémentaires, chargées de venir à bout des violences faites aux femmes, afin de compléter la batterie de mesures envisagées pour diminuer, voire éliminer les violences basées sur le genre :

- La formation des personnels des institutions judiciaires,
- La mobilisation des moyens et ressources pour une assistance multisectorielle.

Dans ce chapitre, il était question de présenter les politiques liées aux femmes et leur niveau de mise en œuvre au Tchad. Il ressort qu'en matière de politique ou de stratégie à mettre en œuvre pour trouver une solution aux inégalités de genre qui causent de nombreuses situations d'injustice dont souffrent les femmes, le Gouvernement du Tchad a ouvert trois grands chantiers qui malheureusement restent non achevés. La politique nationale en matière de genre, le Code des personnes et de la famille et la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre au Tchad restent des documents qui n'ont pas encore été validés. Il est difficile d'expliquer cette situation d'une autre manière que par l'absence de volonté des autorités étatiques. Les us et coutumes en vigueur dans le pays et le poids des mouvements islamiques empêchent l'État de créer des conditions d'égalité entre les différentes composantes de sa population. Le Tchad semble ne pas vouloir se mettre à dos certains mouvements populaires qui disposent d'une capacité de nuisance qu'il ne souhaite pas avoir contre lui. Ce faisant, il préfère laisser la majorité de la population, à savoir les femmes, continuer de subir les injustices multiformes de genre et il se met en position de non-respect des traités et Conventions qu'il a lui-même signés ou ratifiés. Les différentes politiques et stratégies mises en œuvre par le Gouvernement restent manifestement très insuffisantes et ne sont pas de nature à améliorer la condition des Tchadiennes. S'il est vrai que des actions

d'envergure ne peuvent pas être menées en l'absence des financements, force est de constater qu'il manque véritablement une volonté politique pour faire bouger les lignes, à l'exemple du Code des personnes et de la famille qui reste en souffrance depuis des années à cause de la domination masculine. Fort de ce constat, il s'impose donc une politique de quota et la parité : deux stratégies de résolution de la sous-représentation des femmes tchadiennes en politique

**CHAPITRE IV : LE QUOTA ET LA PARITE :  
DEUX STRATEGIES DE RESOLUTION DE LA  
SOUS-REPRESENTATION DES FEMMES  
TCHADIENNES EN POLITIQUE**

Le fait qu'il ait un bon pourcentage des femmes participant à la politique dans un pays ne signifie pas que l'égalité dans les faits soit réalisée<sup>1</sup>. La revendication de la parité peut réveiller ici ou la proposition d'instaurer des quotas pour accélérer l'entrée des femmes dans la vie politique<sup>2</sup>. De ce fait, le "cadre" dominant fournit à cette question dans le débat public, s'est focalisé sur une approche quantitative du problème, et l'affirmation du besoin d'accroître le nombre de femme tchadienne au sein des organes représentatifs et exécutifs. Cependant, les discours sur cette question sont fortement polarisés par les partis politiques en présence<sup>3</sup>. Ces discours centrés sur la mise en œuvre de quotas comme une possible solution à la sous-représentation des femmes, les débats n'ont guère ménagé d'espace à des approches plus structurelles de l'inégalité de genre en politique<sup>4</sup>. Le présent chapitre qui clôture ce travail, s'attèle à démontrer la politique du quota et de la parité : deux issues pour l'augmentation du nombre des femmes tchadiennes à des postes de responsabilités politiques. Dans ce chapitre, l'on montre d'abord la politique du quota et ensuite, la politique de la parité dans les fonctions nominative et élective : un souhait à réaliser et enfin, les autres processus d'implication de la femme tchadienne en politique.

## I- LA POLITIQUE DU QUOTA

Le quota selon le dictionnaire Larousse est un pourcentage ou un contingent (limite quantitative fixée par une autorité publique pour l'exercice d'un droit ou la participation à une charge) déterminé, imposé ou autorisé. La conception et l'application des systèmes de quotas et de sièges réservés influent sur la légitimité perçue des femmes tchadiennes politiques qui les occupent. Elles peuvent également affecter la relation entre les femmes politiques et les organisations et mouvements féminins, ainsi que la volonté ou la capacité des acteurs politiques de promouvoir les objectifs d'égalité hommes-femmes sur la scène politique<sup>5</sup>.

Il n'y a pas de moyen plus efficace et plus direct que les partis politiques pour permettre aux femmes tchadiennes d'accéder à des fonctions électives et aux postes de pouvoir au sein

---

<sup>1</sup> M. Tremblay (Dir.), *Femme et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2005, p.23.

<sup>2</sup> M. d'Almeida, "Pour promouvoir la participation politique des femmes, pourquoi certains pays optent-ils pour le quota ou la parité?", [AFARD Togo], [en ligne] *RESSOURCES*, n° 76, Genre en Action, 2015, [www.genreenaction.net](http://www.genreenaction.net), consulté le 20 septembre 2022 à 12h36.

<sup>3</sup> Lombardo et M. Bustelo, "Promotion de l'égalité de genre", p.119.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> UNRISD Info, "Égalité des sexes", p.171.

des partis. Leurs structures, leurs politiques, leurs pratiques et leurs valeurs ont donc un impact important sur le niveau de participation des femmes à la vie politique de leur pays<sup>6</sup>.

Le principe du quota de femmes repose sur l'idée que les femmes tchadiennes doivent être présentes selon un certain pourcentage, dans les divers organes de l'État, que ce soit sur les listes de candidatures, dans les assemblées parlementaires et le gouvernement. Avec le système du quota, ce ne sont pas les femmes elles-mêmes qui ont la charge du recrutement. L'objectif fondamental d'un quota est de recruter des femmes aux postes politiques, de manière à assurer leur présence effective dans la vie politique<sup>7</sup>. Raison pour laquelle, il est nécessaire d'instaurer un quota pour les femmes au sein des partis politiques permettant de tendre vers l'équité de genre.

### **1- La nécessité du quota au sein des partis politiques**

L'égalité des sexes et l'émancipation des femmes tchadiennes ne sont pas seulement des droits humains. Ils sont indispensables à un développement inclusif, équitable et durable. Pour atteindre ces objectifs, il est fondamental d'améliorer et d'encourager la participation politique des femmes tchadiennes. Parmi les institutions les plus à même de le faire, les partis politiques sont très bien placés<sup>8</sup>. La faible représentation des femmes tchadiennes est l'une des principales caractéristiques des partis politiques.

Elle révèle une carence dans le fonctionnement interne des partis ou, pour le moins, un désintérêt évident pour la promotion de l'élément féminin en leur sein, réduisant son rôle à celui d'un simple appui pour les partis<sup>9</sup>. Il est essentiel que des femmes tchadiennes soient présentées dans les structures internes du parti pour y faire avancer la cause de l'égalité des sexes. Des mesures comme les quotas doivent cependant s'accompagner d'autres initiatives, notamment le renforcement des capacités à long terme et le développement des compétences, pour que les femmes puissent se retrouver à des postes de responsabilité même en l'absence de quotas.

Les partis politiques doivent explorer d'autres façons de nommer les femmes motivées et qualifiées à des postes de responsabilités et sensibiliser leurs adhérents à l'importance du

---

<sup>6</sup> AMGSNT, "Promouvoir le rôle des femmes", Rapport d'activité sur PNUD, Avril 2010, p.3.

<sup>7</sup> M. d'Almeida, "Pour promouvoir la participation politique des femmes, pourquoi certains pays optent-ils pour le quota ou la parité ?", [AFARD Togo], RESSOURCES, n° 76, Genre en Action, 2015, www.genreenaction.net, consulté le 20 septembre 2022 à 14h50.

<sup>8</sup> AMGSNT, "Promouvoir le rôle des femmes", Rapport d'activité, Avril 2010, p.3.

<sup>9</sup> P. Maria Angeles Lopez, "Les femmes sur la scène politique", *Confluences Méditerranée*, N° 31, 1999, p.112.

soutien apporté aux femmes en leur sein, ainsi que dans la direction ou les structures internes de l'organisation<sup>10</sup>. Les rôles multiples et accrus joués par les femmes dans la vie politique dépendent dans une certaine mesure des idéologies, en particulier de l'adhésion des partis politiques aux points de vue féministes ou antiféministes<sup>11</sup>. Les quotas peuvent être une mesure effective, mais ne suffisent pas à eux seuls à garantir une représentation équitable des femmes tchadiennes dans la vie politique.

Tout d'abord, une bonne application des législations sur les quotas est essentielle pour assurer leur efficacité. Les quotas ne fonctionnent que si les femmes occupent une place en haut des listes électorales, sur des sièges, où elles ont de réelles chances de succès. Les partis politiques doivent s'impliquer dans le recrutement de politiciennes qualifiées en nombre suffisant, plutôt que de se cantonner à quelques membres alibis. Il est également recommandé de prévoir des sanctions en cas de manquement à la loi<sup>12</sup>.

Les partis politiques qui prennent au sérieux la participation des femmes tchadiennes à la politique voient leur base électorale se renforcer, attirent de nouveaux groupes d'électeurs et développent des liens plus solides avec leur électorat. S'ils peuvent afficher en outre de nouveaux visages et de nouvelles idées, ils entretiennent l'image d'un parti dynamique et énergique à une époque, où la participation électorale est en déclin.

Les résultats sont parfois spectaculaires, parfois plus progressifs ou difficiles à discerner, mais dans tous les cas, les partis politiques<sup>13</sup> enregistrent au final des gains réels<sup>13</sup>. Khadidja Hassaballah disait que :

“Une fois qu'une fille est instruite, elle saura sa personnalité, elle sera populaire sur le terrain et qu'elle ne se cache pas, elle impose ses opinions elle ne peut que faire partie d'une organisation politique et militer activement pour ses idéaux, mener des négociations pour des actions en faveur de la population. Et là, elle affirme et se rend responsable dans son parti politique. Elle ne peut qu'être promue par les premiers responsables du parti. Je dirai à mes petites sœurs, les filles, qu'elles ont le devoir de nous faire honneur en réussissant comme les garçons. A l'Assemblée Nationale, nous les femmes de la majorité présidentielle ne sommes pas restées les bras croisés nous n'avons pas démérité, nous avons fait autant que nous le pouvions pour atteindre nos objectifs et satisfaire au mieux nos population”<sup>14</sup>.

<sup>10</sup> B. Llanos et al, “From Words to Action: Best Practices for Women's Participation”, in *Latin American Political Parties*, IDEA, 2009, p.32.

<sup>11</sup> UNRISD Info, “Égalité des sexes”, p.172.

<sup>12</sup> Banque Mondiale (2014), *Voice and Agency. Empowering Women and Girls for Shared Prosperity*, Banque Mondiale Washington, [www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender \(2012\)](http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender%20(2012).consulté%20le%2018%20décembre%202022%20à%2016h20), consulté le 18 décembre 2022 à 16h20.

<sup>13</sup> AMGSNT, “Promouvoir le rôle des femmes”, Rapport d'activité, Avril 2010, p.3.

<sup>14</sup> Mahamat Saleh Bahar, *La participation des femmes*, p.41.

Le nombre de femmes engagées dans des organisations féminines actives dans un pays donné, renseignent bien davantage sur le niveau de participation des femmes à la vie politique que le niveau de représentation féminine officielle dans les organes composés de membre élus. La participation des femmes à la vie politique doit se concevoir en des termes plus généraux que ne le laisserait supposer de tels chiffres, s'ils existaient : de nombreuses femmes expriment leurs intérêts et leurs points de vue à travers leur activité dans un vaste éventail d'associations politiques et civiques<sup>15</sup>.

L'analphabétisme de la population féminine, spécialement en milieu rural, a été l'élément moteur de la prise de conscience de la nécessité de rechercher des solutions pour améliorer la condition et le statut de la femme<sup>16</sup>. Ce sont là les principaux aspects que l'on retrouve dans les programmes électoraux des partis qui abordent le thème. Pour la majorité d'entre eux, la problématique de la femme est perçue exclusivement à partir d'une optique sociale, ce qui signifie que l'on ne s'engage pas dans une vision globale du problème. En outre, les partis les plus conservateurs soulignent l'importance de la famille comme structure de base de la société et le rôle de la femme comme éducatrice et formatrice des nouvelles générations<sup>17</sup>.

Parmi les mesures de discrimination positive, l'adoption volontaire de quotas de candidatures féminines pour les partis a probablement été la plus efficace pour normaliser l'engagement d'un parti à la cause de l'égalité hommes-femmes et à forger des relations entre les femmes politiques et les organisations féminines présentes dans la société<sup>18</sup>. A cela s'ajoute la candidature féminine au poste d'éligibilité au sein des partis comme élément favorisant l'équité genre.

## **2- La candidature féminine au poste d'éligibilité au sein des partis comme élément favorisant l'équité genre**

On s'attend à ce que les femmes tchadiennes bénéficient de la responsabilité des autorités et de la meilleure prestation de services qui devraient aller de pair avec la décentralisation. En fait, on escompte que les postes de responsabilité locaux sont particulièrement accessibles aux femmes, qui ne se heurtent pas, au niveau local, aux mêmes problèmes de mobilité et de

<sup>15</sup> N. Djesada, 45 ans, Vice-président Transformateur chargé de la diaspora, N'Djamena, le 20 août 2022.

<sup>16</sup> M. Abdelkerim, 40 ans, enseignant-chercheur à l'Université de N'Djamena, N'Djamena, le 03 septembre 2022.

<sup>17</sup> Lopez, "Les femmes sur la scène politique", p.112.

<sup>18</sup> UNRISD Info, "Égalité des sexes", p.171.

finances que lorsqu'elles briguent une fonction publique au niveau national<sup>19</sup>. La participation politique des femmes au Tchad est une question d'équité qui relève de l'égalité homme-femme. Elle permet de prendre part à la gouvernance et de peser sur les décisions qui affectent leur vie, leur famille et leur communauté. C'est aussi une question de bonne gouvernance.

Les femmes représentent la moitié de la population du monde, la moitié de la population dans la plupart des pays et en particulier le Tchad, et elles éduquent, de surcroît l'autre moitié. Elles doivent être présentes en nombre égal dans la vie publique ou dans la sphère privée et prendre part équitablement au pouvoir et aux décisions, qui d'une manière ou d'une autre, les concernent<sup>20</sup>. Il est toujours difficile de promouvoir efficacement des candidatures féminines tchadiennes à des fonctions officielles quand les appareils des partis pensent que les femmes n'ont aucune chance d'être élues. Il semble que les réticences vis-à-vis de candidatures féminines soient moins importantes chez les électeurs qu'au sein des appareils de parti<sup>21</sup>. D'autre soutiennent que des élues plus nombreuses n'agiront pas nécessairement en faveur des femmes, notamment parce qu'elles se sentent moins interpellées individuellement à agir spécifiquement en faveur de ce groupe<sup>22</sup>.

De tous les partis politiques existant depuis 1962 à 1989, il n'y a aucun parti politique dirigé par une femme. Avec la venue du multipartisme et de la démocratie que le Tchad a pu avoir quelques partis politiques dirigés par des femmes<sup>23</sup>. A cela, il convient de présenter quelques partis politiques dirigés par les femmes de 1990 à 2018.

---

<sup>19</sup> A. Goetz, "L'influence des femmes sur la politique publique et la gouvernance" in *UNRISD Info*, "Égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d'inégalités", *Bulletin de l'UNRISD*, No 27, Mars 2005, p.5.

<sup>20</sup> H. Zirari, "Femme du Maroc entre hier et aujourd'hui : quels changements ?", *revue Recherches internationales*, n° 77, 2006, p. 80.

<sup>21</sup> UNRISD Info, "Égalité des sexes", p.171.

<sup>22</sup> C. Susan, *The impact of women in public office*, Bloomington, Indiana University Press, 2001, p.288.

<sup>23</sup> B. Hagggar, *Tchad : les partis politiques et les mouvements d'opposition armés de 1990 à 2012 : le multipartisme ou les fractures sociales*, Paris, L'harmattan, 2014, p.29.

**Tableau 5: Quelques partis politiques dirigés par les femmes de 1990 à 2018**

N	Nom et Prénoms	Année	Partis politiques
01	Amine Oumara	1992	Union pour la Paix et la Démocratie (UPD)
02	Hadje Mariam Moussa Abdallah	1993	Parti pour l'Unité Nationale, la Démocratie, le Dialogue et le Développement du Tchad (PUND/DDT)
03	BourkouLouise Kabo	1996	Rassemblement pour le Progrès et la Justice Sociale (RPJS)
04	Fatimé Naguid Boumie	2005	Alliance Nationale pour le Progrès (ANP)
05	NdjelarKoumadji Mariam	2006	Union Nationale pour l'Alternance au Tchad (UNAT)
06	Ildimma koumatou	2006	Parti pour le Développement Démocratique et les Libertés (PDDL)
07	Mariam Denemadji	2014	Mouvement des Citoyens Unis au Tchad (MCUT)
08	Lydie Beassemda	2018	Parti pour la Démocratie et l'Indépendance Intégrale (PDI)

**Source :** Archives de l'Assemblée Nationale du Tchad.

A l'ère démocratique, le Tchad connaît plus de 100 partis politiques reconnus, qui concourent au suffrage universel, tant pour les élections (présidentielle et législatives) que administratives (municipales)<sup>24</sup>. Cependant, l'avènement du multipartisme a le plus souvent relégué les groupes des femmes dans des statuts et des rôles de "militantes de base" qui excellent dans la mobilisation des partisans sans pour autant qu'elles occupent des positions élevées dans la hiérarchie des postes politiques.

Un tel cheminement du changement du statut des femmes en politique, au lieu de contribuer à l'effritement, voire à la suppression des inégalités et des injustices, contribue à leur alignement sur le rang des hommes et les conduit à une solidarité de classe au détriment

<sup>24</sup> Abdelkerim, *Le leadership féminin*, p. 88.

d'une solidarité autour du statut des femmes à promouvoir<sup>25</sup>. Il y a parfois plus de femmes en politique au niveau national qu'au niveau local.

Cela alerte à l'importance de la résistance que peuvent opposer aux femmes les systèmes patriarcaux traditionnels au niveau local et aussi à l'importance d'institutions sensibles aux inégalités entre les sexes, qui améliorent l'accès des femmes aux services et aux instances politiques locales<sup>26</sup>. Le faible taux des femmes dans l'exécutif des partis politiques tchadiens influence considérablement leur investiture dans les postes électifs. Autrement dit, les femmes sont minoritaires et ne peuvent pas s'imposer au sein de leurs partis respectifs pour pouvoir obtenir de places en nombre important.

Après la politique du quota, l'on aborde ultérieurement la politique de la parité dans les fonctions nominatives et électives : un souhait à réaliser.

## **II- LA POLITIQUE DE LA PARITE DANS LES FONCTIONS NOMINATIVES ET ELECTIVES : UN SOUHAIT A REALISER**

Appliquée dans les différentes sphères de la vie citoyenne (politique, professionnelle et sociale), la parité est un outil autant qu'une fin visant le partage à égalité du pouvoir de représentation et de décision entre les femmes et les hommes. Elle est une exigence de justice et de démocratie<sup>27</sup>. Le chef de l'État français, Emmanuel Macron, au cours de sa visite officielle au Tchadien 2018, a rencontré les femmes leaders du CONAF pour discuter de leur bien-être. Visiblement, les politiques tchadiennes pour l'épanouissement de la femme portent son écho plus loin. De 30% dans les instances de prise de décision, le Tchad progresse, vers la parité dans les postes nominatifs, de quoi attirer les soutiens des pays occidentaux<sup>28</sup>.

Alors que le nombre des femmes parlementaires et ministres commence à augmenter, leur participation au processus de prise de décisions demeure limitée car, elles ont peu de chances d'accéder à des postes de direction. De ce fait, elles sont minoritaires dans le processus de décision<sup>29</sup>. L'on présente d'abord, du quota à la parité : vers une innovation politique et

<sup>25</sup> Association des Femmes Juriste de Niger (AFJN), "Guide participation des femmes à la politique au Niger", FIIAPP, 2016, p.10.

<sup>26</sup> Goetz, "L'influence des femmes", p.5.

<sup>27</sup> HCE/fh, "Parité en politique : entre progrès et stagnations. Évaluation de la mise en œuvre des lois dites de parité dans le cadre des élections de 2014 : municipales et communautaires", européennes, sénatoriales, Rapport no 2015-02-26-PAR—015 publié le 26 février 2015, p.7.

<sup>28</sup> W. Achitela, "Diplomatie : Macron à la rencontre des femmes du Tchad", *Tchad infos*, no 1300, 22 décembre 2018, p.2.

<sup>29</sup> UNRISD Info, "Égalité des sexes", p.174.

ensuite, la traduction du discours sur le quota vers la parité au Tchad : une priorité de l'Objectif de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

### 1- Du quota à la parité : vers une innovation politique

La parité peut être définie comme l'égalité quantitative garantie pour l'accès à certaines fonctions électives<sup>30</sup>. Le concept, qui se présente comme une "demande d'égalité" et comme "la reconnaissance d'une altérité socialement construite"<sup>31</sup>, permet d'échapper au dilemme classique que soulève la citoyenneté des femmes en démocratie, notamment choisir entre l'égalité et la prise en compte de la différence sexuelle. Il a obligé à repenser le contenu de l'universalisme abstrait et à analyser autrement la question de la représentation politique des femmes<sup>32</sup>. Le protocole de Maputo adopté, le 11 juillet 2003 sur les droits des femmes en Afrique. L'article 9 intitulé Droit de la participation au processus politique et à la prise de décision stipule :

"1. Les États entreprennent des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative et une législation nationale et d'autres mesures de nature à garantir que : a) les femmes participent à toutes les élections sans aucune discrimination ; b) les femmes soient représentées à parité avec les hommes et à tous les niveaux dans les processus électoraux ; c) les femmes soient des partenaires égales des hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement de l'État. 2. Les États assurent une représentation et une participation accrues, significatives et efficaces des femmes à tous les niveaux de la prise des décisions"<sup>33</sup>.

Face à la faible participation des femmes en politique, des pays ont mis en place des mesures pour favoriser la candidature et l'élection des femmes à différents niveaux. Les quotas obligatoires sont l'un des dispositifs institutionnels qui ont permis d'accélérer la progression de l'accès des femmes aux postes politiques, en vue d'une représentation paritaire.

L'on constate au Tchad que les dispositifs d'ordre légal et réglementaire n'ont pas débouché sur des niveaux de participation plus égalitaire des femmes dans l'arène politique. Le cas notamment de l'ordonnance signée le 22 mai 2018 par le Président Idriss Deby Itno, il est institué la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad. Selon l'article 2 de ladite ordonnance, "un quota d'au moins 30% est affecté aux femmes

<sup>30</sup> Abdelkerim, *Le leadership féminin*, p. 90.

<sup>31</sup> F. Gaspard, "De la parité : genèse d'un concept, naissance d'un mouvement", *Nouvelles Questions Féministes*. Vol. 15, no 4. 1994, p.31.

<sup>32</sup> M. d'Almeida, "Pour promouvoir la participation politique des femmes, pourquoi certains pays optent-ils pour le quota ou la parité?", [AFARD Togo] *RESSOURCES*, N° 76, Genre en Action, [www.genreenaction.net](http://www.genreenaction.net), consulté le 30 novembre 2022 à 11h30.

<sup>33</sup> Abdelkerim, *Le leadership féminin*, p. 87.

dans toutes les fonctions nominatives”. Ce quota doit évoluer progressivement vers la parité. Aussi, sous peines d’irrecevabilité, les listes de candidatures aux élections législatives et locales sont composées d’au moins 30% de femmes.

Une grande cérémonie marquant la signature de cette ordonnance a été organisée le 23 mai 2018 à la Maison de la femme<sup>34</sup>. C’est par 135 voix pour, 5 contre 8 abstentions que le projet de loi portant ratification de l’ordonnance N° 12/PR/2018 instituant la parité dans les fonctions électives et nominatives a été adopté par l’assemblée nationale le 19 octobre 2018<sup>35</sup>.

Un quota d’au moins 30% est accordé aux femmes dans les fonctions nominatives et électives. Sauf les nominations dans les chefferies traditionnelles. Ce quota évoluera progressivement vers la parité. L’ordonnance dispose par ailleurs que “sous peine d’irrecevabilité”, les listes de candidatures aux élections législatives et locales doivent être composées d’au moins 30% de femmes. La ministre secrétaire générale du gouvernement, Mariam Mahamat Nour, qui préside par ailleurs le CONAF, a salué la signature de cette ordonnance de “moment historique”. A cela s’ajoute la traduction du discours sur le quota vers la parité au Tchad comme une priorité de l’Objectif du Développement Durable des Nations Unies.

## **2- La traduction du discours sur le quota vers la parité au Tchad : une priorité de l’ODD des Nations Unies**

En 2011, l’Assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution N° A/RES/66/130. Cette résolution appelle les États membres à renforcer la participation des femmes à la vie politique, à accélérer l’instauration de l’égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les situations, y compris en période de transition politique, de promouvoir et de protéger le droit fondamental des femmes<sup>36</sup>.

La participation des femmes en politique est également mentionnée dans la cible 5.5 des Objectifs de développement durable (ODD) “Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision,

<sup>34</sup> Abdelkerim, *Le leadership féminin*, p.88.

<sup>35</sup> *Ibid*, p. 89.

<sup>36</sup> Texte de la Résolution adoptée par l’Assemblée général des nations Unies, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/66/130&refer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/130&refer=/english/&Lang=F), consulté le 20 septembre 2022 à 15h20.

dans la vie politique, économique et publique’’<sup>37</sup>. Les femmes sont massivement représentées dans les fonctions tertiaires d’assistantes maternelles, d’employées administratives, dans l’enseignement, etc. Contre toute attente, le gouvernement ne jouant pas au respect de ses engagements quant-à la traduction dans les faits des discours politique et politicien, la femme tchadienne est encore à la traîne<sup>38</sup>.

L’expérience des systèmes électoraux et de l’action positive a démontré que la conception du cadre institutionnel peut déterminer les perspectives qu’ont les femmes d’influencer sur les décisions conseils. Cela dit, faciliter l’accès des femmes à des fonctions publiques n’est qu’une première étape de la lutte pour la parité hommes-femmes dans le partage des responsabilités publiques voulu par la communauté internationale<sup>39</sup>.

S’agissant de défendre la cause des femmes, de veiller à ce que les nouvelles politiques aboutissent à un réaménagement des services ou d’établir de nouvelles normes sur la base desquelles seront jugées les actions des fonctionnaires et des responsables politiques<sup>40</sup>. Mais de nombreux obstacles empêchent les femmes tchadiennes d’accéder facilement à la vie publique un projet suffisamment difficile en soi et entravent leur capacité à réfléchir les décisions dans quelques sens que ce soit, sans parler d’obtenir la parité entre les sexes.

Ces obstacles incluent notamment un machinisme bien ancré dans les partis politiques et au moins autant dans les institutions officielles de l’État, depuis les politiques et systèmes budgétaires qui déterminent les priorités à établir en matière de dépenses jusqu’aux mécanismes en place pour faire appliquer les lois, rendre la justice et demander des comptes. Il faudra bien plus que l’arrivée en force de femmes sur la scène politique pour lever des obstacles de cette nature<sup>41</sup>.

Pour les femmes du CONAF ‘‘nous devons absolument agir sur les mentalités pour changer la perception même des femmes dans notre société. Les lois seraient plus efficaces si ceux pour qui elles sont votées et ceux qui sont censés les faire appliquer leur trouvaient un sens, ou mieux, s’ils y croient. Malheureusement, le combat est encore long’’<sup>42</sup>.

---

<sup>37</sup> Site Internet des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable (ODD), <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>, consulté le 20 septembre 2022 à 12h50.

<sup>38</sup> E. Golmem, ‘‘Ces rares chéries de la 4<sup>e</sup> République’’, *Le visionnaire*, no 118, 5 au 11 mars 2019, p.2.

<sup>39</sup> Abdelkerim, *Le leadership féminin*, p. 90.

<sup>40</sup> UNRISD Info, ‘‘Égalité des sexes’’ p.172.

<sup>41</sup> B. Sally, 60 ans, enseignant-chercheur à l’École Normale Supérieure de N’Djamena, N’Djamena, le 20 septembre 2022.

<sup>42</sup> Abdelkerim, ‘‘*Le leadership féminin*’’, p.91.

Après avoir démontré la politique de la parité dans les fonctions nominatives et électives : un souhait à réaliser, il convient de définir les processus d'implication de la femme tchadienne dans les instances de prise de décision.

### **III- LES PROCESSUS D'IMPLICATION DE LA FEMME TCHADIENNE DANS LES INSTANCES DE PRISE DE DECISION**

Dans ce point, l'on présente les processus d'implication de la femme tchadienne dans les instances de prises de décision notamment les actions ; les propositions ; et les recommandations.

#### **1- Les actions**

Deux types d'actions pouvant être menées pour favoriser la participation politique des femmes en politique au Tchad. Il s'agit d'actions de sensibilisation d'une part, à l'endroit des femmes elles-mêmes, et d'actions de plaidoyer d'autre part, en direction des gouvernants et des bailleurs de fonds.

##### **1.1- Actions de sensibilisation**

Le Tchad est une société fortement traditionnelle. Il compte plus d'une centaine d'ethnies caractérisées d'une part, par un ensemble de pratique traditionnelles coutumières aussi tenaces les unes que les autres et, par des pratiques religieuses profondes d'autre part. Trois types de croyances se partagent l'espace national : l'islam, le christianisme et l'animisme. Le Nord et l'Est du pays tenu par le poids des royaumes notamment du Kanem Bornou (15<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles), le royaume du Ouaddaï à l'Est dans le prolongement du Darfour Soudanais (16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècle) et le royaume du Baguirmi situé sur la rive droite du Chari (15<sup>ème</sup> siècle) au centre-sud. Il s'agit entre autres des sultanats Toubou, Dar Zaghawa, Dar Bilala, Dar Ouaddaï, Baguirmi, Dar Sila, Guéréda (Dar Tama), Fitri, Derda, Kanem, N'Djamena urbain et rural. Sur le cendre de ces royaumes se sont installés des sultanats qui maintien la population sur des valeurs ancestrales<sup>43</sup>.

A ces royaumes se sont ajoutés d'une part des entités administratives plus modestes à savoir les chefferies Bilala dans le Batha, le Gong de Léré, le Lamido de Binder, le Mbang de Bedaya, les chefferies supérieures de Koumra, Kelo, Lai, Kyabé, Moundou, Sarh. Et d'autre part, il subsiste quelques vestiges, notamment quelques sultanats et chefferies moins étendu

---

<sup>43</sup> N. Djesada, 45 ans, Vice-président Transformateur chargé de la diaspora, N'Djamena, le 20 août 2022.

certes mais jouant actuellement un rôle de gardien de la mémoire culturelle et sociale des différentes communautés. Alors, la coexistence entre le droit moderne et les droits coutumiers prédominant et fortement ancrés dans les pratiques institutionnelles créent un environnement peu propice à la mise en œuvre des lois et politique favorables à l'égalité des sexes, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé de la reproduction et en matière de jouissance des droits humains.

En effet, cette forme d'organisation établit la "patriarcalité", et assigne des rôles différents aux filles et aux garçon et ce, dès leur bas âge (division sexuelle du travail, une perception réductrice du statut de la femme). Ces pratiques socioculturelles ont notamment pour conséquence l'inégalité dans l'accès au savoir et aux opportunités économique et politique en défaveur de la femme. Les multiples rôles des femmes sont invisibles et leur fort potentiel sous exploité. Or le développement dans un pas ne peut se faire sans la pleine et égale représentation des femmes et des hommes. Ce faisant, il est nécessaire pour le gouvernement meneur du politique de genre de négocier et de sensibiliser les détenteurs de ces pouvoirs moral et spirituel. Puisque ces derniers, de par leurs rôles et statuts, ont une grande capacité d'influence sur les attitudes et comportement de la population sous leur autorité morale et spirituelle.

Les organisations féminines devraient beaucoup plus s'investir dans la défense des droits politiques des femmes. Pour cela, elles devraient s'intéresser à la participation des femmes aux élections et à tous les débats politiques nationaux. Il est nécessaire qu'elles sensibilisent les populations sur la place et le rôle de la femme tchadienne dans la société moderne, notamment sur les capacités communes aux filles et aux garçons, qui leur ouvrent de manière égale l'accès à l'école et dans tous les domaines de développement du pays, y compris aux postes politiques<sup>44</sup>.

Au sein des partis politiques, les femmes devraient œuvrer pour l'adhésion du plus grand nombre de femmes, et exiger leur prise en compte dans les instances décisionnelles du parti et lors de la présentation des candidatures aux élections<sup>45</sup>. Il faudrait également que les femmes tchadiennes aient le courage d'exprimer leurs ambitions politiques, notamment par leur visibilité au sein de leurs partis politiques et dans le débat politique national<sup>46</sup>.

---

<sup>44</sup> N. Djesada, 45 ans, Vice-président Transformateur chargé de la diaspora, N'Djamena, le 20 août 2022.

<sup>45</sup> *Idem*.

<sup>46</sup> B. Sally, 60 ans, enseignant-chercheur à l'École Normale Supérieure de N'Djamena, N'Djamena, le 20 septembre 2022.

Elles devraient aussi songer à créer des partis politiques pour lesquels elles occuperaient la position de leader. Toutes ces actions nécessitent évidemment des programmes et des stratégies bien ficelés. Parmi les stratégies qui pourraient être mises en place, il y a :

- La création de groupes de pressions pour la promotion de la participation politique des femmes tchadiennes ;
- L'émergence de synergies entre les femmes occupant des hautes fonctions, pour œuvrer à l'éducation des filles, à la défense des droits des femmes et au soutien moral et financier des candidates aux élections ;
- L'éducation civique des femmes, afin qu'elles prennent part aux élections, par l'inscription sur les listes électorales et en élisant de préférence des femmes ou alors des hommes développant des discours d'égalité ;
- L'encouragement et la formation des femmes à se présenter aux élections ;
- La sensibilisation des filles et des femmes à cultiver l'effort personnel et la dignité, en refusant les rôles de "femmes-objets", et en revendiquant la reconnaissance de leurs propres compétences ;

## **1.2- Actions de plaidoyer**

Les réseaux d'organisations féminines et autres groupes de pression devraient œuvrer au dialogue avec les pouvoirs publics, afin de porter le débat de la participation politique des femmes à l'ordre du jour des préoccupations nationales. Des activités de plaidoyer devraient être menées en direction du parlement qu'au gouvernement, afin que ceux-ci encouragent les partis politiques à promouvoir plus de femmes dans leurs instances décisionnelles et à les faire figurer en plus grand nombre parmi leurs candidats aux différentes élections<sup>47</sup>. Ainsi, le plaidoyer pourrait consister à solliciter la mise en place de mécanismes favorisant la présence des femmes aux postes de prise de décisions. Notamment :

- Le système des quotas notamment 30 à 50% de femmes au Parlement qu'au Gouvernement, parmi les candidatures présentées par chaque parti aux élections, dans les institutions, où il doit être exigé à chaque groupe de respecter ledit quota ;
- La prise en compte du concept genre dans les programmes politiques du Gouvernement et dans l'élaboration des budgets de l'État ;

---

<sup>47</sup> S. Sylla, "Femme et politique au Sénégal. Contribution à la réflexion sur la participation des femmes sénégalaises à la vie politique de 1945 à 2001", Mémoire de DEA, Université de Paris-Panthéon-Sorbonne, 2001, p.123.

- A l'endroit des bailleurs de fonds, des démarches devraient être menées pour les encourager à financer des actions en faveur de la participation politique des femmes ;
- Ainsi, des fonds peuvent être créés pour venir en aide aux femmes candidates, notamment pour leur formation<sup>48</sup>.

Après avoir démontré les actions, il conviendrait de présenter les recommandations.

## **2- Les recommandations**

Les recommandations seront adressées tour à tour sur le plan socioculturel, politique et institutionnel, au niveau des partis politiques, les associations féminines, aux femmes ainsi qu'aux hommes.

### **2.1- Sur le plan socioculturel**

- Soutenir les médias engagés dans les efforts de lutte contre les préjugés et les inégalités liées au genre, à travers la diffusion des émissions qui mettent en avant les femmes et leurs réalisations ;
- Introduire, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 12-1-b et du Protocole de Maputo, l'analyse des questions de genre dans les programmes scolaires ;
- Solliciter les partenaires au développement, en écho à l'article 7 de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la mise en place d'un programme qui permettrait d'accorder des primes et aides supplémentaires aux communes rurales qui enregistrent les plus forts taux d'inscription et de réussite des filles dans leurs structures scolaires<sup>49</sup>. Cela aiderait également ces pays à mettre en application leurs engagements pris aux termes des articles 12-2-C du Protocole de Maputo et pour les pays membres de la CEDEAO, l'article 30-4 du Protocole additionnel de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance<sup>50</sup> ;
- Multiplier des initiatives et programmes d'attribution de bourses d'études spécifiquement destinées aux jeunes filles et en particulier dans les domaines où elles sont sous-représentées ;
- Encourager la création des Instituts et centres de recherche sur le genre, à l'image du Laboratoire de Recherche sur le Genre de l'Université Cheick Anita Diop de Dakar,

---

<sup>48</sup> N. Djesada, 45 ans, Vice-président Transformateur chargé de la diaspora, N'Djamena, le 20 août 2022

<sup>49</sup> AMSPASSNT, "Rapport national d'évaluation", p.12.

<sup>50</sup> B. Sally, 60 ans, enseignant-chercheur à l'École Normale Supérieure de N'Djamena, N'Djamena, le 20 septembre 2022.

pour contribuer à l'enrichissement et au renouvellement de la réflexion sur les thématiques liées au genre<sup>51</sup> ;

- Accompagner davantage les initiatives de création des bases de données sur les comportements politiques des femmes et en particulier sur l'ampleur, les motivations et orientations de leurs votes, pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ciblées en faveur de leur autonomisation politique<sup>52</sup> ;

## **2.2- Sur le plan politique et institutionnel**

Attirer l'attention des responsables politiques sur la nécessité d'une meilleure prise en compte des principes de la laïcité, de coexistence pacifique et de tolérance religieuse ;

- Encourager la ratification de conventions internationales relatives aux droits des femmes et l'adoption au niveau national de lois favorables à l'autonomisation socioéconomique et politique des femmes ;
- Renforcer les capacités de la justice dans le domaine de la défense des droits de la femme et garantir son accessibilité aux femmes désireuses de faire valoir leurs droits en cas de leur violation, conformément à l'article 7-1 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Multiplier les campagnes de sensibilisation des femmes sur l'importance de garantir une représentation équitable des femmes dans les instances décisionnelles et de leur vote ;
- Encourager le développement au sein des structures de la société civile et des associations féminines, de cellules permanentes, spécifiquement consacrées à l'accompagnement des femmes dans les démarches d'inscription sur les listes électorales, afin qu'un maximum de femmes en âge de voter puissent exercer leur droit de vote<sup>53</sup> ;
- Inviter les organismes et les partenaires au développement engagés dans la coopération décentralisée, à réorienter une partie de leurs financements à destination des groupements féminins des villages, quartiers et villes et notamment à ceux qui enregistrent les plus forts taux de participation électorale des femmes<sup>54</sup> ;

---

<sup>51</sup> AMSPASSNT, "Rapport national d'évaluation", p.14

<sup>52</sup> Sherif, "La participation politique", p. 11.

<sup>53</sup> AMSPASSNT, "Rapport national d'évaluation", p.16

<sup>54</sup> B. Sally, 60 ans, enseignant-chercheur à l'École Normale Supérieure de N'Djamena, N'Djamena, le 20 septembre 2022.

- Prendre des mesures allant dans le sens du plafonnement des dépenses électorales ; de la lutte contre la marchandisation des votes, afin de favoriser l'égalité des candidats dans la compétition et l'émergence d'un vote d'opinion, plus axé sur les propositions et les bilans des candidats que sur leurs ressources financières<sup>55</sup> ;
- Encourager l'application du principe de la parité intégrale dans les missions d'observation électorale des organisations régionales et internationales et nommer des femmes à la tête de ces missions de haut niveau<sup>56</sup> ;
- Mise sur pied de la politique du "gender" au sein de toutes les administrations. C'est-à-dire que dans tous les cercles de décisions notamment au parlement qu'au gouvernement en particulier, le principe de parité hommes- femmes doit être respecté. Les femmes doivent être représentées de la même manière que les hommes<sup>57</sup>.
- Protéger et promouvoir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes engagées dans les activités politiques. Ainsi ; l'État doit tout mettre en œuvre pour que les hommes et les femmes aient les mêmes chances pour participer aux consultations électorales ou pour accéder aux grands postes de décisions<sup>58</sup> ;
- Confier la gestion des ministères stratégiques aux femmes puisqu'elles ont aussi le potentiel pour diriger ces ministères. Elles ne doivent plus être considérées comme le "sexe faible" ;
- Adopter une disposition dans la constitution qui instaure un système de quota au sein du parlement et du gouvernement ;
- Application de la politique du gender en cas de proposition des candidats des femmes tchadiennes pour des hautes fonctions au sein des organisations internationales tels que l'ONU, la CEMAC, l'Union Africaine<sup>59</sup>.
- Mise sur pied d'un fonds spécial qui participe au financement et au soutien des campagnes des femmes.

### **2.3- Les partis politiques**

Les partis politiques sont le lieu, où doit s'incarner le principe d'égalité presque unanimement proclamé. C'est là que tout se joue, qu'il s'agisse de l'élaboration de programmes, de la prise en compte des besoins des femmes et de l'impact de toutes mesures

---

<sup>55</sup>AMSPASSNT, "Rapport national d'évaluation", p.20.

<sup>56</sup> Sherif, "La participation politique", p. 17.

<sup>57</sup> N. Djesada, 45 ans, Vice-président Transformateur chargé de la diaspora, N'Djamena, le 20 août 2022.

<sup>58</sup> Sherif, "La participation politique", p. 18.

<sup>59</sup>AMSPASSNT, "Rapport national d'évaluation", p.22.

sur leur situation. De plus au Tchad, pour être candidat aux élections, il faut être investi par un parti politique. Quelques recommandations sont formulées à l'intention de ceux-ci. Il faut :

- Supprimer toutes les barrières pouvant entraver directement ou indirectement la participation politique des femmes ;
- Instaurer le concept de genre au sein de toutes les formations politiques. C'est à dire qu'un système de quota doit être adopté. Par exemple, les partis peuvent s'arranger à assurer que ni les femmes, ni les hommes ne puissent avoir plus de 60 % de candidatures<sup>60</sup> ;
- Promouvoir le rôle des femmes au sein des partis politiques pour la représentativité des femmes au parlement qu'au gouvernement ;
- Une réforme de l'organisation interne des partis politiques, favorable au recrutement et la sélection des candidates aux élections législatives et présidentielles ;
- Une réforme profonde de l'organisation interne des partis politiques ;
- Favoriser le recrutement et la sélection des candidates aux élections législatives et présidentielles ;
- Accompagner la gent féminine dans la bataille électorale ;
- Un soutien financier inconditionnel aux candidatures féminines en période électorale ;
- Contribuer l'efficacité de l'action des élues.

#### **2.4- Les associations féminines**

Les associations féminines doivent à leur tour :

- Promouvoir le leadership féminin à travers le développement de l'estime en soi et l'encouragement à la prise d'initiatives ;
- Encourager les femmes politiques à se constituer en réseau pour influencer les décisions. Lorsque dans le bureau de l'assemblée nationale est constituée de plusieurs femmes, les mesures législatives prenant en compte les besoins spécifiques des femmes seront facilement adopter<sup>61</sup> ;
- Faciliter l'accès à l'information politique des femmes et aux actes d'état civil ;
- Sensibiliser les responsables des partis politiques pour permettre une intégration des femmes aux grands postes au sein du parti ;

---

<sup>60</sup> B. Sally, 60 ans, enseignant-chercheur à l'École Normale Supérieure de N'Djamena, N'Djamena, le 20 septembre 2022.

<sup>61</sup> AMSPASSNT, 'Rapport national d'évaluation', p.15.

- Former les femmes en leadership politique en organisant des campagnes d'information publiques sur la nécessité et l'importance de la participation de la femme à la vie politique pour la consolidation de la démocratie<sup>62</sup>.

## 2.5- Aux femmes

Elles doivent :

- Prendre conscience de leur devoir de citoyen prescrit par les textes. Avoir confiance en soi, c'est-à-dire que les femmes ne doivent pas avoir peur d'être incompetentes ou peu combattives ;
- Être motivées, montrer leur intéressement pour les questions politiques qui est une affaire de tous et non seulement celles des hommes ;
- Elles doivent avoir la foi dans le travail politique. Elles doivent développer des ambitions et rêves pour l'accession aux grands postes de décisions. Elles doivent rejeter cette idée selon laquelle la politique est une série de mauvaises pratiques ;
- Et qu'il est préférable pour elles de se concentrer plutôt dans le domaine associatif. Chercher à s'éduquer car l'alphabétisation, l'insuffisance de scolarisation, de formation à la culture politique sont des sérieux problèmes rencontrés par les femmes<sup>63</sup>. Avoir une solidarité entre les femmes. On constate généralement que les femmes ne votent pas les unes pour les autres, soit arrivées au pouvoir, elles jalourent et ne désirent guère de concurrence. Soit qu'elles n'encouragent pas les nouvelles venues.

## 2.6- Aux hommes

Les hommes doivent :

- Encourager leurs épouses à s'intéresser aux questions politiques ;
- Permettre aux femmes d'exercer librement leur droit de voter, en les laissant aller aux urnes choisir les représentants du peuple ;
- Accompagner les femmes dans l'accomplissement des responsabilités familiales. La politique nécessite beaucoup de temps. Et la pratique montre que beaucoup de femmes sont entrés en politique à un stade avancé de leur carrière, après avoir élevé leurs enfants. Ou pire encore, certaines femmes politiques n'ont pas d'enfants. Ainsi,

---

<sup>62</sup> Abdelkerim, "Le leadership féminin", p.98.

<sup>63</sup> AMSPASSNT, "Rapport national d'évaluation", p.23.

pour celles qui sont mères, leurs maris doivent les aider dans le suivi et l'éducation des enfants<sup>64</sup>.

Ce chapitre a été consacré sur le quota et la parité : deux stratégies de résolution de la sous-représentation des femmes tchadiennes en politique. Le constat est clair. Que ce se soit sur le plan national ou international, la participation politique de la femme est très faible malgré tous les efforts déployés depuis 1975, année de l'«émancipation de la femme». Il est donc temps de comprendre que des mesures doivent être entreprises pour encourager les femmes à s'intéresser aux questions politiques. Il était question de savoir que la participation politique de la femme peut avoir plusieurs impacts sur la vie politique. Tout d'abord, le principe d'égalité qui est le socle de toute démocratie sera véritablement respecté. Ensuite, lorsque les femmes font partie de législatif et l'exécutif, l'élaboration d'un plan national du programme de Beijing est plus aisée à réaliser. Enfin, les mesures législatives et exécutives prenant en compte les besoins des femmes seront plus adoptées.

---

<sup>64</sup> B. Sally, 60 ans, enseignant-chercheur à l'École Normale Supérieure de N'Djamena, N'Djamena, le 20 septembre 2022.



**CONCLUSION**

Ce travail portait sur “femme et la politique : cas du parlement et du gouvernement (1962-2018)”. Il en ressort que la présence de la femme politique tchadienne remonte depuis 1962. Mais cette présence est discontinue compte tenue de l’enlisement politique du Tchad. L’éclipse de la femme tchadienne dans la scène politique s’explique, entre autres, par le poids de la tradition et la politique peu favorable. En effet, la femme est considérée comme un être inférieur. Cette situation est au fondement de l’orientation de son éducation qui s’est faite dans le sens de son rôle de gestionnaire du foyer et agente économique. Ayant reçu une éducation qui inhibe toute prétention à être au-devant de la scène publique en général et politique en particulier, la femme n’a pas le droit de disposer de la terre et d’exercer librement une activité lucrative. Cela réduit son pouvoir économique, la rendant ainsi indéfiniment sous tutelle masculine.

Outre cette situation, le contexte politico-institutionnel marqué par les guerres et les violences politiques n’a guère favorisé l’émergence des femmes en politique. La vie politique était fortement militarisée. Peu scolarisées, victimes du sous-emploi et des règles coutumières, les femmes ont été pendant longtemps mises à l’écart de la gestion politique. L’enjeu pour le Tchad est de donner de nouvelles orientations aux politiques nationales afin de permettre à la femme tchadienne d’être un agent responsable du développement politique de son pays. Et depuis, avec l’amorce de la démocratisation qui a conduit à la libéralisation de l’espace public, la femme se manifeste de plus en plus publiquement. Cette émergence politique se justifie par des conditions favorables notamment une nouvelle orientation de l’éducation, l’accès à l’emploi, l’édiction des législations plus favorables à la femme, l’amélioration du statut socio-économique et politique, etc. Contrairement à la voie classique d’entrée dans la vie politique, c’est-à-dire à travers les formations politiques, l’émergence féminine en politique est beaucoup plus l’œuvre des organisations de la société civile.

Force est de souligner que même dans l’exercice de l’activité politique, les femmes continuent d’être victimes des discriminations. Ces discriminations s’articulent autour de la survivance des considérations traditionnelles d’un côté et du comportement parfois complice de la femme elle-même de l’autre. La démocratie implique la participation de tous les citoyens à la gestion des affaires de la cité. L’intégration de la femme est nécessaire pour l’humanisation de la vie politique. Dans ce sens, la femme tchadienne a beaucoup à apporter. Cette intégration est non seulement nécessaire et impérative, mais elle constitue également un défi pour une vraie démocratie sans laquelle aucun développement harmonieux, libre et

durable ne sera possible. D'où l'impérieuse nécessité de soutenir l'action politique féminine en institutionnalisant le système de quota dans les listes électorales, en finançant les femmes, ou encore les aidant à organiser leur campagne politique. C'est dans cette optique que l'on pourra donner force à l'assertion qui est entre autres, "la femme est l'avenir de l'humanité". Elle est à ce titre incontournable pour la survie de cette humanité. L'équilibre humain ne peut donc être atteint que dans la parfaite symbiose entre l'homme et la femme pour l'unité de la nation. La promotion politique de la femme paraît comme une voie obligée pour le développement de la société tchadienne. Dès lors, la participation de la femme tchadienne à la vie politique est une nécessité démocratique. Plus qu'une formation de base, les femmes gagneront à investir, en masse, les lieux d'enseignement pour renforcer leurs capacités intellectuelles, si elles veulent assumer des postes de responsabilités en politique.

Le passage d'une présence accrue des femmes en politique a des progrès réels sur les questions de l'égalité entre les sexes et à des politiques de promotion de la femme dépend de la capacité des mouvements féminins à demander des comptes aux gouvernements et à l'aptitude des institutions du secteur public à mettre effectivement en pratique des programmes ambitieux d'équité entre les sexes. Autrement dit, tout dépend d'une bonne gouvernance en faveur des femmes tchadiennes. Ce n'est qu'au terme d'une évaluation de leurs capacités et de l'effet qu'aura la vie politique sur la vie personnelle et professionnelle, ainsi qu'après avoir été sollicitée par un parti que la majorité des femmes rencontrées ont décidé de faire le saut en politique active. Cette différence dans la façon d'envisager une carrière politique puisse ses racines dans un processus de socialisation politique genré. Les répercussions de la vie politique sur la vie familiale et parentale ne sont par ailleurs pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes.

Lorsque les femmes pourront réellement se faire entendre au niveau du parlement et au gouvernement, elles pourront participer aux débats publics aux mêmes titres que les hommes et peser sur les décisions qui décident de leur avenir, de celui de leur famille, de leur communauté et de leur nation. Pour faire progresser la gouvernance démocratique, il est nécessaire de créer et pérenniser un environnement favorable aux processus politique qui renforcent la participation des femmes à la vie politique sont des conditions *sine qua non* du développement démocratique et contribuent à la bonne gouvernance. Aucun développement au monde ne peut se faire sans la participation équitable des femmes à la gestion de la chose publique.



**SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

**A- SOURCES ORALES**

<b>N°</b>	<b>Noms et prénoms</b>	<b>Âges</b>	<b>Qualité</b>	<b>Lieu et date de l'entretien</b>
1	Abdelkerim Marcelin	40 ans	Enseignant-chercheur	N'Djamena, le 03 Septembre 2022.
2	Amina Longoh Priscille	30 ans	Ministre du Genre et de la solidarité Nationale	N'Djamena, le 20 août 2022.
3	Aymadji Opportune	50 ans	Rapporteur général de la commission Défense et Sécurité au Parlement	N'Djamena, le 30 novembre 2022.
4	Banata Tchalé Saw	45 ans	Secrétaire General du CONAF	N'Djamena, le 16 août 2022.
5	Beassemda Lydie	60 ans	Ancienne ministre de l'enseignement supérieur	N'Djamena, le 30 octobre 2022.
6	Beine Zakaria	45 ans	Enseignant-chercheur	N'Djamena, le 10 août 2022.
7	Benaiwa Djibergui Rosine	50 ans	Ancienne ministre de l'Hydraulique Urbaine	N'Djamena, le 29 septembre 2022.
8	Djekompte Ribardje	60 ans	Médecin retraité	N'Djamena, le 30 août 2022.
9	Mariam Mahamat Nour	50 ans	Présidente du CONAF	N'Djamena, le 10 août 2022.
10	Haoua Acyl	45 ans	Ministre de l'aviation civile et météorologique	N'Djamena, le 10 novembre 2022.
11	Houlpan Julien	60 ans	Enseignant-chercheur	N'Djamena, le 25 août 2022.
12	Laobeul Dara	70 ans	Directeur de CREEL	N'Djamena, le 28 septembre 2022.
13	Laotaye Djekoué Arsène	45 ans	Directeur à la DRH	N'Djamena, le 24 août 2022.
14	Loum Élise	55 ans	Secrétaire Exécutif REFEMP/T	N'Djamena, le 20 août 2022.

15	Mahamat Mey Mahamat	45 ans	Enseignant-chercheur	N'Djamena, le 22 août 2022.
16	Merabane Ngae-Odilo	45 ans	Vice-président e de l'AFJT	N'Djamena, le 22 août 2022.
17	Ndaidouradjé Julius	40 ans	Personnel au Centre Al-Mouna	N'Djamena, le 20 août 2022.
18	Nom-osso Dara	45 ans	Médecin à l'hôpital Mère-Enfant	N'Djamena, le 02 septembre 2022.
19	Ndolembai Sadé Djesada	45 ans	Vice-président du parti les Transformateurs	N'Djamena, le 20 août 2022.
20	Nguesse Ndoubahidi Félicité	45 ans	Ancienne Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale	N'Djamena, le 02 novembre 2022.
21	Ribardjé Romain	57 ans	Enseignant	Moundou, le 20 août 2022.
22	Sadié Goukouni Weddeye	42 ans	Ministre des transports	N'Djamena, le 15 août 2022.
23	Sali Bakari	60 ans	Enseignant-chercheur	N'Djamena, le 20 août 2022.
24	Walbadet Lucain	45 ans	Enseignant-chercheur	N'Djamena, le 01 septembre 2022.
25	Yaneko Ruth	60 ans	Ancienne Ministre de la condition féminine	N'Djamena, le 20 octobre 2022.
26	Yodamné Marie	50 ans	Présidente de la CELIAF	N'Djamena, le 22 août 2022.

## B- DOCUMENTS DES ARCHIVES

### 1- Archives du Ministère de l'Action sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille du Tchad (AMASSNFT) et du Ministère de la Santé Publique, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Tchad (AMSPASSNT)

AMASSNF., "Promouvoir le rôle des femmes", Rapport d'activité sur PNUD, Avril 2010.

AMSPASSNT., "Rapport national d'évaluation", Mars, 2011.

AMSPASSNT., “Rapport national d’évaluation des vingt (20) ans de mise en œuvre de recommandation du programme d’action de Beijing”, Juin 2014.

## **2- Archives du Ministère de l’Économie, de Plan et de la Coopération Internationale du Tchad (AMEPCIT)**

AMEPCIT., “Enquête Démographique”, Rapport d’activité”, Mars 2016.

AMEPCIT., “Deuxième Recensement Général de la Population et de l’Habitat, Résultats globaux, N’Djamena”, Rapport d’activité, décembre 2009.

### **C- RAPPORTS INSTITUTIONNELS**

CNLS, “Rapport d’activités sur la riposte au SIDA au Tchad 2012-2013”, Avril 2014.

EDST, “Rapport d’enquête de la sécurité alimentaire et de vulnérabilité au Tchad”, Mai 2009.

FAO, Politique de la FAO sur l’égalité des sexes. Atteindre les objectifs de sécurité alimentaires dans l’agriculture et le développement rural”, Rapport des travaux, Avril 2013.

INSEED, “Rapport final sur le deuxième Recensement Général de la Population et de l’Habitat, Résultats globaux” N’Djamena, Octobre 2009

INSEED, “Rapport sur la deuxième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad”, N’Djamena, Novembre 2006

ONU-Femmes, “Leadership et participation des femmes à la vie politique”, Rapport des travaux, Juin 2019.

PNUD, “Promouvoir le rôle des femmes pour renforcer les partis politique”, Rapport d’activité, Octobre 2011.

UNFPA, “Analyse documentaire sur les violences basées sur le genre au Tchad”, Rapport des travaux, Avril 2010.

UNICEF, “Compilation des bonnes pratiques en matière d’éducation des filles et des femmes en Afrique de l’ouest”, Rapport d’activité, Novembre 2011.

UIP, “La violence à l’égard des femmes dans les parlements”, Rapport d’activité, Octobre 2018.

## **D- MEMOIRES**

Boussanang D., “Femme et Politique au Tchad (1960-2011)”, Mémoire de Master en Histoire, Université de N’Gaoundéré, 2014.

Kélos D., “Pauvreté des Ménages et Travail des enfants au Tchad : Niveaux et Déterminants”, Mémoire de Master professionnel en démographie, IFORD, 2009.

Kouotou. Y., “La société d’exploitation forestière du Noun (SRFN) et le développement de l’arrondissement de Massagam 1972- 2004”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

Mahamat M., “Les gouvernements du Tchad : Hommes et enjeux 1959-2008”, Mémoire de Master 2 en Histoire, Université de Maroua, 2009.

Mbaigolmem D., “La dévolution du pouvoir politique au Tchad de 1960 à 2011”, Mémoire de Master en Science Politique, Université de N’Gaoundéré, 2014.

Ngadandé J.S., “La représentation des femmes dans le parlement tchadien”, Mémoire de Master en Science Politique, Université de N’Gaoundéré, 2016.

Ngartebeye Le-yoto E., “La participation des femmes à la vie politique au Tchad : 1933-2003”, Mémoire de Maîtrise en Sciences Juridique et Politique, UCAC, Yaoundé, 2003.

Sylla S., “Femme et politique au Sénégal. Contribution à la réflexion sur la participation des femmes sénégalaises à la vie politique de 1945 à 2001”, Mémoire de DEA, Université de Paris-PANTHEON-SORBONNE, 2001.

## **E- THESES**

Kobela E. A., “L’impact des projets de développement sur la qualité de vie des femmes : l’exemple du PRODALKA au Tchad”, Thèse de Doctorat 3e cycle en Sociologie, Université Bretagne Loire, 2017.

Ramadji A., “L’opposition partisane dans le système politique tchadien : 1993-2011”, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux, 2015.

## **F- ARTICLES SCIENTIFIQUES**

Adjmagbo-Johnson K., “Le politique est aussi l’affaire des femmes”, *Centre de recherche d’information et de formation pour la femme (CRIFF)*, octobre, 2013, pp.64-80.

Ayélé Kaponton G., “Rôle et activité politique des femmes du sud du Togo pendant la décolonisation (1946-1960)”, *Cahiers du CRA*, n°8, 1994, pp. 21-30.

Barbaut T., “Les 10 leçons principales du leadership féminin en Afrique par Betty Mould Iddrisu”, *Numérique et développement*, 20 septembre 2012, pp.3-10.

Caroline A., “Les femmes et la consommation collective : les enjeux de l’engagement politique”, in *Femmes et pouvoir Politique*, (Hiver 1984), pp.170-180.

Cohen Y., “Chronologie d'une émancipation. Questions féministes sur la citoyenneté des femmes” *Globe*, vol.3, n°02, Septembre 2000, pp.2-14.

Cohen Y., “Réflexions désordonnant les femmes du pouvoir” in *Femmes et politiques*, Montréal, Le jour éditeur, 1981, p.227-237.

Dangde L., La Place de la femme dans la société traditionnelle Igbo, in *Revue Scientifique du Tchad* – Série A-décembre 2015, p. 20-55.

Dumont G.F., “ Géopolitique et population au Tchad”, *Outre-terre*, 2007, pp. 263-288.

Gaspard F., “De la parité : genèse d’un concept, naissance d’un mouvement”, *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 15, n° 4. 1994, pp.1-31.

Gingras A. M., “L’influence des femmes sur la politique publique et la gouvernance” in *INRISD infos*, “L’égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d’inégalités”, *Bulletin de l’UNRISD*, n° 27, Mars 2005, pp.4-15.

Goetz A., “L’influence des femmes sur la politique publique et la gouvernance” in *UNRISD Info*, “Égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d’inégalités”, *Bulletin de l’UNRISD*, n° 27, Mars 2005, pp.5-15.

Grunberg G., “acteurs et comportement politiques : la participation politique”, *Cahiers français*, n° 276, 1996, pp. 10-40.

Kathleen B., “critical mass theory revisited: the behavior and success of token women in state legislatures”, *Politics & Gender*, vol. 1, issue 01, 2005, pp.97-125.

Lombard E., et al, “Promotion de l’égalité de genre en Espagne ! De la parité politique à la lutte contre les violences domestiques”, in *Égalité des sexes et pouvoir social, information social*, n° 15, janvier 2009, p.100-123.

Lopez Plaza M. A., “Les femmes sur la scène politique”, *Confluences Méditerranée*, n° 31, 1999, pp.100-112.

Llanos B., et al, “From Words to Action: Best Practices for Women’s Participation”, in *Latin American Political Parties*, IDEA, 2009, pp.10-32.

Maoundonodji G., et al, “Égalité entre l’homme et la femme au Tchad : vrai débat de la société ou faux problème”, *acte de conférence, CEFOD*, 7 août 1998, pp.4-18.

Manigat S., “Participation politique des femmes : Qu’est-ce qu’on gagne ?”, *Haïti perspectives*, vol 2, n° 3, 2013, pp.10-34.

Manon T., “Représentation”, dans Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique : concepts, objets, problèmes*, Paris, Presse de sciences Po, 2013, pp.420-458.

Manon T., et al, “More feminists or more women?: descriptive and substantive representations of women in the 1997 Canadian federal elections” ,*International Political science Review*, vol.21, n° 4, 2000, pp.320-398.

Mielle P., “Introduction”, in *l’égalité des citoyens devant la justice*, Cahier n°18, 2018, pp.1-10.

Rokhaya aw Ndiaye E., “De l’égalité des sexes à l’égalité des chances” in *séminaire de réflexion* du 27 mars 2008 sur “Genre et développement”, mars 2008, pp.1-10.

Rouillard C., et al, “Les femmes influencent la politique : le discours de femmes dans le débat sur la parité”, *Revue Histoire Engagée*, n° 07, février 2019, pp.1-10.

Sanoudi S., “Les pesanteurs socioculturelles, obstacles à l’engagement politique des femmes au Burkina Faso”, *Alizés : Revue angliciste de la Réunion*, Acte du colloque international, 2011, “genre et gouvernance”, pp.170-181.

Soua Y., “La femme au Tchad : éducation et activité professionnelle” in *Situation de la femme au Tchad*, pp.1-10.

Simard C., “Changement et insertion des femmes dans le système politique”, *Politique*, n°05, 1984, pp. 10-27.

Touré A., “Scolarisation des Femmes en Afrique Subsaharienne : Facteurs de Succès”, *FINDINGS*, n°164, August 2001, pp.2-20.

Trimble L., et al, (dir.), “conclusion: a few more women”, in Trimble Linda, Arscott Jane et Tremblay Manon (dir.) *stalley: the representation of women in Canadian governments*, Vancouver, university of Brish Colombia, Press, 2013, pp.290-313.

UNRISD Info, “Égalité des sexes : En quête de justice dans un monde d'inégalités”, *Bulletin de l'UNRISD*, n° 27, Mars 2005, pp.160-176.

William C., et al, “Factors influencing the decision of the young politically engaged to join a political party: an investigation of the Canadian case”, *Party Politics*, vol. 14 n° 3, 2008, pp.345-369.

Woodward A., “Building Velvet Triangles: Gender and Informal Governance”, in T. Christiansen et al, *Informal Governance in the European Union*, Cheltenham, Edward Elgar. 2004, pp.20-35.

Zirari H., “Femme du Maroc entre hier et aujourd'hui : quels changements ?”, *revue Recherches internationales*, n° 77, 2006, pp. 65-80.

## **G- ARTICLES DES JOURNAUX**

Achitela W., “Diplomatie : Macron à la rencontre des femmes du Tchad”, *Tchad infos*, n° 1300, 22 décembre 2018, p.2.

Dingaodouba B., “Tchad : les ministres du dernier gouvernement d'Habrè”, *Tchad infos*, n° 15, 27 août 2021, p.2.

Dingaomadjji C., “Tchad : les femmes qui ont été, au moins, une fois ministre”, *Tchad infos*, no 08, 16 mars 2021, p.5.

Denemadji S., “Une femme : Bourkou Louise Kabo, députée de la nation”, *Journal du Tchad*, n° 08, 7 mars 2011, p.3.

Golmem E., “Ces rares chéries de la 4<sup>e</sup> République”, *Le visionnaire*, n° 118, 5 au 11 mars 2019, p.2.

Mbaigolmem C., “Femme et politique”, *Carrefour*, n° 66, 21 mai 2011, p.9.

Ngaryam E., “La promotion de la femme au Tchad”, *L’observateur*, n° 1891, 11 mars 1993, p.2.

Netarlem S., “Le nombre des femmes dans des hautes fonctions”, *Le progrès*, 2005, n° 1683, 9 mars 2005, p.4.

Tesseyre J., “Éphéméride : 13 avril 1975, le Tchad connaît son premier coup d’État”, *Tchad infos*, n° 07, 13 avril 2021, p.1.

Spiegel J., “Tchad : l’éternel second rôle féminin”, *Jeune Afrique*, n° 23, 5 avril 2012, p.2.

## H- OUVRAGES GÉNÉRAUX

Boudon R., *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1997.

Buijtenhuijs R., *Le FROLINAT et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Paris, Karthala, 1997.

Crozier M., et Friedberg E., *L’acteur et le système : les contraintes de l’action collective*, Paris, Seuil, 1982.

Dadi A., *Tchad, L’État retrouvé*, Paris, L’Harmattan, 1987.

De Certeau M., *L’invention du quotidien : les arts de faire*, Paris, Union générale d’éd., 1980.

Derlemari N., *Le Labyrinthe de l’instabilité politique au Tchad*, Paris, L’Harmattan, 1998.

Dingammadji A., *Ngarta Tombalbaye : parcours et rôle dans la vie politique du Tchad (1959-1975)*, Paris, L’Harmattan, 2007.

Fred C., *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, 1998.

Gaxie D., *Le cens caché*, Seuil, 1978.

Grawitz M., et al, *Traité de sciences politiques : T3 ; action politique*, Paris, PUF, 1985.

Jost Hans U., et al, (sous la dir.), *La politique des droits. Citoyenneté et construction des genres au 19 et au 20 siècle*, Paris, Éditions KIMÉ, 1994.

Krook M., *Quotas for Women in Politics?: Gender and Candidate Selection Reform Worldwide*, New York, Oxford University Press, 2009.

- Hanna P., *The concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967.
- Haggar B., *Tchad : les partis politiques et les mouvements d'opposition armés de 1990 à 2012 : le multipartisme ou les fractures sociales*, Paris, L'harmattan, 2014.
- Lépinard E., *L'égalité introuvable : la parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2007.
- Manon T., "Représentation", in Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique : concepts, objets, problèmes*, Paris, Presse de sciences Po, 2013.
- Marcelin A., *Les régimes politiques du Tchad 1960-1990 : esquisse d'une analyse juridico-politique*, Saint-Denis, Edilivre, 2015.
- Marie A., et al, *Sexes et militantisme*, Montréal, Éditions du CIDIHCA, 1989.
- Marie A., "Socialisation et lien politique", in Bloss Thierry (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.
- N'gangbet M., *Peut-on encore sauver le Tchad*, Paris, Karthala, 1984.
- Pierre P., *La domination masculine*, Paris, le Seuil, 1998.
- Serbin S., *Reines d'Afrique et Héroïnes de la diaspora Noire*, Paris, Sépia, 2004.
- Susan F., et al, "conceptualizing the impact of quotas", in F. Susan et al, (dir.), *The impact of quotas*, New York, Oxford University Press, 2012.
- Susan C., *The impact of women in public office*, Bloomington, Indiana University Press, 2001.
- Zobel J., *La rue cases-nègres*, Paris, Présence Africaine, 1974.

## I- OUVRAGES SPECIALISÉS

- Achin C., et al, "Femmes en politique", Collection Repères, Paris, La découverte, 2006.
- Bouquet C., *Les femmes et le pouvoir*, Paris, L'harmattan, 2005.
- Dingammadji A., *On l'appelait Kélou Bital Diguel suivi de parcours de quatre figures féminines marquantes de l'histoire politique du Tchad*, N'Djamena, Éditions salon des belles lettres, 2020.

Evelyne T., *Égalité homme-femmes ? : Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*, Montréal, Hurtubise, 2003.

Halimi G., *Les causes des femmes*, Paris, Grasset et Frasnuelles, 1973.

Haroun Larry A., *Les statuts et les maux des femmes au Tchad*, Saint-Denis, Edilivre, 2015.

Larry Haroun M., *La femme tchadienne dans la gestion de la cité*, Paris, Edilivre, 2016.

Mahamat S. B., *La participation des femmes à l'assemblée nationale tchadienne durant la mandature 2011*, N'Djamena, Éditions Al-Mouna, 2019.

Marcelin A., *Le leadership féminin en politique au Tchad*, N'Djamena, Al-Mouna, 2021.

Marques-Pereira B., *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, 2003.

Merlet M., *La participation politique des femmes en Haïti. Quelques éléments d'analyse*, Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 2002.

Molière, *L'école de femmes*, acte III, scène 2, Paris, Étude littéraire, 1662.

Ngakoutou N., *Femme tchadienne : profil socioéconomique et politique*, Paris, Edilivre, 2017.

Piochon et al., *Les femmes et la politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004.

Tubina M., *Parcours de femmes. Les nouvelles élites. Entretiens, 1997-2003*, Paris, Éditions Sépia, 2004.

Tremblay M., *100 questions sur les femmes et la politique*, Montréal, Les Éditions du-remue-ménage, 2015.

Tremblay M., (Dir.), *Femme et parlements : un regard international*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2005.

## **J- OUVRAGES DE MÉTHODOLOGIQUES**

Beaud M., *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master. Une thèse de doctorat au tout autre travail à l'ère du net*, Paris, La découverte, 2006.

Descartes R., *Discours de la méthode*, Paris, Fernand Nathan, 1881.

Durkheim E., *Les règles de la méthode sociologie*, Paris, PUF, 1968.

Lawrence O., *L'élaboration de la problématique de recherche : sources et méthodes*, Paris, L'Harmattan, 2005.

N'da P., *Méthodologie et guide pratique du mémoire et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Zagre A., *Méthodologie de la recherche en sciences sociales, manuel à l'usage des étudiants*, Paris, L'Harmattan, 2013.

### **K- DICTIONNAIRES**

Dictionnaire le Robert, Nouvelle Edition, 2011.

Tourev P., *Toupictionnaire : Dictionnaire politique*, Lyon, Scéren CNDP, 2007.

### **L- TEXTES LEGISLATIFS, REGLEMENTAIRES ET DES CONVENTIONS**

Constitution de la République du 31 mars 1996 révisée en 2005.

Décret n° 072/PR/MASF/2003 du 07 mars 2003.

Décret n° 001/PR/CAB/82, portant nomination des membres du gouvernement du 21 Octobre 1982.

Ordonnance n° 012/PR/2018 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad.

### **M- SOURCES WEBOGRAPHIQUES**

Abba Ngolo M., *Tchad : le Code des personnes et de la famille rejeté*, 2012, p.1, [nouvelessor.over-blog.com/article-tchad-le-code-des-personnes-et-de-la-famille-rejete-par-abba-ngolo-109479181.html](https://nouvelessor.over-blog.com/article-tchad-le-code-des-personnes-et-de-la-famille-rejete-par-abba-ngolo-109479181.html), consulté le 11 janvier 2023.

Almeida M., “Pour promouvoir la participation politique des femmes, pourquoi certains pays optent-ils pour le quota ou la parité ?”, [AFARD Togo] *RESSOURCES*, n° 76, Genre en action 2015, [www.genreenaction.net](http://www.genreenaction.net), consulté le 20 septembre 2022.

Banque Mondiale (2014), *Voice and Agency. Empowering Women and Girls for Shared Prosperity*, Banque Mondiale, Washington, [www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender/Voice\\_and\\_agency\\_LOWRES.pdf](http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender/Voice_and_agency_LOWRES.pdf). Dahlerup, D. (2012), consulté le 18 décembre 2022.

Bibliothèque du parlement, coups d'œil sur la question canadienne, <http://notesdelacolline.ca/2015/11/04/les-femmes-au-parlement-du-canada> (linkisexternal), consulté le 03 août 2022.

Brya E. G., Où est passé le projet du code des personnes et de la famille ? 2013, <http://tchadmeilleur.blogspot.fr/2013/03/ou-est-passe-le-projet-du-code-des.html>, consulté le 10 janvier 2023.

Hindou O. I., Situation des Peuls Mbororo autochtones du Tchad, 2016, <http://www.unesco.org/culture/fr/indigenous/Dvd/pj/PEUL/PEULC13.pdf>, consulté le 22 décembre 2022.

Guillet C., *Le statut matrimonial: mettre fin aux discriminations dans l'espace francophone*, 2015, p.23, [https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/reseau\\_-\\_rapport\\_sur\\_le\\_statut\\_matrimonial\\_mme\\_guittet-france.pdf](https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/reseau_-_rapport_sur_le_statut_matrimonial_mme_guittet-france.pdf), consulté le 13 janvier 2023.

Madjidangdo E., “Les progrès et défis des femmes dans le développement économique du Tchad”, 5 octobre 2018, <http://www.tchad.com>, consulté le 10 août 2022.

Ndiaye B., “Au Tchad ou ailleurs, les hommes de qualité ne craignent pas l'égalité” *Le Monde Afrique*, <https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/12/26/au-tchad-ou-ailleurs-les-hommes-de-qualite-ne-craignent-pas-l-egalite>, consulté le 20 décembre 2022.

OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires Tchad, 2014*, sur Principaux problème humanitaires, [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO%20CHAD%202015%20FIN%20NAL\\_0.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HNO%20CHAD%202015%20FIN%20NAL_0.pdf), consulté le 30 décembre 2022.

OHCHR, *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, 1993, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx>, consulté le 14 janvier 2023.

OHCHR, *Le comité des droits de l'homme examine le rapport du Tchad*, 2014, <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14396&LangID=F>, consulté le 22 janvier 2023.

ONU, *Violence à l'égard des femmes : état des lieux*, 2010, p. 22, <http://www.un.org/fr/women/endviolence/situation.shtml>, consulté le 14 janvier 2023.

Ramadj B. A., *État des lieux de l'opération d'octroi de crédits : un quasi échec*, 2010, <http://waldar.over-blog.com/article-etat-des-lieux-de-l-operation-d-octroi-de-credits-un-quasi-echec-tchad-et-culture-45996347.html>, consulté le 04 janvier 2023.

Site Internet des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable (ODD), <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>, consulté le 20 août 2022.

Texte de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, 12 décembre 2011, [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/66/130&refer=/english/&Lang=](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/130&refer=/english/&Lang=), consulté le 20 août 2022.

Union Inter Parlementaire est l'organisation internationale des parlements. Elle œuvre en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, <http://www.ipu.org/french/whatipu.htm> (linkisexternal), consulté le 03 août 2022.

UIP, Le monde des parlements, no 20, <http://www.ipu.org/wmn-f/classic.htm>(linkisexternal), consulté le 05 août 2022.

UIP, Les femmes dans les parlements nationaux, 01 octobre 2019, <http://www.ipu.org/wmn-f/world.htm> (linkisexternal), consulté le 10 août 2022.

UN, Paix, dignité et égalité sur une planète saine, <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf>(linkisexternal), consulté le 04 août 2022.



**ANNEXES**

**ANNEXE 1 : ATTESTATION DE RECHERCHE DELIVRER PAR LE  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I-CAMEROUN**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

\*\*\*\*\*

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UY1, à coté AUF

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

THE FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HYSTORY

\*\*\*\*\*



**ATTESTATION DE RECHERCHE**

Je soussigné, Professeur BOKAGNE BETOBO Édouard, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **Chryssel NADJILEM RIBAR**, matricule 201117 est inscrit en Master II dans le dit Département, option Histoire Économique et sociale. Il mène, sous la direction du Pr. **Maxime Gabriel DONG MOUGNOL** (Professeur titulaire), une recherche universitaire sur le thème : « *Femme et Politique au Tchad (1962-2018)* ».

Nous le recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et de toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le..... 18 MARS 2022 .....

Le Chef de Département



## **ANNEXE 2 : FICHE D'ENTRETIEN AUX ADMINISTRATEURS, AUX FEMMES AU PARLEMENT QU'AU GOUVERNEMENT**

### **I. POUR LES ADMINISTRATEURS**

Votre présence aujourd'hui dans les instances décisionnelles de l'État avec la femme tchadienne peut-elle s'analyser comme une évolution de la vie politique de la période du monopartisme et à l'avènement du multipartisme ?

La femme tchadienne a-t-elle toujours été valablement représentée aussi bien au parlement qu'au gouvernement de son pays depuis l'indépendance ?

Vous arrive-t-il de vous concerter en dépit de l'appartenance politique de la femme tchadienne pour faire passer une décision touchant la femme au parlement et au gouvernement à l'ère du monopartisme et multipartisme ?

Quels sont les opportunités pour l'expression politique de la femme tchadienne à l'ère du multipartisme ?

Quels sont les obstacles de la femme tchadienne en politique de son pays depuis l'indépendance ?

Quels sont les voies d'entrée de la femme tchadienne dans la vie politique au Tchad ?

Quels sont les défis de la femme tchadienne à l'ère du multipartisme ?

Comment a été la représentativité de la femme tchadienne au niveau du parlement et du gouvernement à l'ère du monopartisme et de multipartisme ?

Quelles sont les actions de la femme tchadienne à l'ère du multipartisme ?

Pourquoi le quota a été signé officiellement en 2018 ?

Quels sont les perspectives pour une forte participation de la femme tchadienne au parlement et au gouvernement ?

## **II. POUR LES FEMMES AU GOUVERNEMENT**

Votre présence aujourd'hui dans les instances décisionnelles de l'État peut-elle s'analyser comme une évolution de la vie politique de la période du monopartisme et à l'avènement du multipartisme ?

La femme tchadienne a-t-elle toujours été valablement représentée aussi bien au gouvernement de son pays depuis l'indépendance ?

Pourquoi attendre en 1984 pour que la femme intègre le gouvernement ?

Vous arrive-t-il de vous concerter en dépit de l'appartenance politique de la femme tchadienne pour faire passer une décision vous touchant au gouvernement à l'ère du monopartisme et multipartisme ?

Quels sont les défis de la femme tchadienne à l'ère du multipartisme ?

Comment a été la représentativité de la femme tchadienne au gouvernement à l'ère du monopartisme et de multipartisme ?

Quelles sont les actions de la femme tchadienne à l'ère du multipartisme ?

Pourquoi le quota a été signé officiellement en 2018 ?

Quels sont les perspectives pour une forte participation de la femme tchadienne au gouvernement ?

## **III. POUR LES FEMMES AU PARLEMENT**

Votre présence aujourd'hui dans les instances décisionnelles de l'État peut-elle s'analyser comme une évolution de la vie politique de la période du monopartisme et à l'avènement du multipartisme ?

La femme tchadienne a-t-elle toujours été valablement représentée aussi bien au parlement de son pays depuis l'indépendance ?

Vous arrive-t-il de vous concerter en dépit de l'appartenance politique de la femme tchadienne pour faire passer une décision vous touchant au parlement à l'ère du monopartisme et multipartisme ?

Quels sont les défis de la femme tchadienne à l'ère du multipartisme ?

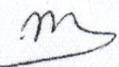
Comment a été la représentativité de la femme tchadienne au parlement à l'ère du monopartisme et de multipartisme ?

Quelles sont les actions de la femme tchadienne à l'ère du multipartisme ?

Pourquoi le quota a été signé officiellement en 2018 ?

Quels sont les perspectives pour une forte participation de la femme tchadienne au parlement ?

## ANNEXE 3: Archives du Secrétariat Général du Gouvernement

REPUBLICQUE DU TCHAD UNITE-TRAVAIL-PROGRES  
\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
VISA : SGG 

جمهورية تشاد  
\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*  
رئاسة الجمهورية  
تأشيرة : أ ع ح  
أمر رقم / ر ج / 2018  
ينص على تأسيس نظام التكافؤ في المناصب التي تُشغل  
بالتعيين أو بالانتخاب في جمهورية تشاد

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Président du Conseil des Ministres

إن رئيس الجمهورية،  
رأس الدولة،  
رئيس الحكومة، رئيس مجلس الوزراء،  
بناء على الدستور:  
وافق مجلس الوزراء في جلسته المنعقدة بتاريخ 18 مايو  
2018:

Vu la Constitution ;  
Le Conseil des Ministres, entendu en sa  
séance du 18 Mai 2018 ;

يصدر الأمر الآتي:

**ORDONNE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Il est institué la parité dans les  
fonctions nominatives et électives en  
République du Tchad.

**المادة الأولى**: تم تأسيس نظام التكافؤ في المناصب التي  
تُشغل بالتعيين أو بالانتخاب في جمهورية تشاد.

**Article 2**: Un quota d'au moins 30% est  
affecté aux femmes dans toutes les fonctions  
nominatives.

**المادة الثانية**: تُخصص حصة نسبية تصل 30% على  
الأقل للنساء في جميع المناصب التي تُشغل بالتعيين.  
ترتفع هذه الحصة بشكل تدريجي إلى أن تصل النصف.

Ce quota doit évoluer progressivement vers  
la parité.

**المادة الثالثة**: يجب أن تكون نسبة النساء في قوائم  
الترشيح للانتخابات التشريعية والمحلية على الأقل 30%  
والإلّا لن يتم قبولها.

**Article 3**: Sous peine d'irrecevabilité, les listes  
de candidature aux élections législatives et  
locales sont composées d'au moins 30% de  
femmes.

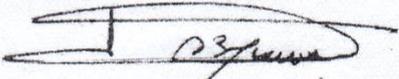
**المادة الرابعة**: تحدد طرق تطبيق هذا الأمر بمرسوم رئاسي  
يتخذ في مجلس الوزراء.

**Article 4**: Les modalités d'application de  
cette Ordonnance sont précisées par un  
décret pris en Conseil des Ministres.

**المادة الخامسة**: يسجل هذا الأمر وينشر في الجريدة  
الرسمية للجمهورية وينفذ كقانون للدولة.

**Article 5**: La présente Ordonnance sera  
enregistrée et publiée au Journal Officiel de  
la République et exécutée comme loi de  
l'Etat.

N'Djaména, le 22 Mai 2018 أنجمينا، بتاريخ

  
IDRISS DEBY ITNO إدريس ديبي إتنو

## ANNEXE 4: Liste des femmes au parlement de 1993 à 2006

Noms et prénoms	Fonction	Appartient aux partis politiques ou à la société civile
<b>Parlement provisoire de transition 1993-1997</b>		
Albatoul Zakaria	Questeur adjoint	M.P.S
Bourkou Louise Kabo	Membre	Société civile
Djanbei Assanie	2 <sup>e</sup> Rapporteur de la Commission Éducation, Culture, Jeunesse et Sports	MPS
	Rapporteur Général de ladite commission	
Fatimé Diakitè	Membre	Société civile
Fatimé Issa Ramadan	Rapporteur de la Commission Contentieux, Économie et Finances ;	Société civile
	Secrétaire Adjoint	
Fatimé Sissoko Nar	Rapporteur de la Commission Santé, Affaires Sociales et Droits de l'Enfant	Société civile
Hadja Halimé Oumar Taher	Membre	Société civile
Kadidja Touré	Rapporteur de la Commission Droits de l'Homme	Société civile
Somte Ndealbaye Delphine	Membre	Société civile
<b>Législature de 1997-2002</b>		
Dina Balingar	Membre de la Commission Affaires Sociales	URD
Ihdjima Abderrmane	Rapporteur de la Commission Politique Générale	UNDR
Marie Koumandiah	Présidente Commission Affaires Sociales	UDR
<b>Législature de 2002-2006</b>		
Deneram Miantamare Salomène	Questeur Adjoint	M.P.S.
Dersou Kalbasou Dagadang	Membre de la Commission Santé, Affaires Sociales, Conditions de la Femme et Droits de l'Enfant	M.P.S.
Fatimé Tchombi Djimadingar	Présidente de la Commission Santé, Affaires Sociales, Conditions de la Femme et Droits de l'Enfant	M.P.S.
Khadidja Hassaballah	Rapporteur Adjointe, Commission Économie, Développement et plan	M.P.S.
Khadidja Nassour Hassan	Membre de la Commission Santé, Affaires Sociales, Conditions de la Femme et Droits de l'Enfant	M.P.S.
Koumagoto Neloumngaye Juliette	Membre de la Commission Éducation, Culture, Recherche et Ressources Humaines	M.P.S.
Loum Elise Ndoadoumngue Neloumsei	2 <sup>e</sup> Vice - présidente de l'Assemblée Nationale	M.P.S.

Natoungue Joséphine	Membre de la Commission, Éducation, Culture, Recherche et Ressources Humaines	FAR
Ngadala Marie	Membre de la commission Santé, Affaires Sociales, Conditions de la Femme et Droits de l'Enfant	M.P.S.
Yorossim Kodjioutou Simone	Membre de la Commission, Éducation, Culture, Recherche et Ressources Humaines	M.P.S.

Source : Archives de l'Assemblée Nationale du Tchad.

#### ANNEXE 5: Liste des femmes nommées au gouvernement tchadien de 1991 à 2018

Premier Ministre Chef de Gouvernement	Période	Nom des femmes	Fonction
<b>Jean Bawoyeu Alingué</b>	Mars 1991-mai 1992	Mariam Mahamat Nour	Secrétaire d'État au Plan et à la Coopération, puis aux Finances
		Achta Tone Gossingar	Secrétaire d'État à la Santé publique, chargé des Affaires Sociales et de la Promotion féminine.
<b>Joseph Yodoyman</b>	Mai 1992-avril 1993	Dionkito née Deyo Julienne	Secrétaire d'État à la Santé publique et aux Affaires sociales
<b>Abdelkerim Fidèle Moungar</b>	Avril 1993-novembre 1993	Bintou Malloum	Ministre des Affaires Sociales et de la Famille
<b>Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye</b>	Nov 1993-Avril 1995	Bintou Malloum	Ministre de la Condition féminine et des Affaires sociales
		Mariam Mahamat Nour	Ministres du Plan et de la Coopération
		Fatimé Tchombi	Ministre de la Fonction publique
		Haoua Outhman Djamé	Ministre de l'Environnement, de la Qualité de la vie et des parcs nationaux),

		Mme Ngarmbatina Carmel Sou IV	Ministre de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille
		Dillah Lucienne	Ministre du Développement culturel et artistique
		Fatimé Issa Ramadane	Ministre chargé des Droits de l'homme
		Khadidja Hassaballah	Secrétaire d'État à l'Agriculture, chargé de la formation professionnelle et de la sécurité alimentaire
		Hapsita Alboukhari	Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, chargée de l'alphabétisation
<b>Djimasta Koïbla</b>	Avril 1995-mai 1997	Achta Selguet	Ministre de la Condition féminine et des Affaires sociales
		Aziza Ahmat Sénoussi	Ministre de la Condition féminine
<b>Nassour Guelengdouksia Ouaidou</b>	Mai 1997 à décembre 1999	Monique Ngaralbaye	Ministre de l'Action sociale et de la Famille
		Agnès Allafi	Ministre de l'Action sociale et de la Famille
<b>Nagoum Yamassoum</b>	Décembre 1999-juin 2002	Mariam Attahir	Ministère de l'Action sociale et de la Famille
		Elyse Loum	Ministère de l'Action sociale et de la Famille
<b>Haroun Kabadi</b>	Juin 2002- juin 2003	Akia Abouna	Tourisme
	Juin 2003-	Aziza Baroud	Ministre de la Santé publique

<b>Moussa Faki Mahamat</b>	février 2005	Ursule Tourkounda	Ministre de l'Action sociale et la Famille
		Fatimé Kimto	Ministre de l'Action sociale et la Famille
<b>Pascal Yoadimnadj</b>	Février 2005- février 2007	Haoua Outman Djamé	Contrôle d'État et de la Moralisation
		Chene Adoum	Aménagement du territoire, urbanisme et habitat
		Ngarmbatina Carmel Sou IV	Commerce et artisanat
		Dillah Lucienne	Déléguée auprès du ministre des affaires étrangères
		Mariam Moussa Ali	Secrétaire Générale du Gouvernement Adjointe
<b>Youssef Saleh Abbas</b>	Avril 2008-mars 2010	Khadidja Abdelkader	Environnement, Eau et Ressources Halieutiques
		Fatimé Issa Ramadan	Chargé des Droits de l'Homme et des Promotions des Libertés
		Fatimé Tchombi	Fonction Publique et du Travail
		Hapsita Alboukhari	Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale, Chargé de l'Enseignement de Base
		Mahadié Outhman Issa	Secrétaire d'État à la Santé, chargé des formations sanitaires
		Khadidja Hassaballah	Secrétaire d'État à l'Éducation, chargé de l'enseignement de base
		Toupta Boguena	Santé publique
		Assia Abbo	Secrétaire Général du Gouvernement
		Naima Abdelmouti	Secrétaire d'État à l'Action

<b>Emmanuel Nadingar</b>	Mars 2010- janvier 2013		sociale
		Habiba Sahoulba Gontchomé	Secrétaire d'État aux Finances, chargé du budget
		Yakoura Malloum Alwihda	Microcrédits en faveur de la promotion de la femme et de la jeunesse
		Amina Kodjiyana	Droits de l'Homme et libertés fondamentales
<b>Joseph Djimrangar Dadnadj</b>	Janvier- novembre 2013	Sadié Goukouni Weddeye	Action sociale
		Ruth Tedebé	Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
		Benaiwa Djibergui Rosine Amane	Postes et NTIC
		Djimasbeye Ndade Mandagua	Secrétaire d'État à l'Économie et au plan
		Chamsal Houda Abakar Kadade	Secrétaire d'État à la Santé publique
		Haoua Acyl	Aviation civile et météorologie
		Kassiré Isabelle Housna	Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
		Banata Tchalet Sow	Microcrédits pour la promotion de la femme et de la jeunesse
<b>Kalzeubé Payimi Deubet</b>	Novembre 2013- février 2016	Sadié Goukouni Weddeye	Action sociale
		Ruth Tedebé	Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
		Benaiwa Djibergui Rosine Amane	Postes et NTIC
		Djimasbeye Ndade Mandagua	Secrétaire d'État à l'Économie et au plan

		Chamsal Houda Abakar Kadade	Secrétaire d'État à la Santé publique
		Haoua Acyl	Aviation civile et météorologie
		Kassiré Isabelle Housna	Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
		Banata Tchalet Sow	Microcrédits pour la promotion de la femme et de la jeunesse
<b>Pahimi Padacké Albert</b>	Février 2016-mai 2018	Sadié Goukouni Weddeye	Action sociale
		Ruth Tedebé	Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
		Benaiwa Djibergui Rosine Amane	Postes et NTIC
		Djimasbeye Ndade Mandagua	Secrétaire d'État à l'Économie et au plan
		Chamsal Houda Abakar Kadade	Secrétaire d'État à la Santé publique
		Haoua Acyl	Aviation civile et météorologie
		Kassiré Isabelle Housna	Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
		Banata Tchalet Sow	Microcrédits pour la promotion de la femme et de la jeunesse
		Félicité Nguesse Ndoubahidi	Secrétariat d'État à l'Éducation nationale et à la Promotion Civique

**Source :** Archives du Secrétariat General de Gouvernement du Tchad.

**ANNEXE 6 : Liste des ministres et secrétaire d'État au gouvernement de Hissein Habré en 1990**

Nom des ministres et secrétaires d'État	Fonction
Hissein Habré	Président de la République, chef de l'État, président du conseil de ministre, puis ministre de la Défense nationale, des anciens combattants et des victimes de guerre.
Djidingar Dono Ngardoum	Ministre d'État
Togou Djimet	Ministre de l'intérieur et de l'administration du territoire
Gouara Lassou	Ministre de l'agriculture
Acheikh Ibn Oumar	Ministre de relations extérieures
Ngarnayal Mbaïlemdana	Ministre des Finances et de l'informatique
Adoum Moussa Seif	Ministre de l'information et de la culture
Kamougué Wadal Abdelkadre	Ministre du commerce et de l'industrie
Ibn Oumar Mahamat Saleh	Ministre du plan et de la coopération
Mbailaou N. Lossimian	Ministre du tourisme et de l'environnement
Korom Ahmed	Ministre de la santé publique
Djibril Négué Djogo	Ministre des travaux publics et des Transports
Seid Bauche	Ministre de la Sécurité alimentaire et des Populations sinistrées
Kassiré Delwa Coumakoye	Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Djibrine Hissein Greinky	Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Mahamat Nour Mallay	Ministre de l'Élevage et des ressources Animales
Yaneko Ruth Romba	Ministre des Affaires sociale et de la Promotion féminine
Oudalbaye Naham	Ministre de la fonction publique et du Travail
Abakar Malla	Ministre de la Justice, garde des Sceaux
Kotiga Guérina	Ministre des postes et de Télécommunication
Mahamat Sénoussi Khatir	Ministre des Mines et de l'Énergie

Bilal Soubiane	Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
Assileck Halata	Ministres délégués à la Présidence de la République, chargé des ressources en eau
Routouang Yoma Golom	Ministres délégués à la Présidence de la République, chargé de l'inspection générale et du contrôle d'État
Youssouf Sidi Sougoumi	Secrétaire Général du Gouvernement
Mbailao Béral Moïse	Secrétaire d'État de l'Intérieur et à l'Administration du Territoire
Mahamat Saleh Annadif	Secrétaire d'État de l'Agriculture
Ouangmoutching Homsala	Secrétaire d'État des Relations extérieures
Abderamane Saleh	Secrétaire d'État des Finances
Ali Mahamat Zène	Secrétaire d'État du Commerce et Industrie
Facho Balam	Secrétaire d'État du Plan et Coopération
Hamid Moussaye	Secrétaire d'État du Tourisme et Environnement
Mahamat Malloum Kadre	Secrétaire d'État à la Santé publique
Moussa Kadam	Secrétaire d'État aux Travaux publics et Transports
Mahamat Boukhary Abdelbagui	Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et Recherche scientifique
Ngargos Monsda	Secrétaire d'État à l'Éducation nationale, Jeunesse et sports
Pierre Tokinon	Secrétaire d'État d'Élevage et Ressources animales
Sekimbae Bessané	Secrétaire d'État à la Fonction publique et Travaux

Source : Archives du Secrétariat General de Gouvernement du Tchad.

### **ANNEXE 7 : Présentation des 28 femmes à l'assemblée nationale à la rentrée parlementaire de 2011**

<b>No</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Région</b>	<b>Circonscription électorale</b>	<b>Fonction</b>	<b>Parti politique</b>
01	Achta Bechir	Kanem	Kanem (Mao)	Rapporteur de la Commission Économie et Plan	MPS
02	Achta Mahamat	Chari	Baguirmi	Commission Santé,	MPS

	Nour	Baguirmi	(Massenya)	Affaires Sociales, Condition de la femme et Droit de l'Enfant	
03	Alboukhari Habsita	Batha	Batha Est (Oum- hadjer)	Secrétaire de séance du Bureau de l'assemblée	MPS
04	Alime Ali Haouan	Guera	Abtouyour (Bitkine)	Commission Santé, Affaire Sociales, condition de la femme et Droit de l'Enfant	MPS
05	Aziza Baroud	Wadi Fira	Dar Dama	Membre de la Commission Économie et Plan	MPS
06	Amouna Liady	Sila	Kimiti (Goz- Beida)	Secrétaire de séance du Bureau de l'assemblée, Membre de la commission Économie et Plan	MPS
07	Aymadji Opportune	Logone Oriental	Pendé (Doba)	Rapporteur Général de la Commission Défense et Sécurité	MPS
08	Aziza Ahamat Senoussi	Wadi Fira	Bitkine		MPS
09	Ngakoutou Maryo	Logone oriental	Kouh Ouest (Beboto)	Membre de la Commission Finance, Budget et comptabilité publique	MPS
10	Djivihein Dabeye Marsou	Tandjilé	Tandjilé Ouest (Kelo)	Membre de la Commission	FAR/PF

				Éducation, Enseignement supérieur, Recherche scientifique et technique et ressources humaines	
11	Epainete Djimina Assil	N'Djamena	7 <sup>ème</sup> Arrondissement	Membre de la Commission politique général, institution, lois, Affaires administrative et judiciaire	MPS
12	Fatime Abdraman	N'Djamena	3 <sup>ème</sup> Arrondissement	Membre de la Commission Défense et Sécurité	MPS
13	Fatime Nouracham	Hadjer Lamis	Dababa (Bokoro)	Membre de la commission santé, affaires sociales, condition de la femme et Droit de l'Enfant	MPS
14	Fatimé Issakha Haroun	Ouaddai	Assoungha (Adré)	Membre de la commission, Éducation, Enseignement supérieur, Recherche scientifique et technique et Ressources	MPS

				humaines	
15	Hadje Zahara Affono	Lac	Mamdi (Bol)	Membre de la commission culture, jeunesse et sport	MPS
16	Ildjima Abdraman	N'Djamena	7 <sup>ème</sup> Arrondissement	Questeur adjoint du Bureau de l'Assemblée	UNDR
17	Kamoungue née Denera	Mandoul	Logone occidentale (Moundou)	Vice-présidente de la commission politique générale, institution, lois, Affaires administrative et judiciaire	URD
18	Kamladje Betoudji	Logone Occidental	Lac-Wey (Moundou)	Membre de la commission Développement rural et environnement	MPS
19	Khadidja Hassaballah	Barh El ghazal	Barh El ghazal M.	Présidente de la commission Développement rural et environnement	MPS
20	Loum N. Élise	Mandoul	Mandoul O. (Koumra)	Présidente de la haute cour de Justice, membre de la commission communication	MPS
21	Mansoura Hamid	Borkou	Borkou (Faya)	Rapporteur adjoint de la commission communication,	MPS

				nouvelles technologies de l'information	
22	Mbainaye Eugenie	Logone Occidentale	Dodjé (Beinamar)	Membre de la commission, santé, condition de la femme et Droit de l'Enfant	MPS
23	Ndoubanadji Taram	Logone Occidentale	Kouh Ouest (Beboto)	Membre de la commission santé	FAR/PF
24	Nekingam Mbayam	Logone Occidentale	Nya Pendé (Goré)		MPS
25	Selguet née Achta Aguidi	Tandjilé	Tandjilé (Kelo)	Membre de la commission santé, Affaires sociales, condition de la femme et Droit de l'Enfant	URD
26	Souraya Moustapha Mahamat	Salamat	Aboudea	Membre de la commission Finances, Budget et comptabilité publique	MPS
27	Tchombi Fatimé	Tandjilé	Tandjilé Est (Lai)	Questeur du Bureau de l'assemblée nationale	MPS
28	Habiba Sahoulba Gontchome	Mayyo – Kebbi Ouest	Lac Léré (Léré)	Appelée au gouvernement	MPS

Source : Archives de l'Assemblée Nationale du Tchad.

## TABLES DES MATIERES

SOMMAIRE .....	ii
REMERCIEMENTS .....	iii
SIGLES ET ACRONYMES .....	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
<i>ABSTRACT</i> .....	viii
INTRODUCTION.....	1
1- CONTEXTE HISTORIQUE .....	2
2- RAISON DE CHOIX DU SUJET .....	5
3- DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE .....	5
3.1- Cadre spatial .....	5
3.2- Cadre temporel .....	8
4- CLARIFICATION CONCEPTUELLE.....	8
5- LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE .....	12
6- PROBLEMATIQUE .....	18
7- ETUDE THEORIQUE .....	19
8- INTERET DU SUJET .....	21
9- OBJECTIFS.....	23
10- CADRE METHODOLOGIQUE.....	24
11- DIFFICULTES RENCONTREES .....	26
12- PLAN DU TRAVAIL .....	26
CHAPITRE I : LA FEMME TCHADIENNE AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT A L'ERE DU MONOPARTISME (1962-1990).....	28
I- LES DIFFERENTS REGIMES POLITIQUES A L'ERE DU MONOPARTISME ET LEUR HOSTILITE VIS-À-VIS DE LA FEMME (1962-1990) .....	29
1- Le régime présidentiel de Ngarta Tombalbaye (1960-1975).....	29
2- Le régime militaire du Général Félix Malloum Ngakoutou Bey-Ndi et les Gouvernements de Transition (1975-1981). .....	32
3- Le régime dictatorial de Hissein Habré (1982-1990).....	34
II- LES PARCOURS DE QUELQUES FIGURES FEMININES MARQUANTES DE L'HISTOIRE POLITIQUE DU TCHAD.....	40
1- Bourkou Louise Kabo (première femme élue à l'Assemblée Nationale tchadienne de 1962- 1973) .....	40

2- Fatime Kimto, (première femme Secrétaire d'État puis ministre du Tchad de 1982-1986).....	42
3- Khadidja Touré ;(Femme militante, avocate et défenseuse des droits humains) .....	44
<b>CHAPITRE II: L'EMERGENCE DE L'EMANCIPATION POLITIQUE DE LA FEMME TCHADIENNE DEPUIS L'INSTAURATION DE LA DEMOCRATIE EN 1990 .....</b>	<b>46</b>
<b>I- LE COMBAT POUR L'ÉGALITÉ DE DROITS .....</b>	<b>47</b>
1- Le combat pour l'égle participation aux débats publics .....	47
2- Le droit à l'égalité du genre et de justice .....	48
<b>II- LA CONQUETE DES DROITS POLITIQUES .....</b>	<b>49</b>
1- La femme tchadienne au niveau du parlement.....	49
1- La femme au niveau du gouvernement .....	52
2- Une participation limitée dans les instances étatiques .....	58
3.1. Les facteurs externes .....	58
3.2. Les facteurs internes .....	64
<b>III- L'EMANCIPATION DES FEMMES AU NIVEAU DU LEADERSHIP EN POLITIQUE AU TCHAD.....</b>	<b>67</b>
1- La lutte des organisations féminines militantes des droits de l'homme pour la participation massive des femmes en politique et dans la vie publique .....	67
1.1- L'Association des Femmes Juristes du Tchad.....	69
1.2- La Cellule de Liaison des Associations Féminines .....	70
1.3- Le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad (REFEMP/T) .....	71
2- Les œuvres des organisations féminines .....	72
<b>CHAPITRE III : LES POLITIQUES LIEES AUX FEMMES ET LEUR NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE AU TCHAD .....</b>	<b>75</b>
<b>I. LA POLITIQUE NATIONALE DE GENRE AU TCHAD .....</b>	<b>76</b>
1- Contexte de son élaboration .....	76
2- Les inégalités de la gente féminine au Tchad .....	79
2.1- Dans les secteurs sociaux .....	79
2.2- Sur le plan institutionnel (politique et prise de décision) .....	84
2.3- Au niveau de la justice et des droits humains.....	85
3- Les mécanismes prévus pour la promotion du genre .....	86
<b>II- LE CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE.....</b>	<b>88</b>
1- La question du code de la famille .....	89
2- Difficulté d'élaboration du Code et perpétuation des inégalités entre les hommes et les femmes .....	92
<b>III- LES AUTRES POLITIQUES LIEES AUX FEMMES : LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU TCHAD .....</b>	<b>95</b>

1- L'analyse de la situation des violences .....	95
2- Les orientations stratégiques .....	97
<b>CHAPITRE IV : LE QUOTA ET LA PARITE : DEUX STRATEGIES DE RESOLUTION DE LA SOUS-REPRESENTATION DES FEMMES TCHADIENNES EN POLITIQUE.....</b>	<b>100</b>
<b>I-LA POLITIQUE DU QUOTA.....</b>	<b>101</b>
1- La nécessité du quota au sein des partis politiques.....	102
2- La candidature féminine au poste d'éligibilité au sein des partis comme élément favorisant l'équité genre .....	104
<b>II- LA POLITIQUE DE LA PARITE DANS LES FONCTIONS NOMINATIVES ET     ELECTIVES : UN SOUHAIT A REALISER.....</b>	<b>107</b>
1- Du quota à la parité : vers une innovation politique.....	108
2- La traduction du discours sur le quota vers la parité au Tchad : une priorité de l'ODD des Nations Unies .....	109
<b>III- LES PROCESSUS D'IMPLICATION DE LA FEMME TCHADIENNE DANS LES     INSTANCES DE PRISE DE DECISION .....</b>	<b>111</b>
1- Les actions .....	111
1.1- Actions de sensibilisation .....	111
1.2- Actions de plaidoyer .....	113
2- Les recommandations .....	114
2.1- Sur le plan socioculturel.....	114
2.2- Sur le plan politique et institutionnel .....	115
2.3- Les partis politiques .....	116
2.4- Les associations féminines.....	117
2.5- Aux femmes .....	118
2.6- Aux hommes .....	118
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>119</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>119</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>119</b>
<b>TABLES DES MATIERES .....</b>	<b>119</b>